



Société anonyme au capital de 12 993 750 de Dinars, divisé en 12 993 750 actions de nominal 1 dinar,  
entièrement libérées

Registre de Commerce : B 152 981 996

Siège Social : Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie

Tél : 216 73 604 149 - Fax : 216 73 604 111

Site web : [www.mliha.com](http://www.mliha.com)

Email: [info@mliha.com](mailto:info@mliha.com)

Prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la SOPAT de 12 993 750 dinars à 18 191 250 dinars

**Nombre de titres à émettre :**

5 197 500 actions nouvelles de nominal 1 dinar au prix d'émission de 2 dinars

**VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

№ 16 - 0928

Visa ..... du ..... du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Responsable de l'information**

**M. Sami Ben Salah**

**Directeur Administratif et Financier de la SOPAT**

Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie

Tél: +216 73 604 149

Fax : +216 73 604 111

E-mail : [bensalah.sami@mliha.com](mailto:bensalah.sami@mliha.com)

**Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération**

**Tunisie Valeurs**  
BIEN PLACÉE POUR MIEUX PLACER

MEMBRE DE **INTEGRA**  
PARTNERS

Immeuble Integra - Centre Urbain Nord

1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 325



Le présent prospectus est mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la SOPAT (Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie), de Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse (Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn))

**Janvier 2016**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>Présentation résumée de la Société .....</b>	<b>7</b>
<b>Flash sur l'opération d'augmentation de capital de la SOPAT .....</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre 1: Responsable du prospectus et responsable du contrôle des comptes .....</b>	<b>11</b>
1.1. Responsable du Prospectus.....	11
1.2. Attestation du responsable du Prospectus .....	11
1.3. Responsable du contrôle des comptes .....	11
1.4. Attestation du commissaire aux comptes.....	18
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération .....	18
1.6. Responsable de l'information .....	19
<b>Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération.....</b>	<b>20</b>
2.1. Renseignements relatifs à l'émission .....	20
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission .....	20
2.1.2. But de l'émission .....	20
2.1.3. Caractéristiques de l'émission.....	21
2.2. Prix d'émission.....	21
2.3. Droit préférentiel de souscription.....	21
2.4. Période de souscription.....	21
2.5. Etablissements domiciliataires.....	22
2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces .....	22
2.7. Modalités et délais de livraison des titres .....	23
2.8. Mode de placement .....	23
2.9. Jouissance des actions nouvelles émises .....	23
2.10. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises .....	23
2.10.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes.....	23
2.10.2. Régime de négociabilité .....	23
2.10.3. Régime fiscal applicable .....	23
2.11. Marché des titres .....	24
2.12. Cotation des titres .....	24
2.12.1. Cotation en Bourse des actions anciennes.....	24
2.12.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire .....	24
2.12.3. Cotation en Bourse des droits de souscription .....	24
2.13. Tribunaux compétents en cas de litige.....	24
2.14. Avantage fiscal.....	24
2.15. Prise en charge par Tunisie Clearing .....	24
<b>Chapitre 3: Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital .....</b>	<b>26</b>
3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	26
3.1.1. Dénominations et siège social.....	26
3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable .....	26
3.1.3. Date de constitution et durée .....	26
3.1.4. Objet social (Article 3 des statuts).....	26
3.1.5. Numéro du registre du commerce .....	27
3.1.6. Exercice social.....	27

3.1.7. Nationalité.....	27
3.1.8. Capital social.....	27
3.1.9. Matricule fiscal.....	27
3.1.10. Régime fiscal.....	27
3.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société.....	27
3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	27
3.1.13. Clauses statutaires particulières.....	27
3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société SOPAT.....	35
3.3. Evolution du capital social.....	36
3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/11/2015.....	37
3.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/11/2015.....	37
3.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/11/2015.....	37
3.4.3. Nombre d'actionnaires au 30/11/2015.....	38
3.5. Description sommaire du « Groupe Rose Blanche » au 31 décembre 2014.....	38
3.5.1. Présentation sommaire de l'actionnaire de référence «la société GALLUS SA ».....	40
3.5.2. Schéma financier du groupe « GALLUS SA » au 31/12/2014.....	41
3.5.3. Evènement récents modifiant le schéma financier du groupe « GALLUS SA ».....	41
3.5.4. Chiffres clés des sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014.....	41
3.5.5. Engagements financiers des sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014.....	41
3.5.6. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe GALLUS SA.....	42
3.6. Relations de la société SOPAT avec les sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014.....	42
3.6.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe GALLUS SA.....	42
3.6.2. Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe GALLUS SA.....	42
3.6.3. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la SOPAT et distribués par les sociétés du groupe GALLUS SA.....	42
3.6.4. Dividendes et autres rémunérations distribués par la SOPAT et encaissés par les sociétés du groupe GALLUS SA.....	42
3.6.5. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues.....	42
3.6.6. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe GALLUS SA.....	42
3.7. Relations commerciales entre la société SOPAT et les sociétés du Groupe GALLUS SA durant l'exercice 2014.....	43
3.7.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe GALLUS SA.....	43
3.7.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du Groupe GALLUS SA.....	43
3.7.3. Les prestations de services reçues ou données.....	43
3.7.4. Les contrats de gestion.....	43
3.7.5. Les contrats de location.....	43
3.8. Relations de la société SOPAT avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014.....	43
3.8.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées.....	43
3.8.2 Prêts octroyés et crédits reçus.....	43
3.8.3. Les créances et les dettes commerciales.....	44
3.8.4. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tous autres éléments d'actifs.....	44
3.8.5. Les créances et les dettes non commerciales.....	44

3.8.6. Prestations de services reçues ou données .....	45
3.8.7. Contrats de gestion .....	45
3.8.8. Contrats de location .....	45
3.8.9. Transfert de ressources ou d'obligations .....	45
3.8.10. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues.....	45
3.8.11. Dividendes et autres rémunérations distribués par la SOPAT et encaissés par les autres parties liées .....	46
3.8.12. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la SOPAT et distribués par les autres parties liées .....	46
3.8.13. Obligations et engagements de la société SOPAT envers les dirigeants.....	46
3.9. Dividendes .....	47
3.10. Marché des titres .....	47
<b>Chapitre 4: Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution .....</b>	<b>48</b>
4.1. Présentation Générale de la société et de son secteur.....	48
4.1.1. L'industrie avicole en Tunisie .....	48
4.1.2. Présentation de la société SOPAT et de son activité.....	52
4.2. Activité et performance de la société au 31/12/2014 .....	56
4.3. Activité et performance de la société au 30/06/2015 .....	58
4.4. Indicateurs d'activité trimestriels au 31/12/2015.....	59
4.5. Organisation de la société .....	60
4.5.1. Gouvernance et Contrôle Interne .....	60
4.5.2. Système d'information .....	63
4.6. Politique sociale et effectif.....	63
4.7. Litiges et arbitrages en cours .....	65
4.8. Certifications et actions environnementales.....	66
4.9. Programmes d'investissement .....	66
4.10. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité .....	67
4.10.1. Risques afférents au secteur d'activité .....	67
4.10.2. Risques afférents à la société .....	67
4.11. Dépendance de l'émetteur .....	68
4.11.1. Dépendance à l'égard des clients.....	68
4.11.2. Dépendance envers les fournisseurs.....	69
4.12. Politique d'investissement .....	69
4.13. Matrice SWOT .....	71
<b>Chapitre 5: Patrimoine – Situation financière - Résultats .....</b>	<b>72</b>
5.1. Patrimoine de la société au 31/12/2014.....	73
5.1.1. Immobilisations Incorporelles au 31/12/2014 .....	73
5.1.2. Immobilisations Corporelles au 31/12/2014.....	73
5.1.3. Immobilisations Financières au 31/12/2014.....	73
5.1.4. Hypothèques et nantissements consentis par la SOPAT en contrepartie des prêts et des concours bancaires obtenus .....	73
5.2. Patrimoine de la société au 30/06/2015.....	74
5.2.1. Immobilisations Incorporelles au 30/06/2015 .....	74
5.2.2. Immobilisations Corporelles au 30/06/2015.....	74
5.2.3. Immobilisations Financières au 30/06/2015.....	74

5.3.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières postérieures au 30/06/2015.....	74
5.4.	Renseignements sur les états financiers au 31/12/2014 .....	75
5.4.1.	Etats financiers comparés .....	76
5.4.2.	Tableau de détermination du résultat fiscal relatif à l'exercice 2014.....	117
5.4.3.	Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 31/12/2014.....	118
5.4.4.	Etat des engagements hors bilan au 31/12/2014 .....	119
5.4.5.	Tableau des mouvements des capitaux propres au 31/12/2014.....	120
5.4.6.	Affectation des résultats des trois derniers exercices .....	121
5.4.7.	Evolution du Résultat net et du résultat d'exploitation .....	121
5.4.8.	Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	121
5.4.9.	Evolution de la structure financière .....	122
5.4.10.	Indicateurs de gestion .....	122
5.4.11.	Ratios financiers .....	123
5.5.	Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2015 .....	124
5.5.1.	Bilan arrêté au 30 juin 2015 .....	125
5.5.2.	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2015 .....	127
5.5.3.	Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2015 .....	128
5.5.4.	Notes aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015 .....	128
5.5.5.	Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015 .....	141
5.5.6.	Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015 .....	145
5.5.7.	Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015.....	146
5.5.8.	Avis du Commissaire aux Comptes sur états financiers intermédiaires au 30 juin 2015 149	
5.5.9.	Soldes Intermédiaires de gestion au 30 juin 2015 .....	151
5.5.10.	Etat des engagements hors bilan au 30 juin 2015 .....	152
5.5.11.	Tableau des mouvements des capitaux propres au 30 juin 2015.....	153
5.5.12.	Evolution du résultat net et du résultat d'exploitation.....	154
5.5.13.	Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	154
5.5.14.	Indicateurs de gestion et ratios.....	154
5.6.	Indicateurs boursiers de la valeur SOPAT .....	155
5.7.	Comportement boursier de l'action SOPAT .....	156
<b>Chapitre 6: Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes .....</b>		<b>157</b>
6.1.	Membres des organes d'administration et de direction.....	157
6.1.1.	Membres des organes d'administration .....	157
6.1.2.	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société 157	
6.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction.....	158
6.1.4.	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	158
6.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent .....	158
6.2.	Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2014 .....	159
6.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014.....	159
6.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014.....	159
6.3.	Contrôle.....	159

- 6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ..... 160

**Chapitre 7: Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir .....161**

- 7.1. Evolutions récentes et Orientations Stratégiques..... 161
- 7.1.1. Evolution récente de l'activité de la SOPAT au 31/12/2015 ..... 161
- 7.1.2. Orientations Stratégiques ..... 162
- 7.2. Perspectives d'avenir ..... 163
- 7.2.1. Analyse des écarts entre les indicateurs provisoires de l'exercice 2015 par rapport aux prévisions du Business Plan..... 164
- 7.2.2. Hypothèses du compte de résultat prévisionnel ..... 165
- 7.2.3. Hypothèses du bilan prévisionnel ..... 173
- 7.2.4. Etats financiers prévisionnels de la SOPAT sur la période 2015-2019 ..... 175

## Présentation résumée de la Société

Créée sous la forme d'une SARL en 1988 à l'initiative des frères LAHMER, la SOPAT est spécialisée dans la production de viande de volaille et de charcuterie sous la marque « MLIHA ». D'un capital social de 875 000 DT à la création, la SOPAT a vu son capital atteindre 12 993 750 DT au 31 décembre 2014, divisé en 12 993 750 actions de valeur nominale de 1DT chacune.

Depuis sa création, la société a mis en place une stratégie d'intégration en amont et en aval visant à couvrir toute la chaîne de production, depuis la fourniture du poussin et des aliments jusqu'à l'arrivée à maturité des produits vivants.

Sur le plan commercial, la société a également diversifié sa gamme de produits en vue d'offrir des produits à plus forte valeur ajoutée (charcuterie et produits prêts à la consommation).

Le capital de la SOPAT est détenu à hauteur de 65,4% par la société GALLUS, une entité créée en 2009 en vue de regrouper les participations des fondateurs, en l'occurrence les frères LAHMER, et doter la société d'un noyau dur stable. Suite à cela, le fonds d'investissement « Abraaj Capital - SGAM Al KANTARA » a acquis une participation de 49% dans le capital de GALLUS ; le reliquat étant resté détenu par les frères LAHMER (51%).

En Février 2014, le « Groupe Rose Blanche »<sup>1</sup> – à travers les sociétés Medigrain, Les Minoteries du Centre et Sahel réunies (MCSR) et Monsieur Kamel Belkhiria – ont racheté l'intégralité du capital de GALLUS. Cette prise de participation entre dans le cadre d'un projet de développement du secteur d'activité du Groupe Rose Blanche basé sur une extension de l'activité avicole dans des secteurs connexes et complémentaires. En effet, le Groupe Rose Blanche est un acteur important dans le secteur des pâtes alimentaires et de l'aliment avec ce que cela implique en matière d'importations des céréales et leur transformation. Le Groupe dispose ainsi de filiales spécialisées aussi bien dans l'importation de céréales que dans la nutrition animale.

Le Groupe compte réaliser une refonte totale des méthodes de gestion et de production de la société en appliquant les standards internationaux en vue de permettre à la société SOPAT d'être plus compétitive et de devenir un acteur majeur dans son secteur d'activité en Tunisie et à l'étranger, ce qui conduira à une revalorisation de ses produits et de son image de marque.

Ainsi, dans le cadre de cette mutation, un programme d'investissement de 25 940 mDT sera mis en place sur les cinq prochaines années (période 2015 – 2019) qui ciblera les départements de production, de commercialisation et de recherche et développement. Ce plan de développement nécessitera la mobilisation de ressources financières et c'est sur cette base que la société a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire sur le marché.

Le chiffre d'affaires de SOPAT s'est élevé au 31 décembre 2014 à 55 424 mDT, contre 58 603 mDT au 31 décembre 2013, accusant une baisse de 5,4%. Cependant, grâce à une optimisation des charges et à l'amélioration du processus de production, la société a pu réduire son déficit d'exploitation qui est passé de -10 208 mDT en 2013 à -5 022 mDT en 2014. Dans la même lignée, le résultat net a été réduit à -6 998 mDT au 31 décembre 2014 contre -12 522 mDT<sup>2</sup> une année auparavant.

<sup>1</sup> Le « Groupe Rose Blanche » n'a pas d'existence juridique. Dans le présent prospectus, la dénomination « Groupe Rose Blanche » fait référence à toutes les sociétés détenues par la famille de Monsieur Kamel BELKHIRIA.

<sup>2</sup> Résultat avant modifications comptables

## Flash sur l'opération d'augmentation de capital de la SOPAT

### I. Montant

Le capital social de la SOPAT sera porté de 12 993 750 DT à 18 191 250 DT par la création et l'émission de 5 197 500 nouvelles actions au prix d'émission de 2 DT, soit une valeur nominale de 1 DT et une prime d'émission de 1 DT par action nouvelle souscrite en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2015, le Conseil d'Administration tenu le 18/12/2015, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit 3 898 125 DT.

### II. Augmentation de capital par souscription en numéraire

#### ➤ Caractéristiques :

- Montant : 5 197 500 DT
- Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 5 197 500 actions
- Valeur nominale des actions : 1 DT
- Prix d'émission de l'action : 2 DT
- Forme des actions à émettre : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

#### ➤ Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2 DT l'action, soit 1 dinar de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

#### ➤ Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La SOPAT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.



- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

➤ **Période de souscription**

La souscription aux 5 197 500 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus<sup>3</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 28/03/2016 au 01/04/2016 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du 04/04/2016 au 08/04/2016 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit 3 898 125 DT.

➤ **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la SOPAT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 07 804 0077340774370 11 ouvert auprès de l'Amen Bank, agence Mahdia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

---

<sup>3</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 25/03/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

➤ **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites (5 197 500 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Chapitre 1: Responsable du prospectus et responsable du contrôle des comptes

### 1.1. Responsable du Prospectus

**Monsieur Kamel BELKHIRIA**

**Président du Conseil d'Administration de la Société SOPAT**

### 1.2. Attestation du responsable du Prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée ».

**Monsieur Kamel BELKHIRIA**

**Président du Conseil d'Administration de la Société SOPAT**



### 1.3. Responsable du contrôle des comptes

#### ▪ Etats financiers individuels arrêtés au 31/12/2012 et au 31/12/2013

Monsieur Hechmi ABDELWAHED, expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

**Adresse** : Bureau A.7.2 Cléopâtre Center. Centre Urbain Nord. Tunis –Tunisie.

#### ▪ Etats financiers individuels arrêtés au 31/12/2014

ACFI Audit & Consulting, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et représentée par Monsieur Hechmi ABDELWAHED.

**Adresse** : Bureau A.7.2 Cléopâtre Center. Centre Urbain Nord. Tunis –Tunisie.



▪ **Etats financiers individuels arrêtés au 30/06/2015**

ACFI Audit & Consulting, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et représentée par Monsieur Hechmi ABDELWAHED.

**Adresse :** Bureau A.7.2 Cléopâtre Center. Centre Urbain Nord. Tunis –Tunisie.

➤ **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2012**

Les états financiers individuels de la société SOPAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par Monsieur Hechmi ABDELWAHED, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec les réserves suivantes :

« **a.** Les comptes clients comprennent des créances ordinaires antérieures à l'exercice 2012 et des chèques et effets clients retournés impayés et dont le recouvrement nous semble être difficilement réalisable. L'analyse des créances douteuses complémentaires au titre de l'exercice 2012, a permis d'estimer la couverture nécessaire du risque de non recouvrement de ces créances à 1 484 257 dinars, dont seulement un montant de 478 251 dinars a été provisionné par la société. L'éventualité de non recouvrement des créances en question ne nous semble pas de ce fait, suffisamment provisionnée, et l'insuffisance de 1 006 006 dinars est de nature à affecter négativement le résultat de l'exercice.

**b.** Les immobilisations financières comprennent au 31 décembre 2012, un montant 2 700 000 dinars, à titre de prêt rémunéré à la société NUTRITOP, ayant des administrateurs en commun avec la SOPAT. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. La société NUTRITOP étant en règlement judiciaire et en l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, nous ne pouvons-nous prononcer sur le caractère recouvrable dudit prêt.

Il en est de même par ailleurs, d'une avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP, constatée en actif courant, parmi les fournisseurs débiteurs et dont le solde s'élève au 31 décembre 2012, à 789 222 dinars.

**c.** La société a conclu en 2009 avec la partie liée, la société AVITOP, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2012. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1er janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société.

**d.** La société détient depuis l'exercice 2006, une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, partie liée, dont le solde au 31 décembre 2012 s'élève à 2 528 358 dinars. L'échéancier conclu entre les deux parties et prévoyant un remboursement sur treize ans, n'a pas été respecté. Les montants échus et non payés, intérêts inclus, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1 291 031 dinars. Aucune provision pour dépréciation de cette créance n'a été constatée par la société pour couvrir le risque de non recouvrement du montant correspondant ».

Le commissaire aux comptes a également émis les observations suivantes :

« La SOPAT a fait l'objet en 2010 d'un contrôle fiscal au titre du droit d'enregistrement. Le dit contrôle a donné lieu à une notification à la société d'une taxation d'office dont le contenu du point de vue principe et montant est contesté par la SOPAT devant les juridictions compétentes. Le montant réclamé par l'administration fiscale s'élève à 328 725 dinars.

Les cessions intervenues au cours de l'exercice 2007 au profit de la société « LAHMAR HOLDING » de 52462 actions détenues par la SOPAT dans le capital de la société «FOODCOURT» n'a pas donné lieu à enregistrement auprès de la bourse des valeurs mobilières de Tunisie et ce conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier ».

➤ **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2013**

Les états financiers individuels de la société SOPAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par Monsieur Hechmi ABDELWAHED, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec les réserves suivantes :

« **1.** les immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 31 décembre 2013, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des travaux de construction et pour lesquelles un doute pèse sur leur réalité.

En outre, la société a procédé au cours de l'exercice 2013, à la cession pour 164 000 dinars, de deux biens immeubles, achetés respectivement en 1990 et en 1995 et dont la valeur nette comptable totale s'élevait à la date de cession, à 107 768 dinars. Cette vente a été réalisée de gré à gré, sans évaluation préalable indépendante des biens en question, et sans autorisation de son conseil d'administration. Nous ne pouvons en conséquence, nous prononcer sur la justesse et la réalité du prix stipulé dans les contrats correspondants.

Par ailleurs, la société n'a pas procédé à un inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2013, et nous ne pouvons, en conséquence, nous prononcer sur l'existence effective de la totalité des biens meubles lui appartenant.

**2.** Les immobilisations financières comprennent au 31 décembre 2013, un montant de 2 700 000 dinars, à titre de prêt rémunéré à la société NUTRITOP, ayant eu des administrateurs en commun à cette date avec la SOPAT. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. La société NUTRITOP étant en règlement judiciaire et en l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, nous ne pouvons-nous prononcer sur le caractère recouvrable dudit prêt.

Il en est de même par ailleurs, d'une avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP, constatée en actif courant, dont le solde s'élève au 31 décembre 2013, à 795 399 dinars.

**3.** La société a procédé au cours de l'exercice 2013, à des décaissements par chèque, opérés d'une manière récurrente en faveur de la société AVITOP, partie liée, sans que de tels décaissements ne soient justifiés. Le montant total encaissé par la société AVITOP au titre de l'exercice 2013, s'est élevé à 367 000 dinars, que la société a fini par constater en tant que créance sur ladite société AVITOP. Bien que la société estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, et n'a passé en conséquence aucune provision correspondante, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

4. La société détient depuis l'exercice 2006, une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, dont le solde au 31 décembre 2013, intérêts courus inclus, s'élève à 2 904 449 dinars. Un montant de 2 500 000 dinars a été versé au cours du premier semestre 2014, au lieu et place du débiteur en question, dans le cadre d'un accord entre les cédants et les cessionnaires de la société mère de la SOPAT. Bien que la société estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer le restant de sa créance, et n'a passé en conséquence aucune provision correspondante, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. La société a repris, au cours de l'exercice 2013, la facturation au nom de ses propres dépôts et points de ventes, en dépit de l'irrégularité de cette procédure, signalée depuis notre rapport sur les états financiers 2011. Les ventes en question, au titre de l'exercice 2013 ont totalisé 1 581 587 dinars et sont de nature à limiter l'assurance quant à leur réalité.

6. La société a conclu en 2009 avec la partie liée, la société AVITOP, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2013. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1er janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société ».

Le commissaire aux comptes a également émis l'observation suivante :

« Des irrégularités significatives ont été commises par la société, et avaient pour impact de fausser ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 et ses situations intermédiaires et de clôture de plusieurs exercices antérieurs. Les irrégularités en question ont consisté en la majoration induite, et d'une façon progressive d'une année à l'autre, des résultats de plusieurs exercices comptables, et ce en minimisant les achats de la société et en augmentant ses ventes et ses stocks. Ces irrégularités ont été commises en usant de manœuvres dont la consistance et la portée ont été portées devant les autorités compétentes en application des dispositions réglementaires régissant une telle situation. L'impact financier de cette situation a été atténué par le versement en 2014, d'un montant de 16 363 994 dinars dans les caisses de la société, à titre de dédommagement, dans le cadre d'un accord entre un groupe de cédants des actions de la société GALLUS, société mère de la SOPAT et les cessionnaires de ces actions.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont tenu compte de ces événements postérieurs à la date de clôture. Une régularisation des comptes concernés a été opérée et les données comparatives retraitées de l'exercice 2012, ont été présentées en conséquence. La note 11 aux états financiers détaille l'impact de cette régularisation ».

Par ailleurs, et au niveau de la partie « Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires », le commissaire aux comptes a déclaré que :

« Nous avons procédé également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons découvert l'existence de fraudes au sens de la norme internationale d'audit ISA 240 et avons adapté nos procédures d'audit en conséquence. Les anomalies comptables qui en

découlaient ont été corrigées, et il n'existe pas, par ailleurs, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter davantage notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Il est à signaler, en outre, que nous n'avons pas eu d'évidence sur le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit de la société, au sens des dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ».

➤ **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014**

Les états financiers individuels de la société SOPAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ACFI Audit & Consulting, représentée par Monsieur Hechmi ABDELWAHED, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec les réserves suivantes :

« **1.** Les immobilisations financières comprennent des créances sur deux précédentes parties liées, totalisant au 31 décembre 2014, un montant de 3 104 449 dinars<sup>4</sup>, en principal, et pour lesquelles il n'existe pas de certitude suffisante quant à leur recouvrement. Il s'agit, en l'occurrence, et d'une part, du reliquat d'une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, d'un montant de 409 300 dinars, et d'autre part, d'un prêt à la société NUTRITOP d'un montant de 2 700 000 dinars. La société en question est en règlement judiciaire et la SOPAT ne dispose pas de garanties quant au recouvrement de ce prêt. Il en est de même pour les intérêts correspondants, constatés à hauteur de 468 989 dinars et devant être supportés, par les trois principaux propriétaires de NUTRITOP, en vertu d'un précédent accord entre les parties.

De plus, le solde de l'avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP s'élève au 31 décembre 2014, à 709 711 dinars.

En l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes pour le recouvrement de ces actifs, nous ne pouvons nous prononcer sur leur valeur de réalisation.

**2.** La société a conclu en 2009 avec la société AVITOP, partie liée à cette date, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2014. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1er janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société. Par ailleurs, la société pourrait avoir des difficultés à faire valoir ses droits de propriété sur les biens en question.

**3.** Les immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 31 décembre 2014, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des travaux de construction et pour lesquelles un doute pèse sur leur réalité.

Il n'a pas été procédé, par ailleurs, à un inventaire des immobilisations au 31 décembre 2014.

**4.** Les autres actifs courants comprennent au 31 décembre 2014, une créance sur la société AVITOP, d'un montant de 367 000 dinars, résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés, opérés en 2013.

---

<sup>4</sup> Le montant exact s'élève à 3 109 300 Dinars (Cf Note rectificative, page 93).

Bien que la SOPAT estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. La société a procédé en 2014, à la facturation au nom de ses propres dépôts et points de ventes, en dépit de l'irrégularité de cette procédure, signalée depuis notre rapport sur les états financiers 2011. Les ventes en question, au titre de la situation financière au 31 décembre 2014, ont totalisé 2 972 405 dinars et sont de nature à limiter la portée de notre assurance d'audit.

6. Il n'a pas été procédé à l'analyse et à la mise à jour des engagements hors bilan présentés au niveau des notes aux états financiers. Ceci est de nature à limiter notre appréciation des éventualités auxquelles la société pourrait être appelée à faire face ».

Le commissaire aux comptes a également émis l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que les pertes cumulées de la société ont dépassé la moitié de ses fonds propres au vu de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et approuvés le 13 décembre 2014, et il n'a pas été statué encore, sur l'issue à réserver à cette situation, au sens des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ».

Par ailleurs, et au niveau de la partie « Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires », le commissaire aux comptes a déclaré que :

« Nous avons procédé également, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons procédé également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter davantage notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Il est à signaler, en outre, que nous n'avons pas eu d'évidence sur le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit de la société, au sens des dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur ».



➤ **Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015**

Les états financiers intermédiaires de la société SOPAT arrêtés au 30 juin 2015 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société ACFI Audit & Consulting, représentée par Monsieur Hechmi ABDELWAHED, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Le commissaire aux comptes a déclaré que:

« 1. Les immobilisations financières comprennent des créances sur deux précédentes parties liées, totalisant au 30 juin 2015, un montant de 3 109 300 dinars, en principal, et pour lesquelles il n'existe pas de certitude suffisante quant à leur recouvrement. Il s'agit, en l'occurrence, et d'une part, du reliquat d'une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, d'un montant de 409 300 dinars, et d'autre part, d'un prêt à la société NUTRITOP d'un montant de 2 700 000 dinars. La société en question est en règlement judiciaire et la SOPAT ne dispose pas de garanties quant au recouvrement de ce prêt. Il en est de même pour les intérêts correspondants constatés à hauteur de 468 988 dinars au 31 décembre 2014 et devant être supportés par les trois principaux propriétaires de NUTRITOP, en vertu d'un précédent accord entre les parties.

De plus, le solde de l'avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP s'élève au 30 juin 2015, à 634 711 dinars.

En l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, pour le recouvrement de ces actifs, nous ne pouvons nous prononcer sur leur valeur de réalisation.

2. La société a conclu en 2009 avec la société AVITOP, partie liée à cette date, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 30 juin 2015. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1er janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société. Par ailleurs, la société pourrait avoir des difficultés à faire valoir ses droits de propriété sur les biens en question, d'autant plus qu'il a été porté à notre connaissance, qu'un véhicule parmi le parc roulant concerné, a fait l'objet d'un détournement par un tiers, et que la société n'a toujours pas réussi à le récupérer.
3. Des immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 30 juin 2015, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des supposés travaux de construction, dont la réalité n'a pu être démontrée.
4. Les autres actifs courants comprennent au 30 juin 2015, une créance sur la société AVITOP, précédente partie liée, d'un montant de 367 000 dinars, résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés, opérés en 2013.  
Bien que la SOPAT ait engagé les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions
5. L'issue de certaines créances litigieuses, totalisant au 30 juin 2015, 1 405 110 dinars, n'est pas encore connue et le montant correspondant n'a pas été provisionné.

#### 1.4. Attestation du commissaire aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

**Le commissaire aux comptes**

**Hechmi ABDELWAHED**

**ACFI Audit & Consulting**



**ACFI Audit & Consulting**

Société inscrite au tableau de L'CECT  
Bul A 72 Cleopatre Center - Centre Usain Nord - Tunis  
Tél : 71 947 271 / Fax : 71 947 270

#### 1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus ».

**Tunisie Valeurs**

**Le Directeur Général**

**Mohamed Fadhel ABDELKEFI**


## 1.6. Responsable de l'information

**M. Sami Ben Salah**

**Directeur Administratif et Financier**

Avenue du 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Tél: +216 73 604 149

Fax : +216 73 604 111

E-mail : bensalah.sami@mliha.com

La notice légale est publiée au JORT n° 15 du 04/02/2016

 **Conseil du Marché Financier**  
Visa n° 16 - 0928 du 29 JAN. 2016  
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier  
  
**Signé: Salah ESSAYEL**



## Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération

### 2.1. Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015 a décidé d'augmenter le capital de la société SOPAT d'un montant de 5 197 500 DT pour le porter de 12 993 750 DT à 18 191 250 DT, et ce, par l'émission de 5 197 500 nouvelles actions émises au prix de 2 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 1 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation de capital projetée ;
- Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 18 décembre 2015, a décidé de l'ordre à respecter lors de la mise en œuvre des possibilités ci-dessus :

- **En premier lieu**, redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites ;
- **En second lieu**, offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites ;
- **Et en troisième lieu**, limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'augmentation du capital projetée.

#### 2.1.2. But de l'émission

Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

Il est à signaler que les fonds propres de la société SOPAT au 31/12/2014 sont en deçà du minimum légal exigé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. L'augmentation du capital envisagée par l'émission de 5 197 500 actions nouvelles au prix de 2 dinars chacune répartie à parts égales entre le capital social et la prime d'émission ne permettra pas à la société de ramener ses fonds propres à un montant supérieur à la moitié de son capital social comme l'exige l'article susvisé.

Le Conseil d'Administration de la société a opté de procéder par étape en procédant à une première opération d'augmentation de capital qui permettrait à la société de poursuivre son activité dans des conditions acceptables en attendant que le retour aux bénéfices permette de résorber les pertes cumulées.

Toutefois, la société SOPAT s'engage à convoquer une AGE le **jour de la tenue de son AGO qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016**, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ne seraient pas respectées.

### 2.1.3. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 5 197 500 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 197 500 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre** : 5 197 500 actions
- **Valeur nominale des actions** : 1 DT.
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire

### 2.2. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 1 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

### 2.3. Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SOPAT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 2.4. Période de souscription

La souscription aux 5 197 500 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 25/03/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 28/03/2016 au 01/04/2016 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du 04/04/2016 au 08/04/2016 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit 3 898 125 DT.

## **2.5. Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOPAT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 07 804 0077340774370 11 ouvert auprès de l'Amen Bank, agence Mahdia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 25/03/2016 à 17h à Tunisie Valeurs, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs, en sa qualité d'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de Tunisie Clearing, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

## **2.7. Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrés par Tunisie Valeurs et ce, dès la réalisation de l'opération.

## **2.8. Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 12 993 750 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **2.9. Jouissance des actions nouvelles émises**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **2.10. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **2.10.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **2.10.2. Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **2.10.3. Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

## **2.11. Marché des titres**

Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

## **2.12. Cotation des titres**

### **2.12.1. Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 12.993.750 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SOPAT inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 15/02/2016 droits de souscription détachés.

### **2.12.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 5 197 500 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **2.12.3. Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus<sup>6</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

## **2.13. Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

## **2.14. Avantage fiscal**

Tel que défini par l'article 7 de la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements modifié par la loi 99-4 du 11 janvier 1999, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est agricole bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

## **2.15. Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN 0007290067 » durant la période de souscription préférentielle soit du 15/02/2016 au 25/03/2016 inclus<sup>7</sup>.

---

<sup>6,5</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 25/03/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN 0007290075 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par la société Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation (TSI) – Intermédiaire en Bourse.

## Chapitre 3: Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

### 3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

#### 3.1.1. Dénominations et siège social

- Dénomination sociale : Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT»
- Siège social : Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
- Tél : +216 73 604 149
- Fax : +216 73 604 111
- Site web: [www.mliha.com](http://www.mliha.com)
- Email: [info@mliha.com](mailto:info@mliha.com)

#### 3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

**Forme juridique** : Société anonyme

**Législation particulière applicable** : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements.

#### 3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 08/03/1988<sup>8</sup>

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

#### 3.1.4. Objet social (Article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités

---

<sup>8</sup> La société SOPAT a été constituée sous forme de SARL en 1988 et reconvertie en Société Anonyme en 1990.

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

### **3.1.5. Numéro du registre du commerce**

B 152 981 996

### **3.1.6. Exercice social**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### **3.1.7. Nationalité**

Tunisienne

### **3.1.8. Capital social**

Le capital social s'élève à 12 993 750 dinars divisé en 12 993 750 actions de nominal 1 dinar entièrement libéré.

### **3.1.9. Matricule fiscal**

022671 F/ P / M / 000

### **3.1.10. Régime fiscal**

Droit Commun.

### **3.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société**

Siège de la SOPAT : Avenue du 23 janvier, BP 19 – 5080 Téboulba - Tunisie

### **3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing**

M. Sami Ben Salah

Directeur Administratif et Financier de la SOPAT

Tél : +216 73 604 149

Fax : +216 73 604 111

Avenue du 23 janvier, BP 19 – 5080 Téboulba - Tunisie

Email : bensalah.sami@mliha.com

### **3.1.13. Clauses statutaires particulières**

- **Assemblées Générales – Dispositions communes à toutes les assemblées**

#### **❖ Caractère collectif des Assemblées (Article 24 des statuts)**

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Ses délibérations, prises conformément aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Elle se tient dans la ville et au lieu désigné par le Conseil d'Administration tel qu'indiqué dans la convocation.

Elles sont constitutives, Ordinaires ou Extraordinaires et sont réunies selon les conditions indiquées ci après.

#### ❖ **Convocation des Assemblées (Article 25 des statuts)**

L'assemblée se réunit de façon Ordinaire chaque année avant la fin du semestre qui suit la clôture de l'exercice social, au jour, heure et lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elle peut se réunir sur convocation du Conseil d'Administration toutes les fois que ce dernier le jugera utile.

Conformément au code des Sociétés commerciales, elle peut aussi se réunir en cas d'urgence, sur convocation des commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale peut être Ordinaire ou Extraordinaire ou toutes les deux à la fois si elle réunit les conditions nécessaires.

#### ❖ **Représentation aux Assemblées Générales (Article 26 des statuts)**

Nul ne peut représenter un Actionnaire à l'Assemblée s'il n'est pas muni d'un mandat spécial. En outre, tout Actionnaire peut voter par correspondance conformément à l'article 278 du CSC. Les personnes morales seront légalement représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial sous réserve d'être permanent.

Toutefois, sont valablement représentés:

- Les femmes mariées par leurs Maris s'ils ont l'Administration des biens de ces dernières.
- Les mineurs ou interdits par leurs tuteurs.

Le tout sans qu'il soit nécessaire que le mari ou le tuteur soit personnellement Actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier.

Le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires ou Extraordinaires.

**La société s'engage à conformer l'article 26 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

#### ❖ **Droit de participation aux Assemblées (Article 27 des statuts)**

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions nominatives ou d'attestations de dépôts doivent être inscrits sur les registres de la Société au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire ou d'éliminer ces délais de dépôt et d'inscription.

Il est tenu à la disposition des Actionnaires au siège de la Société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'Assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la Société.

Tout Actionnaire détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social ou détenant une participation au capital au moins égale à un million de dinars, a le droit d'obtenir à tout moment des copies des documents sociaux visés à l'article 201 du CSC, des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux trois derniers exercices, ainsi que des copies des procès-verbaux et feuilles de présence des Assemblées tenues au cours des trois derniers exercices. Les Actionnaires détenant

réunis cette fraction du capital ont le droit de se faire communiquer les documents cités et de se faire représenter par un mandataire pour exercer ce droit en leur nom.

La liste des Actionnaires est mise à la disposition de ces derniers, au moins quinze jours avant chaque Assemblée Générale.

#### ❖ **Ordre du jour de l'Assemblée (Article 28 des statuts)**

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins 5% du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les Actionnaires précités au Conseil d'Administration, une lettre recommandée avec accusé de réception, 30 jours au moins avant la tenue de la première Assemblée Générale.

Aucune question ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

**La société s'engage à conformer l'article 28 de ses statuts aux dispositions de l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales.**

#### ❖ **Bureau de l'Assemblée Générale (Article 29 des statuts)**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut de celui-ci, par un Administrateur désigné par le Conseil.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désignés par les Actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées convoquées à la diligence d'un Commissaire aux comptes sont présidées par lui; si deux commissaires ont convoqué l'Assemblée, elle est présidée alors par le plus ancien.

#### ❖ **Délibérations de l'Assemblée Générale (Article 30 des statuts)**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont votées au scrutin public.

Le scrutin secret a lieu lorsqu'il est réclamé par:

- le Conseil d'Administration
- le Bureau
- Les Actionnaires représentant au moins un dixième des voix présentes ou représentées à l'Assemblée.

#### ❖ **Feuille de présence et Procès-Verbal de l'Assemblée Générale (Article 31 des statuts)**

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des Actionnaires ou leurs représentants et le nombre des actions dont chacun d'eux est porteur.

Cette feuille dûment émargée par les Actionnaires présents ou leurs mandataires est certifiée par le bureau de l'Assemblée. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau.

Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale doit contenir les énonciations suivantes:

- La date et le lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Ce procès verbal est signé par les membres du bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné. Les copies ou extraits de ces procès verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par:

- Le Président du Conseil d'Administration
- L'Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général.
- L'Administrateur qui remplit ces fonctions provisoirement.
- Deux Administrateurs.
- Un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil.

Après la dissolution de la Société et pendant sa liquidation, des copies et extraits sont signés par deux liquidateurs ou s'il n'y en a qu'un, par le liquidateur unique.

#### - **Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires**

##### ❖ **Composition (Article 32 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions et dont les titres sont libérés des versements exigibles.

##### ❖ **Convocation (Article 33 des statuts)**

Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sont faites au moins quinze jours avant la date prévue de la réunion par Un avis publié au JORT et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour

##### ❖ **Quorum (Article 34 des statuts)**

Pour être régulièrement constituée, l'Assemblée Générale Ordinaire doit comprendre un nombre d'Actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de 15 jours doit être observé.

##### ❖ **Vote (Article 35 des statuts)**

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque membre de la Société a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limites.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

En cas de vote par correspondance, la Société doit mettre à la disposition des Actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

#### ❖ **Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 36 des statuts)**

Les Assemblées Générales Ordinaires doivent se réunir au moins une fois par an dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, et le rapport du ou des commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré et prends les décisions relatives aux résultats.

Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers, et approuve s'il y a lieu, les modifications apportées soit à leur représentation, soit à leur méthode d'évaluation.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tout fond de réserve ou de prévoyance, décide tout report à nouveau des résultats distribuables, et fixe les dividendes à répartir.

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les Administrateurs ainsi que les commissaires aux comptes.

Elle contrôle les actes de gestion des Administrateurs et leur donne quitus Cependant, les dites décisions devraient être adoptées à la majorité des votes des Actionnaires.

Elle détermine la rétribution du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, elle confère au Conseil les autorisations nécessaires dans tous les cas où les pouvoirs qui lui seraient attribués seraient insuffisants et en Général, elle prend toutes les décisions autres que celles relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions du code des Sociétés commerciales

Elle autorise tous emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres. Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées de la présentation du rapport Général et du rapport spécial du ou des commissaires aux comptes sous peine de nullité.

#### ❖ **Approbation des emprunts (Article 37 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve tout emprunt par la voie d'émission d'obligations.

#### - **Assemblées Générales Extraordinaires**

##### ❖ **Pouvoirs (Article 38 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toute modification autorisée par la législation en vigueur à l'époque de sa réunion.

Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société ni augmenter les engagements des Actionnaires.

Elle peut décider notamment:

- La modification de l'objet social, notamment l'extension des opérations de la Société.
- L'adoption d'une nouvelle forme de Société.
- Le changement de la dénomination de la Société.
- Le transfert en dehors de la Tunisie du siège social.
- La prolongation de la durée de l'alliance ou la fusion, par voie d'apport ou autrement, de la Société avec d'autres Sociétés existantes ou en formation.
- L'augmentation ou la réduction du capital social, sa division en actions d'un type autre que celui existant.
- Le mode de répartition des résultats distribuables ou de l'actif social.
- La dissolution de la Société, avec la mise en application ou la mise en liquidation à l'expiration de la Société.
- Par dérogation aux dispositions ci-dessus du présent article et conformément à la loi, le Conseil d'Administration après délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a le pouvoir d'apporter aux clauses des statuts (relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent), les modifications consécutives aux augmentations de capital en une ou plusieurs fois, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération.

Ces modifications résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement, ou éventuellement dans le procès verbal de l'Assemblée Générale de vérification.

L'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de 5 ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les statuts peuvent être modifiés par le Président Directeur Général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée Générale suivante.

**La société s'engage à conformer l'article 38 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

#### ❖ **Quorum (Article 39 des statuts)**

Les Assemblées Générales Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si elles sont composées d'Actionnaires représentant la moitié au moins du capital sur première convocation et du tiers du capital sur deuxième convocation.

Les modalités de convocation sont régies par les dispositions des articles 276 et 277 du CSC.

Si la seconde Assemblée ne réunit pas ce quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe

#### **L'apport en nature:**

En cas d'apport en nature, un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés par ordonnance sur requête du Président du tribunal de première instance au lieu du siège social parmi les experts judiciaires.

Les commissaires évaluent sous leur responsabilité la valeur des apports en nature.

Leur rapport doit indiquer la description de chaque apport en nature, sa consistance, son mode d'évaluation ainsi que l'intérêt qu'il présente pour la Société.

L'Assemblée Extraordinaire délibère sur l'évaluation des apports en nature.



Le capital social à considérer, pour calculer le quorum requis, ne comprend pas les actions appartenant aux personnes qui ont fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

En cas d'augmentation de capital, si l'approbation de l'Assemblée a eu lieu, elle déclare la réalisation de l'augmentation du capital. Si l'Assemblée réduit l'évaluation de l'apport en nature, l'approbation expresse de l'apporteur est requise.

A défaut, l'augmentation du capital n'est pas réalisée.

Les actions d'apport doivent être intégralement libérées dès leur émission.

#### **L'apport en numéraire:**

En cas d'augmentation de capital en numéraire, il n'y a pas lieu de réunir une seconde Assemblée Générale appelée à vérifier la sincérité de la déclaration de souscription et de versements, et le retrait des fonds opéré sur la signature du délégué du Conseil d'Administration après que cette déclaration ait été effectuée.

Dans ce cas, toutefois, le retrait ne peut être fait qu'à une date postérieure de dix jours au moins à celle du dépôt des fonds. Le mandataire du Conseil, doit avant le retrait des fonds remettre à leur dépositaire un certificat du receveur de l'enregistrement ayant reçu cette déclaration, attestant que celle-ci a été faite conformément à la loi. Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées sera tenu au siège de la Société à la disposition des Actionnaires quinze jours au moins avant la date de la réunion. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut ni changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide ou autorise une augmentation du capital social peut supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital ou pour une ou plusieurs parties de cette augmentation après approbation obligatoire du rapport du Conseil d'Administration ainsi que celui des commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du dit droit préférentiel.

Dans le cas:

- d'une augmentation de capital,
- d'un retrait de fonds,
- ou d'une vérification des apports en nature,

Le Conseil apporte les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nom des actions qui la représentent dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectué de l'opération.

Ces modifications résultent d'une inscription dans la déclaration de souscription et de versement ou dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale de vérification.

Mais l'Assemblée Générale qui a décidé l'augmentation de capital peut toujours voter ces modifications sous conditions suspensives de la réalisation de l'opération.

## **Appel Public à l'Épargne – Marché financier**

### **❖ Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (Article 44 bis des statuts)**

#### **1- Assemblées Générales Ordinaires**

- a) La société doit déposer ou adresser sur support papier et magnétique au Conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre mois, au plus tard de la clôture de l'exercice comptable et 15 jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire :
  - L'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration
  - Les documents et les rapports visés dans les articles 201 et 471 du CSC
  - Les rapports des commissaires aux comptes visés aux articles 200, 269 et 472 du CSC.
- b) La société doit publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes dans le délai susvisé.
- c) La société doit dans les 4 jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'Assemblée Ordinaire déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis les documents suivants :
  - Les documents visés au point (a) du présent article s'ils sont modifiés
  - Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire
  - L'état d'évolution des capitaux propres
  - Le bilan après affectation du résultat comptable
  - La liste des actionnaires
  - La liste des titulaires des certificats de droits de vote
  - La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.
- d) La société doit par la suite publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, dans un délai de trente jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au plus tard :
  - Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
  - L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable
  - Le bilan après affectation du résultat comptable
  - Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

#### **2- Assemblées Générales Extraordinaires**

La société doit déposer au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ou leur adresser quinze jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- L'ordre du jour et le projet de résolutions proposées par le Conseil d'Administration
- Le rapport du commissaire aux comptes éventuellement
- Les documents mis à la disposition des actionnaires comme appui aux résolutions proposées.

Dès leur adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire, les résolutions doivent être adressées au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières.

#### ❖ Répartition des résultats distribuables (Article 43 des statuts)

On obtient le bénéfice distribuable en déduisant du produit annuel constaté par l'inventaire les éléments suivants :

- les frais d'exploitation
- les frais généraux
- les charges fiscales et financières
- les amortissements
- les provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tout fonds de toute réserve que le Conseil jugera utile.

Sur la base de ce bénéfice distribuable, après avoir éventuellement couvert les pertes des exercices antérieurs, il est prélevé :

Une fraction égale à 5% au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social mais reprend sous cours si cette réserve vient à être entamée.

La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, 6% de la somme dont leurs actions sont libérées et non amortis sans rappel d'un exercice à l'autre.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur proposition du Conseil d'Administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde du bénéfice distribuable, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'Assemblée Générale soit pour être distribuées aux Actionnaires.

**La société s'engage à conformer l'article 43 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales.**

#### ❖ Paiement des dividendes (Article 44 des statuts)

La mise en paiement des dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Les dividendes seront payés conformément à la procédure de règlement par la STICODEVAM.

Après le vote par l'Assemblée Générale de la distribution d'un dividende, ce dividende est acquis par l'actionnaire définitivement et individuellement et il ne peut faire l'objet ni d'une retenue ni d'une restitution.

**La société s'engage à conformer l'article 44 de ses statuts à la réglementation en vigueur.**

### 3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société SOPAT

- Capital social : 12 993 750 dinars
- Nombre d'actions : 12 993 750 actions
- Nominal : 1 dinar
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : 1<sup>er</sup> Janvier 2014

### 3.3. Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale (DT)	
		Montant (Dt)	Nombre d'actions	Montant (DT)	Nombre d'actions		
08/03/1988	AGC	Constitution sous forme de SARL	875 000	8 750	875 000	8 750	100
06/01/1990		Transformation en Société Anonyme			875 000	8 750	100
25/05/1995	AGE	Augmentation de capital en numéraire	500 000	5 000	1 375 000	13 750	100
		Réduction de la valeur nominale de 100 DT à 10 DT			1 375 000	137 500	10
16/02/1998	AGE	Augmentation de capital en numéraire	425 000	42 500	1 800 000	180 000	10
		Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000	20 000	2 000 000	200 000	10
08/06/1998	AGE	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 500 000	150 000	3 500 000	350 000	10
16/07/1998	AGE	Augmentation de capital en numéraire	400 000	40 000	3 900 000	390 000	10
02/10/1998	AGE	Augmentation de capital en numéraire	102 720	10 272	4 002 720	400 272	10
14/07/1999	AGE	Augmentation de capital par incorporation de réserves	997 280	99 728	5 000 000	500 000	10
15/03/2000	AGE	Augmentation de capital en numéraire	1 386 290	138 629	6 386 290	638 629	10
18/11/2003	AGE	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	7 386 290	738 629	10
18/04/2007	AGE	Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT			7 386 290	1 477 258	5
06/09/2007	AGE	Augmentation de capital par Offre Publique de Souscription	2 613 710	522 742	10 000 000	2 000 000	5
09/06/2008	AGE	Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 000	100 000	10 500 000	2 100 000	5
09/02/2010	AGE	Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT			10 500 000	10 500 000	1
27/07/2010	AGE	Augmentation de capital en numéraire	1 312 500	1 312 500	11 812 500	11 812 500	1
31/07/2012	AGE	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 181 250	1 181 250	12 993 750	12 993 750	1

### 3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/11/2015

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant (DT)	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>978</b>	<b>12 971 900</b>	<b>12 971 900</b>	<b>99,83%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>46</b>	<b>10 395 811</b>	<b>10 395 811</b>	<b>80,01%</b>
Ayant 3% et plus du capital	1	8 501 710	8 501 710	65,43%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	9	1 395 327	1 395 327	10,74%
Ayant au maximum 0,5% du capital	36	498 774	498 774	3,84%
<b>Personnes physiques</b>	<b>932</b>	<b>2 576 089</b>	<b>2 576 089</b>	<b>19,83%</b>
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	4	433 719	433 719	3,34%
Ayant au maximum 0,5% du capital	928	2 142 370	2 142 370	16,49%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>3</b>	<b>21 850</b>	<b>21 850</b>	<b>0,17%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5% du capital	1	100	100	0,001%
<b>Personnes physiques</b>	<b>2</b>	<b>21 750</b>	<b>21 750</b>	<b>0,17%</b>
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5% du capital	2	21 750	21 750	0,17%
<b>TOTAL</b>	<b>981</b>	<b>12 993 750</b>	<b>12 993 750</b>	<b>100,00%</b>

#### 3.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/11/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant (DT)	% du capital et des droits de vote
Gallus Holding	8 501 710	8 501 710	65,43%

#### 3.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/11/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant (DT)	% du capital et des droits de vote
Gallus Holding	8 501 710	8 501 710	65,43%
Medigrain	179 355	179 355	1,38%
M. Abdelaziz Ben Youssef	500	500	0,004%
<b>Total</b>	<b>8 681 565</b>	<b>8 681 565</b>	<b>66,81%</b>

### 3.4.3. Nombre d'actionnaires au 30/11/2015

Au 30 novembre 2015, le capital de la société SOPAT est réparti entre 981 actionnaires :

- 47 personnes morales ;
- 934 personnes physiques.

### 3.5. Description sommaire du « Groupe Rose Blanche » au 31 décembre 2014

Le « Groupe Rose Blanche » est issu d'une minoterie semoulerie créée il y'a plus d'un siècle (en 1901).

Au cours des deux dernières décennies, le « Groupe Rose Blanche » a accéléré son développement et a mis en place une stratégie d'intégration et de diversification qui a entraîné la création et l'acquisition de 20 sociétés qui composent actuellement le périmètre du Groupe. Les sociétés jouissent d'une parfaite synergie leur permettant de maîtriser le processus de sélection, de transformation et de commercialisation du blé et de ses dérivées nobles.

Par ailleurs, en intégrant la branche des pâtes alimentaires, le groupe a pu pérenniser son activité de semoulerie en fournissant 70% de la matière première sur le marché.

Aujourd'hui, le « Groupe Rose Blanche » est l'un des premiers groupes agroalimentaires en Tunisie avec un effectif de 2720 personnes et un chiffre d'affaires consolidé dépassant le milliard de Dinars en 2014. Les produits du groupe sont commercialisés sous les marques suivantes : La Rose Blanche, rebaptisée Warda, Spiga, Diari et Friga.

Le groupe se divise en deux principales filières :

- Filière « Céréales et dérivés »,
- Filière « Négoce, volaille et alimentation animale ».

Ci après une description sommaires des principales sociétés du « groupe Rose Blanche » :

#### ➤ Filière Céréales et dérivés

##### ○ Pôle Minoterie

Il regroupe les sociétés spécialisées dans la transformation du blé tendre en farine et du blé dur en semoule. Leur capacité de trituration cumulée est de 3204 Tonnes/jour.

Les sociétés de ce pôle se présentent comme suit :

Société	Année de création / acquisition	Activité	Capital social (mDT)	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (mDT)
MCSR	1901	Minoterie, semoulerie	14 340	169	146 780
STPA	2008	Minoterie, semoulerie Production d'aliments pour animaux	22 730	342	164 212
SPPAS	2008	Trituration de l'orge et semoulerie	1 750	76	21 755
GMC	2009	Minoterie, semoulerie	6 600	160	74 077

○ **Pôle Collecte et Stockage des céréales**

Les sociétés de ce pôle sont spécialisées dans la collecte des céréales tels que le blé, l'orge, etc. La capacité de collecte et de stockage cumulée est de 270 400 Tonnes / an.

Société	Année de création / acquisition	Activité	Capital social (mDT)	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (mDT)
<b>CMA</b>	2001	Collecte et stockage des céréales	11 400	196	170 099
<b>3 S</b>	2000	Collecte et stockage des céréales	1 000	2	2 798

○ **Pôle Transformation**

Les sociétés de ce pôle sont spécialisées dans la fabrication des pâtes et du Couscous ainsi que d'autres spécialités à base d'orge et de farines spéciales. Leur capacité de production cumulée est de l'ordre de 700 Tonnes par jour. Le groupe exporte 40% de sa production vers plus de 30 pays.

La société Flexoprint est l'un des leaders dans la fabrication d'emballages flexibles en Tunisie.

Société	Année de création / acquisition	Activité	Capital social (mDT)	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (mDT)
<b>Pâtes WARDA</b>	1995	Fabrication et commercialisation des pâtes alimentaires et du couscous	15 600	376	84 553
<b>CDS</b>	2008	Fabrication et commercialisation des pâtes alimentaires et du couscous	5 000	251	82 010
<b>AMT</b>	2006	Industrie farine et additifs	900	75	19 852
<b>Flexoprint</b>	1994	Fabrication des emballages flexibles en plastique	8 850	92	19 557

○ **Pôle Transport & Distribution**

Les sociétés de ce pôle assurent le transport et la distribution des différents produits du Groupe. La flotte actuelle est composée de plus de 120 véhicules de différentes capacités pouvant assurer jusqu'à 1200 Tonnes de chargement par jour.

Société	Année de création / acquisition	Activité	Capital social (mDT)	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (mDT)
<b>Transfood</b>	1997	Transport routier de marchandises	2 000	97	4 015
<b>Sindbad</b>	2002	Import, export et distribution des produits alimentaires en gros	2 110	85	15 500
<b>Caravan</b>	2008	Import, export et distribution des produits alimentaires en gros	6 050	113	55 904
<b>LBP</b>	1993	Commercialisation d'emballages alimentaires	400	8	726

## ➤ Filière négoce, volaille et alimentation animale

### ○ Pôle négoce et alimentation animale

L'activité de ce pôle se divise en deux volets :

- des sociétés qui sont spécialisées dans l'importation, le stockage et la commercialisation des céréales tels que le maïs et les tourteaux de soja et dont la capacité de stockage cumulée est de 100.000 Tonnes / an.
- la société ACN qui est spécialisée dans la fabrication d'aliments composés pour animaux.

Société	Année de création / acquisition	Activité	Capital social (mDT)	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (mDT)
MEDIGRAIN	1999	Collecte et stockage de maïs et soja	1 500	65	181 067
ACN	2009	Industries d'aliments composés pour animaux	6 600	51	56 949
UNAGRO	1994	Collecte et stockage des céréales	8 500	10	2 996
GSS	2008	Collecte et stockage des céréales	4 900	7	2 358

### ○ Pôle volaille

Ce pôle est relativement jeune et a été intégré suite à l'acquisition de la société GALLUS dans une optique de diversification et d'intégration des sociétés du groupe.

Les sociétés de ce pôle sont spécialisées dans l'élevage des volailles et la production et la transformation de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

Société	Année de création / acquisition	Activité	Capital social (mDT)	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (mDT)
SOPAT	2014	Production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille	12 994	485	55 424
GALLUS	2014	Elevage avicole, Collecte et stockage de céréales	18 671	60	6 915

### 3.5.1. Présentation sommaire de l'actionnaire de référence «la société GALLUS SA »

La société GALLUS SA a été créée en 2009 à l'initiative des frères LAHMER par un apport de leurs titres détenus dans la société SOPAT.

En 2009, les frères LAHMER, fondateurs de la société SOPAT, ont créé la société GALLUS SA à laquelle ils ont apporté leurs participations dans le capital de la société SOPAT. Suite à ces apports, la société GALLUS SA détenait 69,41% du capital de la SOPAT, participation qui est passée par la suite à 65,43%. Cette initiative, avait pour but de doter la SOPAT d'un noyau dur d'actionnaires regroupant en une seule entité ses fondateurs et permettant l'exercice stable sur la société.

Parallèlement, la société GALLUS a développé l'activité d'élevage de poulets permettant à cet effet d'approvisionner la SOPAT en matières premières.



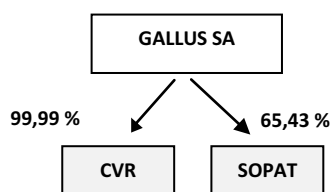
En 2009, le fonds d'investissement « Abraaj Capital - SGAM AI KANTARA » a acquis une participation de 49% dans le capital de GALLUS ; le reliquat étant resté détenu par les frères LAHMER (51%). Puis, en Février 2014, les sociétés du « Groupe Rose Blanche<sup>9</sup> » ont racheté respectivement les parts du fonds d'investissement « SGAM AI KANTARA » et des frères Lahmer dans le capital de la société GALLUS.

Cette prise de participation par le « Groupe Rose Blanche » entre dans le cadre d'un projet de développement du secteur d'activité du groupe basé sur une extension de cette activité dans des secteurs connexes et complémentaires. En effet, le Groupe est un acteur important dans le secteur des pâtes alimentaires et de l'aliment avec ce que cela implique en matière d'importation des céréales et leur transformation. Le Groupe dispose ainsi de filiales spécialisées aussi bien dans l'importation de céréales que dans la nutrition animale.

### 3.5.2. Schéma financier du groupe « GALLUS SA » au 31/12/2014

La société GALLUS SA détient principalement deux participations dans son portefeuille, à savoir la SOPAT et la CVR (Centrale des Viandes Rouges).

La société CVR est une société de production de viandes rouges, créée en 2010 et est actuellement en cessation d'activité.



### 3.5.3. Evènement récents modifiant le schéma financier du groupe « GALLUS SA »

Néant

### 3.5.4. Chiffres clés des sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014

En mDT	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat Net	Capitaux propres avant affectation	Total Passifs	Charges financières nettes	Dividendes distribués en 2015 relatifs à l'exercice 2014
Gallus SA	6 915 063	-1 783 683	-2 056 038	15 072 318	8 562 794	-347 801	0
SOPAT	55 424 161	-5 022 127	-6 997 544	-3 182 712	48 220 064	-1 873 956	0

### 3.5.5. Engagements financiers des sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014

En mDT	Crédits Court Terme	Découverts Bancaires	Engagements par signature	Crédits à moyen et long terme	Leasing	Billets de trésorerie	Total engagements
Gallus SA	1 307 253	570 837	937 533*	3 009 171	244 245	0	6 069 039
SOPAT	8 888 749	4 759 432	3 026 493**	5 718 413	0	200 000	22 593 087

\*Une dette envers la société ACN au titre d'achat d'aliments

\*\* Effets escomptés et non échus, caution solidaire au profit de NUTRITOP et garantie de rachat d'actions.

<sup>9</sup> Le « Groupe Rose Blanche » n'a pas d'existence juridique. Dans le présent prospectus, la dénomination « Groupe Rose Blanche » fait référence à toutes les sociétés détenues par la famille de Monsieur Kamel BELKHIRIA.

### **3.5.6. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe GALLUS SA**

Le groupe «GALLUS SA » fait généralement appel à ses actionnaires ou au système bancaire pour financer son développement.

La société GALLUS offre néanmoins son soutien financier, au besoin, à sa filiale SOPAT et ce, par la souscription à des billets de trésorerie ou encore, en accordant de longs délais de règlement.

### **3.6. Relations de la société SOPAT avec les sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014**

#### **3.6.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe GALLUS SA**

##### **❖ Prêts octroyés :**

- La société SOPAT a avancé à la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR des sommes d'argent à hauteur de 44 483 dinars. Ce montant vient s'ajouter aux avances faites au cours des exercices précédents totalisant 210 000 dinars.

##### **❖ Crédits reçus :**

- La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200.000 DT qui a été souscrit par GALLUS, en date du 28 février 2014 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,71%.
- La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500.000 DT qui a été souscrit par GALLUS, en date du 28 février 2014 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 6,74%.
- La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200.000 DT qui a été souscrit par GALLUS, en date du 02 septembre 2014 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,71%.

Le solde de ces billets s'élève au 31 décembre 2014 à 200.000 DT.

#### **3.6.2. Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe GALLUS SA**

##### **❖ Créance sur la société GALLUS :**

- 862 455 dinars.

##### **❖ Dette envers la société GALLUS**

- 3 519 106 dinars

#### **3.6.3. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la SOPAT et distribués par les sociétés du groupe GALLUS SA**

Néant

#### **3.6.4. Dividendes et autres rémunérations distribués par la SOPAT et encaissés par les sociétés du groupe GALLUS SA**

Néant

#### **3.6.5. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues**

**Données :** Néant

**Reçues :** Néant

#### **3.6.6. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe GALLUS SA**

**Données :** Néant

**Reçues :** Néant

### **3.7. Relations commerciales entre la société SOPAT et les sociétés du Groupe GALLUS SA durant l'exercice 2014**

#### **3.7.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe GALLUS SA**

❖ **Encaissé :**

- La société SOPAT a vendu au cours de l'exercice 2014 de l'aliment et du poussin au profit de GALLUS pour une valeur de 751 309 dinars.

❖ **Décaissé:**

- La société GALLUS a vendu au cours de l'exercice 2014 du poulet vivant au profit de la SOPAT pour une valeur de 6 288 679 dinars.

#### **3.7.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du Groupe GALLUS SA**

**Achats :** Néant

**Ventes :** Néant

#### **3.7.3. Les prestations de services reçues ou données**

**Reçues :** Néant

**Données :** Néant

#### **3.7.4. Les contrats de gestion**

Néant

#### **3.7.5. Les contrats de location**

Néant

### **3.8. Relations de la société SOPAT avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe GALLUS SA au 31/12/2014**

#### **3.8.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées**

❖ **Encaissé :**

- Néant

❖ **Décaissé :**

- La société MEDIGRAIN a vendu de la matière première au profit de la SOPAT pour une valeur de 16.329.825 dinars.
- La société ACN a vendu de la matière première au profit de la SOPAT pour une valeur de 1.811.828 dinars.

#### **3.8.2 Prêts octroyés et crédits reçus**

❖ **Prêts octroyés :**

- La SOPAT avait avancé à la société NUTRITOP, partie liée jusqu'au 08 avril 2014, la somme de 2.700.000 dinars en décembre 2010. Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration du 9 juillet 2012, sous la condition

suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. Informée, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2012 en a décidé le report d'examen et d'approbation éventuelle à une séance ultérieure.

La SOPAT a décidé de convertir la somme en question en un prêt assorti de garanties et productif d'intérêts financiers pour une période de neuf mois à partir de la date du 09 juillet 2012. Les administrateurs à cette date là, Messieurs Fethi, Rached et Imed Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société NUTRITOP pour le paiement des intérêts relatif à ce prêt.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt ont atteint au 31 décembre 2014 la somme de 468 988 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société NUTRITOP (société en règlement judiciaire) pour le paiement des intérêts.

❖ **Crédits reçus :**

- Néant

### **3.8.3. Les créances et les dettes commerciales**

❖ **Créances commerciales :**

- La société SOPAT a accordé à la société NUTRITOP, partie liée jusqu'au 8 avril 2014, une avance commerciale remboursable par des retenues sur les factures de prestations à fournir par cette dernière. Le solde de l'avance en question, s'élève au 31 décembre 2014 à 709 711 dinars.

❖ **Dettes commerciales :**

- Néant

### **3.8.4. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tous autres éléments d'actifs**

❖ **Achats :**

- La société SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN une voiture utilitaire pour une valeur de 20.000 Dinars.
- La société SOPAT a signé au cours de l'exercice 2009 avec la société AVITOP, partie liée jusqu'au 08 avril 2014, une promesse d'acquisition d'un lot de matériel roulant. Ce matériel est utilisé depuis 2010 par la SOPAT mais le contrat de vente définitif n'est pas encore conclu.
- La société SOPAT a signé au cours de l'exercice 2009 avec la société AVITOP, partie liée jusqu'au 08 avril 2014, un contrat d'acquisition d'un centre d'élevage édifié sur un terrain, pour une valeur globale de 1.610.333 dinars, mais dont le terrain reste jusqu'à ce jour hypothéqué en garantie d'un crédit accordé auparavant à AVITOP.
- La société SOPAT a signé au cours de l'exercice 2009 avec la société AVITOP, partie liée jusqu'au 08 avril 2014, un contrat d'acquisition d'un autre centre d'élevage édifié sur un autre terrain, pour une valeur globale de 1.861.701 dinars, mais dont le terrain reste jusqu'à ce jour hypothéqué en garantie d'un crédit accordé auparavant à AVITOP.

❖ **Ventes :**

- Néant

### **3.8.5. Les créances et les dettes non commerciales**

❖ **Créances non commerciales :**

La société SOPAT a avancé à la société AVITOP, partie liée jusqu'au 08 avril 2014, un montant de 367 000 dinars figurant dans les autres actifs courants.

❖ **Dettes non commerciales :**

- La société SOPAT a conclu avec Lahmer Holding, partie liée jusqu'au 8 avril 2014, des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire. La créance restante à payer s'élève au 31 décembre 2014 à 95 635 dinars.
- La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs avec Monsieur Mohamed Lahmar, ayant des liens de parenté avec certains administrateurs à cette date là, un acte de cession de la société DINDY pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5%. Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2014 à 409.300 dinars.

### **3.8.6. Prestations de services reçues ou données**

❖ **Données :**

- Néant

❖ **Reçues :**

- La société SOPAT a conclu avec la société NUTRITOP, partie liée jusqu'au 08 avril 2014, un contrat de sous-traitance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 en vertu duquel la société NUTRITOP assure la production pour le compte de la SOPAT d'aliments pour volailles. Un avenant à ce contrat a été conclu le 31 décembre 2011 afin de porter la prestation de service de 30 à 37 dinars toutes taxes comprises la tonne d'aliments produits. La société SOPAT a convenu de prendre en charge la consommation de la société NUTRITOP en carburant pour la chaudière. La charge supportée par la société au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à 227 675 dinars.

### **3.8.7. Contrats de gestion**

Néant

### **3.8.8. Contrats de location**

Néant

### **3.8.9. Transfert de ressources ou d'obligations**

Néant

### **3.8.10. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues**

❖ **Données :**

- La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809/105633 en garantie d'un crédit de gestion accordé par Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 1 300 000 dinars.
- La SOPAT a donné des hypothèques et des nantissements sur fonds de commerce au titre de crédits moyen et long terme octroyés par des banques pour une valeur globale de 30 320 300 dinars.
- Les escomptes d'effets de la SOPAT totalisant 1 099 191 dinars au 31 décembre 2014 sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et sont couvertes par des garanties réelles.
- La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions souscrites. Lors de l'introduction de

la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT

❖ **Reçues :**

- Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.
- Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé par la société SOPAT à la société NUTRITOP qui s'élèvent à cette date à 468 988 dinars
- La société SOPAT avait donné en nantissement ses participations dans les sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmer Hodling, , un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

**3.8.11. Dividendes et autres rémunérations distribués par la SOPAT et encaissés par les autres parties liées**

Néant

**3.8.12. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la SOPAT et distribués par les autres parties liées**

Néant

**3.8.13. Obligations et engagements de la société SOPAT envers les dirigeants**

La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général en fonction jusqu'au mois d'avril 2014 ont été fixées par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2011. La charge salariale brute, hors charges sociales s'est élevée au titre de l'exercice 2014 à 29 822 dinars.

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint en fonction depuis le 13 décembre 2014, ont été fixés par décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. La charge salariale brute correspondante, hors charges sociales, s'est élevée au titre de l'exercice 2014, à 14 988 dinars.

En outre Le Directeur Général Adjoint a droit à un quota mensuel de carburant de 500 litres, ainsi qu'à un véhicule de fonction.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous :

Montants bruts en DT	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires	29 822		14 988	
<b>Total</b>	<b>29 822</b>	-	<b>14 988</b>	-

### 3.9. Dividendes

Sur les trois derniers exercices, la société SOPAT n'a pas distribué de dividendes.

	2012	2013	2014
Dividendes (DT)	-	-	-
Nombre d'actions	12 933 750	12 933 750	12 933 750
Dividende par action (DT)	-	-	-
Dividende en % du nominal	0%	0%	0%

### 3.10. Marché des titres

Introduite le 31/12/2007 sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis, la société SOPAT a déposé une demande de transfert au marché principal auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. En réponse, le Conseil d'Administration de la Bourse réuni en date du 29 juillet 2010 a donné une suite favorable à cette demande avec date d'effet le 2 Août 2010.

## Chapitre 4: Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

### 4.1. Présentation Générale de la société et de son secteur

#### 4.1.1. L'industrie avicole en Tunisie

##### 4.1.1.1. Généralités

En Tunisie, la filière avicole a sensiblement évolué au cours de la dernière décennie en raison des changements dans les habitudes de consommation. Selon le Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles & Cunicoles de Tunisie (GIPAC), la contribution des viandes de volailles dans le total des viandes représente, en 2014, 53% du total des viandes produites contre seulement 36% en 1994. Le secteur représente aujourd'hui environ 11% de la production agricole nationale et 15% de la valeur ajoutée agricole.

Cette croissance s'est faite aux dépens de la viande rouge dont le déficit est imputable aux coûts de production élevés en raison des difficultés d'approvisionnement en fourrages et en aliment composé. D'un autre côté, la filière avicole a bénéficié de beaucoup d'encouragements financiers à travers des crédits et des subventions notamment sur l'aliment, mais ces encouragements n'étaient pas accompagnés dès le départ de mesures d'organisation et de contrôle sanitaire. Ce n'est qu'à partir des années 90, qu'une organisation a été mise en place et a été convenablement pilotée par les autorités (programmes de mise à niveau, amélioration des conditions sanitaires, de la productivité...). Ces efforts ont été couronnés de succès puisqu'en 2001, la Tunisie obtient l'accréditation pour pouvoir exporter vers les pays de l'UE ; un label de qualité indéniable.

##### 4.1.1.2. L'infrastructure avicole en Tunisie

L'infrastructure avicole a connu une véritable évolution positive depuis 1996. Les bâtiments de reproducteurs ont tous été équipés de systèmes de refroidissement et les centres d'élevages se sont graduellement équipés du même système.

#### a) Eleveurs et couvoirs:

Le niveau de biosécurité au niveau des unités d'élevage est généralement très élevé et tous les moyens sont mis en place pour la sécurité des volailles. Les élevages de reproducteurs sont généralement dans des emplacements isolés des zones de concentration avicoles et subissent un Contrôle Officiel Hygiénique et Sanitaire de la part des services sanitaires de l'Etat. Les résultats de ces contrôles sont un des critères les plus importants pour l'octroi des quotas d'importation des reproducteurs.

L'infrastructure d'abattage avicole est constituée de :

- Poulet de chair : 30 couvoirs et 4060 éleveurs
- Dinde de chair : 2 couvoirs et 300 éleveurs
- Poules pondeuses : 3 couvoirs et 320 éleveurs.



## **b) Les Abattoirs industriels :**

Le nombre d'abattoirs est de 30. Au sein de ces abattoirs on compte 6 ateliers de découpe et 6 ateliers de transformation. Ces abattoirs sont systématiquement contrôlés par les vétérinaires inspecteurs officiels. Ils ont tous subi des audits de la part des services officiels conformément à la réglementation en vigueur.

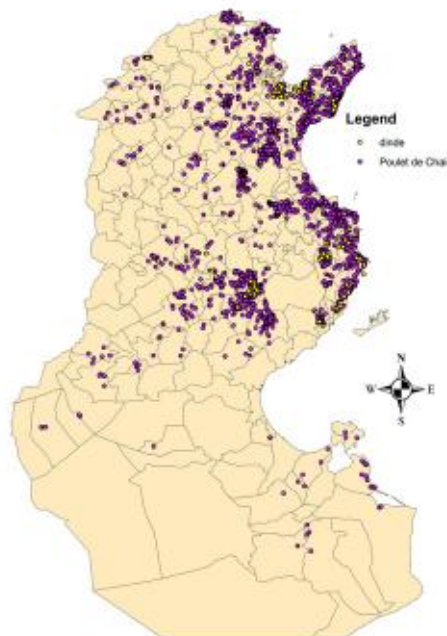
Depuis 2007, un agrément est devenu obligatoire; la procédure d'obtention de ces agréments est en cours pour la majorité de ces établissements. Seulement dix abattoirs ont obtenu l'agrément définitif jusqu'à présent.

### **4.1.1.3. Evolution de la production & de la consommation**

#### **❖ Evolution de la production**

La production de la viande de volaille est très concentrée dans le littoral du pays et l'est nettement moins dans le nord et dans les régions de l'ouest.

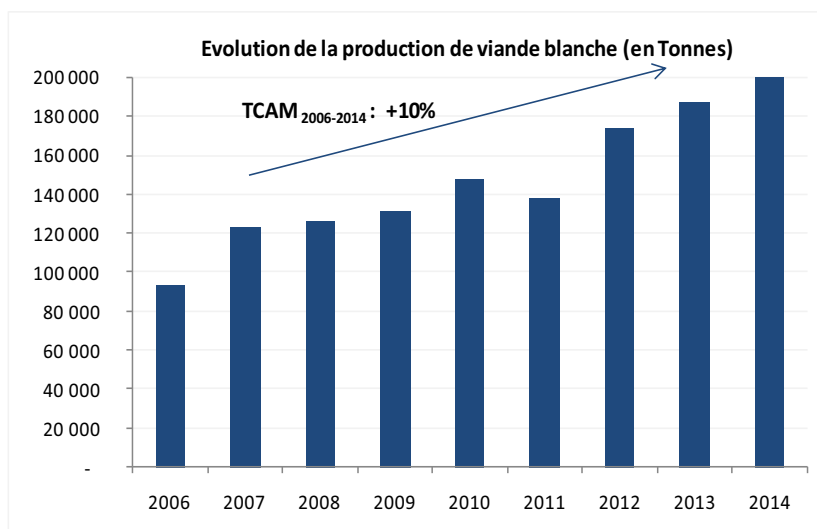
#### **Répartition de la production de la viande de volaille en Tunisie**



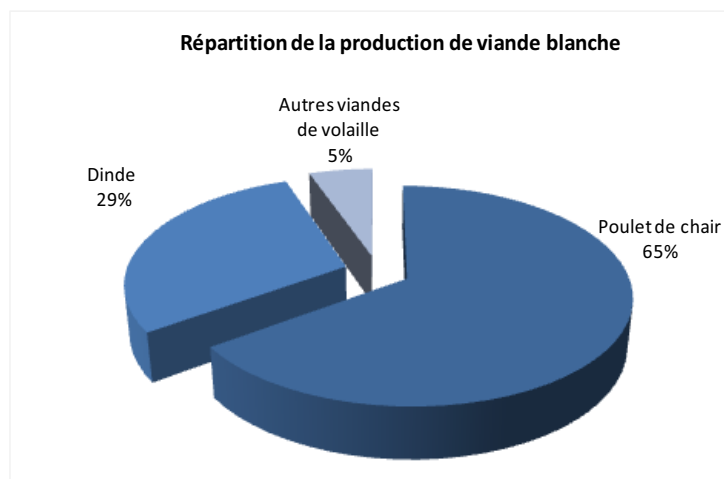
La production de volailles en Tunisie repose sur un système très particulier, à savoir la programmation des productions à l'échelle nationale. Cette programmation est essentiellement basée sur la planification par la restriction des importations à travers des quotas annuels d'importation attribués aux accoueurs. Le travail technique nécessaire à cette programmation est effectué par le GIPAC, les décisions des niveaux de production à atteindre sont proposées par une commission consultative de programmation des productions avicoles, et la décision finale revient aux autorités de tutelle. Il faut signaler que ce système ne concerne pas la filière de la dinde qui est totalement libre et non régie par les quotas d'importations de reproducteurs.

La production de poulets de chair a été dans le passé récent en majorité assurée par les petits éleveurs. Après les crises aviaires et les exigences réglementaires qui ont été imposées, la production est en train de basculer de plus en plus vers les grands groupes intégrés et les gros éleveurs.

La viande de volaille a affiché une croissance annuelle moyenne de 10% sur la période 2006-2014 avec un taux encore plus élevé pour la dinde (13% contre 9% pour le poulet). Celle-ci est devenue extrêmement populaire non seulement au niveau des ménages mais également au niveau de la restauration rapide ou «fast food».



Source : GIPAC



#### ❖ Evolution de la consommation

Les niveaux de consommation de la viande de volaille ont été très proches des niveaux de production, les exportations ayant toujours porté sur des quantités assez faibles compte tenu de la forte demande locale en raison :

- Des problèmes posés dans le secteur de viande rouge avec la forte augmentation des prix ;
- Le développement et l'extension du marché local des viandes blanches (dindes, poulet, etc.) grâce à une stratégie de marketing et de labellisation bien orchestrée par les producteurs et industriels du secteur ;
- La sécurité sanitaire de la viande blanche par rapport aux autres types de viandes et surtout dans les abattoirs agréés qui sont contrôlés par les vétérinaires de l'Etat.

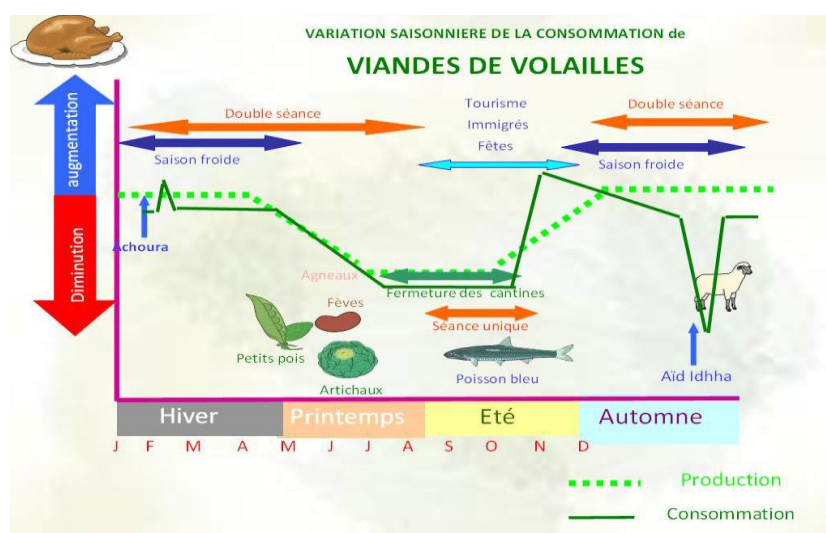
Cependant, il est à noter qu'il existe une variation saisonnière de la consommation sur le marché; c'est pour cela que le GIPAC procède à la régulation du marché après les corrections de la programmation des productions.

En effet, les facteurs entraînant une diminution de la demande sont :

- L'abondance de l'agneau pendant le printemps entraîne une diminution de la demande en viandes avicoles.
- De mai à septembre, l'abondance de poissons bleus concurrence fortement les viandes avicoles.
- Période de l'Aïd El Idhha où la consommation de la viande d'agneau augmente et qui coïncide avec la fermeture des abattoirs et points de vente de viandes avicoles pendant une semaine environ.
- Période de la séance unique (mois de juillet et août) durant laquelle la restauration rapide (rôtisseries et gargotes), grosse consommatrice d'œufs et de poulet est en veilleuse.
- Vacances scolaires avec la fermeture des cantines scolaires et universitaires qui sont de gros consommateurs d'œufs et de poulet.

D'autres facteurs, à l'inverse, entraînent une augmentation de la demande:

- Le mois de Ramadan durant lequel on enregistre 50% de besoins additionnels en œufs.
- La saison froide (octobre à février), la rentrée scolaire et la saison touristique sont les périodes où la consommation des tous les produits avicoles est importante.



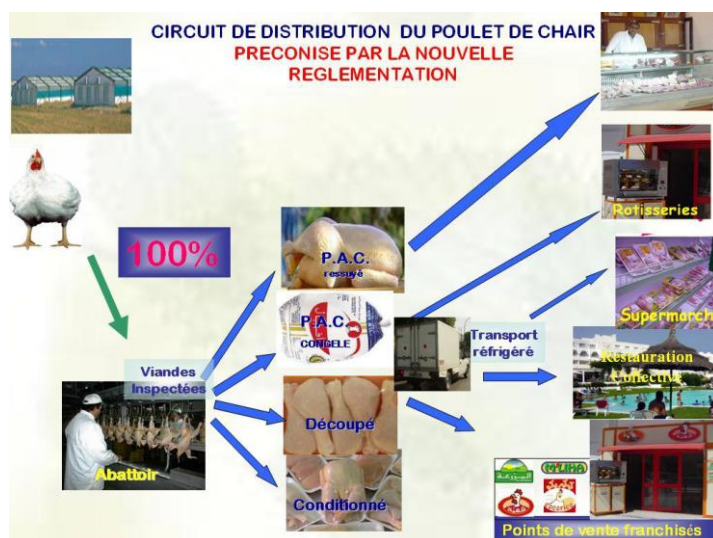
#### 4.1.1.4. Circuit de distribution

Les circuits de distribution du poulet de chair ont connu un changement radical au niveau de la vente au détail. En effet, une nouvelle réglementation promulguée en 2005 et entrée en application en 2007 a interdit l'abattage de volailles vivantes dans des centres non contrôlés.

Avant l'instauration de cette réglementation, les circuits de distribution étaient chaotiques, où le circuit du poulet vivant était caractérisé par la vente directe à la ferme de ce produit aux intermédiaires. Ces derniers sont des personnes possédant des flottes de camions ainsi que des moyens financiers consistants, et qui effectuaient des livraisons quotidiennes au petit matin d'un petit nombre de cageots aux points de vente au détail en poulet vif. Ces poulets sont vendus au kilo à l'état vivant, puis sont abattus sur place à la demande des clients moyennant des frais d'abattage.

Actuellement, avec la mise en place de la nouvelle réglementation, le circuit de distribution est en pleine migration et le marché du poulet vif ne représente que 40% de la distribution.

Pour ce qui est de la dinde, les circuits de distribution sont généralement bien établis puisque les sociétés qui commercialisent la dinde ont leur propre chaîne de points de vente et le circuit d'abattage artisanal est relativement restreint (inférieur 10%).



#### 4.1.2. Présentation de la société SOPAT et de son activité

##### ❖ Historique & évolution de l'actionariat

La société SOPAT a été constituée en 1988, à l'initiative des frères LAHMER, sous la forme d'une SARL avec comme objet principal la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille. En 1990, la société a été transformée en une société anonyme avec un capital de 875 000 dinars détenu principalement par les frères LAHMAR.

A partir de 1989, la SOPAT a mis en place un processus d'intégration en amont dans le but maîtriser son approvisionnement, et ce en créant différentes filiales : DINDY, NUTRITOP et AVITOP pour respectivement l'activité de d'élevage, la production d'aliments pour volailles et l'engraissement. La même approche d'intégration a été décidée en aval avec la création de la filiale, RAVY, pour assurer la vente de détail du groupe et gérer tous les points de vente de la SOPAT. Cependant, dans le but d'assainir la société afin de se recentrer sur son activité principale, la SOPAT a cédé à partir de 2006, l'intégralité de ses participations au profit des frères LAHMER.

En 2007, la société s'est introduite sur le marché alternatif à travers une augmentation de capital en numéraire et trois ans plus tard, la société a été transférée sur la cote du marché principal. Dans l'intervalle, en 2009, les frères Lahmer ont créé une nouvelle structure appelée GALLUS SA à laquelle ils ont apporté leurs participations respectives dans le capital de la société SOPAT. Suite à ces apports, la société GALLUS SA est devenue le principal actionnaire dans la société SOPAT à hauteur de 69% du capital. Cette initiative, avait pour but de doter la SOPAT d'un noyau dur d'actionnaires regroupant en une seule entité ses fondateurs et permettant l'exercice stable sur la société.

En 2009, le fonds d'investissement « Abraaj Capital - SGAM Al KANTARA » a acquis une participation de 49% dans le capital de GALLUS ; le reliquat étant resté détenu par les frères LAHMER (51%).

En Février 2014, le « Groupe Rose Blanche » – à travers la société Medigrain, la société les Minoteries du Centre et Sahel réunies (MCSR) et Monsieur Kamel Belkhiria – ont racheté respectivement les parts du fonds d'investissement et des frères Lahmer du capital de GALLUS. Cette prise de participation par le « Groupe Rose Blanche » entre dans le cadre d'un projet de développement du

secteur d'activité du groupe Rose Blanche basé sur une extension de cette activité dans des secteurs connexes et complémentaires.

En effet, « le Groupe Rose Blanche » est un acteur important dans le secteur des pâtes alimentaires et de l'aliment avec ce que cela implique en matière d'importations des céréales et leur transformation. Le Groupe dispose ainsi de filiales spécialisées aussi bien dans l'importation de céréales que dans la nutrition animale.

Doté de compétences humaines et d'équipements industriels performants, le groupe est aujourd'hui présent, dans le domaine des pâtes alimentaires, en Tunisie mais également dans plusieurs pays étrangers comme l'Algérie, la Lybie ou des pays africains et ce, à travers des circuits de distribution maîtrisés.

Le Groupe compte réaliser une refonte totale des méthodes de gestion et de production de la société en appliquant les standards internationaux en vue de permettre à la société SOPAT d'être plus compétitive et de devenir un acteur majeur dans son secteur d'activité en Tunisie et à l'étranger en bénéficiant de la présence déjà établie du Groupe, ce qui conduira à une revalorisation de ses produits et de son image de marque.

Ce programme inclut des investissements importants au niveau de l'infrastructure, de la politique de commercialisation et du cadre humain que le Groupe compte consolider et mettre à niveau en plus du maintien des avantages sociaux acquis.

Les principales intentions sont :

- Bénéficier de la synergie avec le Groupe Rose Blanche au niveau des approvisionnements en matière première de nature à réduire les coûts d'achats.
- Optimiser l'utilisation du matériel de production en augmentant le taux d'utilisation de la capacité existante de 50% à 90%.
- Développer les circuits de distribution notamment en tirant profit de l'expérience du Groupe en matière commerciale.
- Procéder à la restructuration financière de la société en la dotant des moyens nécessaires.
- Améliorer la rentabilité en maîtrisant les coûts et notamment les frais fixes.
- Développer les produits à valeur ajoutée.

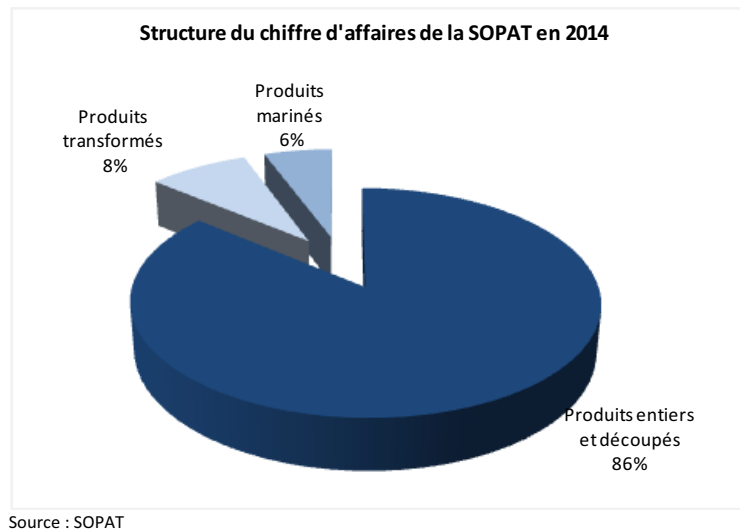
#### ❖ **Activités & Positionnement**

Le secteur des viandes blanches est un secteur qui a connu un développement important. La concurrence sur ce marché augmente d'une année à l'autre et les acteurs les plus introduits ont diversifié leurs gammes de produits en proposant dans un premier temps des produits découpés, puis de nouveaux produits plus évolués qui garantissent des marges bénéficiaires plus confortables (charcuterie et produits prêts à la consommation).

Dans ce contexte, les activités de la SOPAT ont évolué au fil des années pour regrouper aujourd'hui trois principales branches :

- Les produits frais et congelés entiers et découpés (poulets, dindes, escalopes, cuisses,...) ;
- Les produits transformés (jambon, salami, saucisses,...) ;
- Les produits marinés (produits prêt à la consommation).

La répartition du chiffre d'affaires par gamme de produits se détaille comme suit :



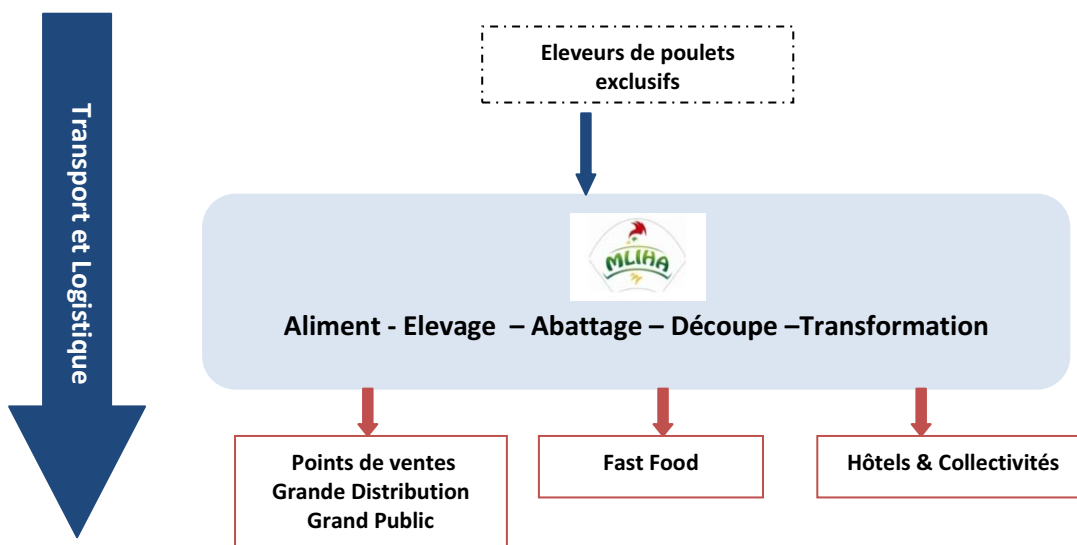
Le secteur avicole tunisien se caractérise par une forte rivalité entre les acteurs existants, à l'instar d'EL MAZRAA, leader de secteur, SOPROVAM, CHAHIA...

La part de marché de la SOPAT est estimée à fin 2014 à 8% (environ 5% dans le segment du poulet et 13% dans le segment de la dinde) (Source : la société).

Il est à noter que le marché fourmille d'acteurs non organisés qui se manifeste par un marché clandestin de poussins, même si en net recul depuis la publication du cahier des charges relatif à l'exercice du commerce de distribution des produits avicoles et dérivés.

Dans cet environnement fortement concurrentiel, la SOPAT se trouve dans l'obligation d'optimiser ses coûts de production, d'améliorer la qualité de ses produits, d'améliorer les performances techniques d'élevage, de développer son circuit de distribution et de créer de nouveaux produits porteurs.

## ❖ Chaîne de valeur de la SOPAT



La politique d’approvisionnement adoptée par la SOPAT est basée sur l’intégration de l’ensemble du processus depuis la fourniture du poussin et des aliments jusqu’à l’arrivée à maturité des produits vivants.

Pour ce qui est de l’aliment, la SOPAT s’approvisionnait jusque là en matière première (maïs, soja...) sur le marché. Avec la reprise de la société par le « Groupe Rose Blanche », la société pourrait désormais bénéficier de synergies en amont ce qui sera de nature à réduire ses coûts d’approvisionnement.

S’agissant de la volaille, l’approvisionnement de la société se fait au travers de deux circuits :

- **Les centres d’élevage propre pour la Dinde** ; une intégration en amont qui a fait l’objet d’investissements dans les bâtiments et équipements d’élevage ;
- **Le recours à des éleveurs indépendants pour le poulet**. La société sécurise ses achats en concluant des contrats d’exclusivité avec un nombre important d’éleveurs et qui garantissent un approvisionnement stable et permanent de l’abattoir de la SOPAT. La société fournit le poussin d’un jour (après éclosion) ainsi que l’aliment et s’assure du respect du cahier des charges par l’éleveur afin de répondre aux normes sanitaires et de garantir une traçabilité totale. Les prix d’achat des produits vifs sont fixés dès la conclusion des contrats d’exclusivité en fonction du prix du marché et des négociations avec les éleveurs. L’élevage des poulets est confié à environ 50 éleveurs. Toutefois, en cas de demande accrue ou de diminution des prix sur le marché, l’approvisionnement peut se faire par des achats directs auprès d’autres éleveurs.

L’unité de production de la SOPAT est située sur la route de Ksour Essaf et se répartit en trois grandes sections : l’abattage, la découpe et la transformation. Les deux dernières activités sont dépendantes de la première d’où l’importance de la programmation de l’approvisionnement en produits frais de la section abattage.

Les circuits de distribution mis en place par la SOPAT reposent essentiellement sur un réseau de dépôts au niveau des régions qui sont alimentés de nuit, à partir de la production quotidienne. La

desserte de la clientèle se fait dans la journée qui suit afin de garantir de meilleures conditions de qualité et de délai. Ainsi, et grâce à ces dépôts régionaux à partir desquels les livraisons aux clients sont effectuées, la SOPAT a pu développer ses ventes d'une part, et améliorer la qualité des prestations et des relations avec les clients, d'autre part.

Pour assurer ses livraisons, la SOPAT dispose d'un parc roulant composé de 8 véhicules utilitaires frigorifiques et de 11 camions frigorifiques.

## 4.2. Activité et performance de la société au 31/12/2014

### ❖ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la SOPAT a régressé de 5,4% en 2014 à 55 424 mDT suite à la baisse des ventes d'aliments composés et de poussins de 22,2% et de 20,1% respectivement.

Il est à signaler que la partie importante du chiffre d'affaires de la SOPAT provient de la vente de viande et dérivés (76,8%).

En milliers de DT	2012	2013	2014
Viande et dérivés	43 168	42 075	42 551
Aliments composés	12 400	11 971	9 308
Poussins	3 194	2 826	2 257
Autres	1 171	1 731	1 308
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>59 933</b>	<b>58 603</b>	<b>55 424</b>

Source : Etats financiers au 31 décembre

### ❖ Achats de matières premières consommées

Dans le même sillage que le chiffre d'affaires, les achats de matières premières consommées sont passés de 48 839 mDT à 46 993 mDT, soit une baisse de 3,8%. Cette baisse est expliquée par les faits suivants :

- L'achat de volailles et de poussins d'un jour a enregistré un repli de 4,2% par rapport à 2013 en raison du renchérissement du prix moyen d'achat (+3% entre 2013 et 2014) ;
- Les achats d'aliments ont baissé de 5% par rapport à 2013 suite à la diminution de la production de l'aliment de 4,5% en 2014.

En milliers de DT	2012	2013	2014
Achats aliments (maïs, soja...)	21 419	23 494	22 311
Achats Volailles et poussins d'un jour	21 510	21 059	20 180
Achats matières pour produits transformés	2 452	1 819	1 591
Autres	2 514	2 467	2 911
<b>Total Achats matières premières consommées</b>	<b>47 895</b>	<b>48 839</b>	<b>46 993</b>

Source : Etats financiers au 31 décembre



### ❖ Achats Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés ont légèrement augmenté de 2,1% passant de 3 887 mDT en 2013 à 3 966 mDT en 2014.

En milliers de DT	2012	2013	2014
Matières consommables	1 483	1 630	2 175
Emballages	950	879	971
Electricité, eau	640	731	844
Autres*	220	646	- 25
<b>Total autres approvisionnements consommés</b>	<b>3 294</b>	<b>3 887</b>	<b>3 966</b>

Source : Etats financiers au 31 décembre

\*Y compris la variation de stocks des autres approvisionnements

### ❖ Marge Brute

La marge brute de la SOPAT est passée de 4 513 mDT en 2013 à 7 126 mDT en 2014, progressant de 57,9% correspondant à un taux de marge brute de 12,9% contre 7,7% une année auparavant.

Cette amélioration s'explique essentiellement par l'amélioration des performances enregistrées au niveau de l'élevage et de l'abattoir.

En milliers de DT	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	59 933	58 603	55 424
Variation des stocks PF et encours	1 504	1 365	-2 661
Achats matières premières consommées	47 895	48 839	46 993
Autres approvisionnements consommés	3 294	3 887	3 966
<b>Marge Brute</b>	<b>7 239</b>	<b>4 513</b>	<b>7 126</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>12,1%</b>	<b>7,7%</b>	<b>12,9%</b>

Source : Etats financiers au 31 décembre

La marge brute de la société a baissé de 37,6% en 2013 comparativement à l'année 2012 pour représenter 7,7% du chiffre d'affaires (contre 12,1 % une année auparavant). Cette baisse significative de la rentabilité s'explique principalement par :

- La hausse des prix des matières premières (maïs et soja) en 2013,
- Un niveau de consommation exceptionnellement élevé d'aliments revenant à plusieurs raisons tel que gaspillage, fuite, maladie épidémique qui s'est traduite par un taux de mortalité élevé.

### 4.3. Activité et performance de la société au 30/06/2015

#### ❖ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a atteint 33 467 mDT au 30 juin 2015, soit une évolution de 28% par rapport à la même période de l'année 2014.

En milliers de DT	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
Viande et dérivés	26 914	18 879	42 551
Aliments composés	4 470	5 457	9 308
Poussins	1 315	1 244	2 257
Autres	769	563	1 308
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>33 467</b>	<b>26 144</b>	<b>55 424</b>

Source : Etats financiers au 30 juin 2015

#### ❖ Achats matières premières consommées

Les achats de matières premières consommées ont progressé de 18,9%, soit un rythme moins élevé que le chiffre d'affaires, pour s'établir à 25 560 mDT.

L'essentiel des achats (93%) est constitué d'achats d'aliments et de volaille.

En milliers de DT	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
Achats aliments (maïs, soja...)	12 843	10 441	22 311
Achats Volailles et poussins d'un jour	10 992	9 329	20 180
Achats matières pour produits transformés	730	900	1 591
Autres	994	818	2 911
<b>Total Achats matières premières consommées</b>	<b>25 560</b>	<b>21 488</b>	<b>46 993</b>

Source : Etats financiers au 30 juin 2015

#### ❖ Achats Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés ont évolué de 32,6% au 30 juin 2015 pour s'établir à 2 123 mDT, contre 1 601 mDT au 30 juin 2014.

En milliers de DT	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
Matières consommables*	849	692	1 864
Emballages*	583	467	967
Electricité, eau	413	355	844
Autres	278	88	292
<b>Total autres approvisionnements consommés</b>	<b>2 123</b>	<b>1 601</b>	<b>3 966</b>

Source : Etats financiers au 30 juin 2015

\*Un reclassement dans les états financiers au 31/12/2014 a été opéré entre les rubriques matières consommables, achats d'emballages et charge de gaz.

#### ❖ Marge Brute

La marge brute de la SOPAT a progressé de 40,5% au 30 juin 2015 par rapport au 30 juin 2014, soit un taux de marge de 16,7% contre 15,2% à la même période de l'année dernière.

Cette amélioration est la résultante des efforts fournis par la société au niveau de l'activité d'élevage et d'abattage.

En milliers de DT	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
Chiffre d'affaires	33 467	26 144	55 424
Variation des stocks PF et encours	185	-930	- 2 661
Achats matières premières consommées	25 560	21 488	46 993
Autres approvisionnements consommés	2 123	1 601	3 966
<b>Marge Brute</b>	<b>5 599</b>	<b>3 984</b>	<b>7 126</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>16,7%</b>	<b>15,2%</b>	<b>12,9%</b>

Source : Etats financiers au 30 juin 2015

#### 4.4. Indicateurs d'activité trimestriels au 31/12/2015

Indicateurs	4 <sup>ème</sup> trimestre			Cumul du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre			Année 2014
	2015	2014	var en %	2015	2014	var en %	
Production Viandes et Dérivés (en Tonne)	3 101	2 876	8%	11 360	9 449	20%	<b>9 449</b>
Production Aliments Composés (en Tonne)	8 905	8 356	7%	34 492	30 481	13%	<b>30 481</b>
<b>Total Production (en tonne)</b>	<b>12 006</b>	<b>11 231</b>	<b>7%</b>	<b>45 852</b>	<b>39 930</b>	<b>15%</b>	<b>39 930</b>
CA Viandes Local (en KDT)	10 825	11 441	-5%	49 360	42 655	16%	<b>42 655</b>
CA Viandes Export (en KDT)	103	220	-53%	558	426	31%	<b>426</b>
CA Aliments composés et poussins (en KDT)	2 454	2 294	7%	10 340	11 517	-10%	<b>11 517</b>
Divers (en KDT)	105	305	-66%	543	826	-34%	<b>826</b>
<b>Total Chiffre d'affaires (en KDT)</b>	<b>13 487</b>	<b>14 260</b>	<b>-5%</b>	<b>60 802</b>	<b>55 424</b>	<b>10%</b>	<b>55 424</b>
<b>Investissements (en KDT)</b>	<b>641</b>	<b>238</b>	<b>169%</b>	<b>1450</b>	<b>759</b>	<b>91%</b>	<b>759</b>
<b>Endettement LMT (en KDT)</b>				<b>6 766</b>	<b>7 171</b>	<b>-6%</b>	<b>7 171</b>
<b>Crédits de gestion (en KDT)</b>				<b>14 426</b>	<b>11 938</b>	<b>21%</b>	<b>11 938</b>

L'analyse des indicateurs d'activité trimestriels de la société SOPAT se présente comme suit :

##### ❖ Production :

- La production de viandes et dérivés a atteint 3 101 tonnes avec une hausse de 8% par rapport à la production réalisée au quatrième trimestre 2014.
- La production d'aliments composés a enregistré une hausse de 7% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

##### ❖ Chiffre d'affaires :

- Malgré la hausse de la production, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2015 a connu une baisse de 5% par rapport à la même période de l'année précédente et ce, suite à la baisse des prix de vente qui ont été impactés par l'excédent de l'offre sur le marché.
- La hausse de la production d'aliment de 7%, tous articles confondus, coïncide avec l'augmentation de la production d'aliment pour poulet de chair destinée à satisfaire les besoins des clients de la SOPAT qui a influé positivement sur le chiffre d'affaires soit une hausse de 7% au niveau des ventes en aliments et poussins.

❖ **Endettement :**

- L'endettement à MLT de la SOPAT a diminué de 6% par rapport au quatrième trimestre 2014. Cette baisse s'explique par l'amortissement de l'encours des échéances en principal de la dette.
- Les crédits de gestion bancaires ont connu une augmentation de 21% par rapport au quatrième trimestre 2014. Cette hausse provient principalement du recours au découvert bancaire suite au retard de la mise en place de l'augmentation de capital.

## **4.5. Organisation de la société**

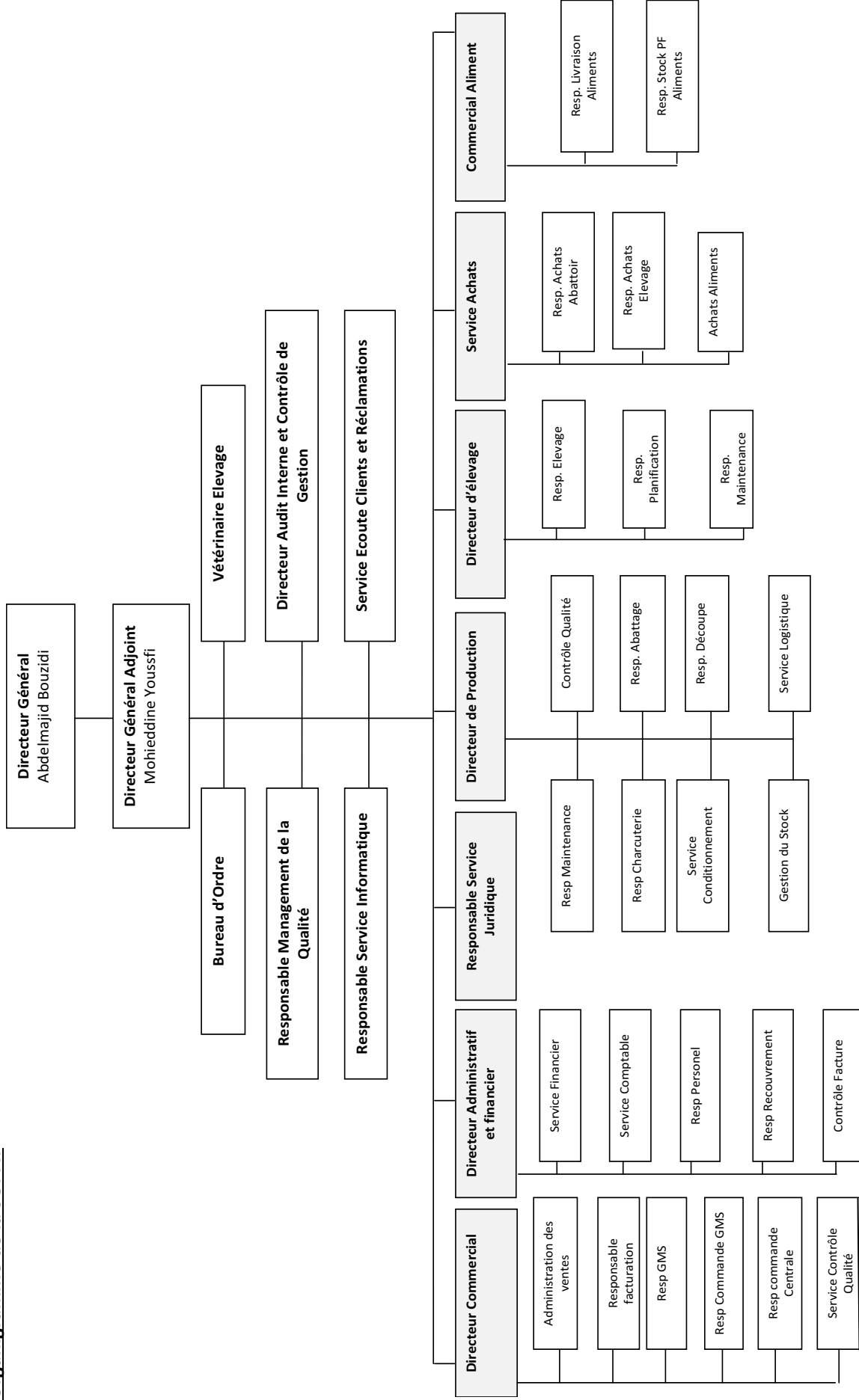
### **4.5.1. Gouvernance et Contrôle Interne**

Le « Groupe Rose Blanche » a d'ores et déjà entrepris une refonte totale des méthodes de gestion de la SOPAT en se basant sur l'expérience en gestion des sociétés qu'il a acquises auparavant.

Ainsi, un nouvel organigramme a été mis en place avec la dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration et le renforcement des fonctions de contrôle de gestion et de contrôle interne.

Le nouvel organigramme de la société se présente comme suit :

## Organigramme de la SOPAT



La structure de contrôle de gestion et d'audit interne, déjà existante, a été davantage renforcée suite à la nomination d'un nouveau responsable à cette fonction et au redéploiement des ressources humaines. La mission principale de cette cellule est la réorganisation de la société par de nouvelles procédures et l'établissement des budgets et de la comptabilité analytique.

La SOPAT compte mettre en place un processus de budgétisation et de suivi hebdomadaire et mensuel, appuyé en cela par des tableaux de bord. De même, une comptabilité analytique sera instaurée afin d'assurer le suivi mensuel des coûts et optimiser davantage la fonction de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le comité permanent d'audit a été réactivé. En effet, même s'il était officiellement en place depuis l'année 2007 (conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de 18 avril 2007), le comité permanent d'audit n'était pas tenu de manière régulière et la dernière réunion remonte à l'année 2013.

Les réunions du comité ont été suspendues au vu des problèmes et anomalies découvertes et qui ont altéré le fonctionnement de la société.

La nouvelle direction générale de la SOPAT a réactivé à la fin de l'année 2015 le comité permanent d'audit et dont les membres sont :

- Monsieur Mohamed Rekik, représentant la société MEDIGRAIN ;
- Monsieur Abdelaziz Ben Youssef, représentant des actionnaires minoritaires, et
- Monsieur Abdellatif Sbaa, représentant de la société « Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR »<sup>10</sup>.

La première réunion du comité d'audit s'est tenue le 10 novembre 2015 dont l'ordre du jour a été :

- L'examen des observations formulées par le commissaire aux comptes le 17 juin 2015 et relatives à l'organisation générale de la société et aux outils de gestion ;
- L'arrêté d'un plan d'action en vue de remédier aux insuffisances relevées.

Suite à cette réunion, le comité permanent d'audit a émis diverses recommandations :

1/ Des recommandations relatives à l'organisation générale et aux outils de gestion :

- L'établissement des fiches de fonctions et l'élaboration d'un organigramme fonctionnel formel en attendant la mise en place d'un manuel d'organisation et de procédures ;
- La formalisation des interventions de la direction d'audit au sein de la société ;
- Le nivellement du système d'information en améliorant les procédures de sauvegarde et en mettant en place le logiciel X3 de type ERP, dont l'efficacité a été confirmée par les autres sociétés du Groupe Rose Blanche ;
- L'amélioration des procédures de suivi budgétaire et de la comptabilité analytique.

2/ Des recommandations relatives au respect de certaines dispositions réglementaires, et notamment en ce qui concerne la mise à jour des livres comptables, la tenue des registres des congés payés, les procédures d'archivage...

---

<sup>10</sup> Désigné par le Conseil d'Administration du 05/10/2015 en remplacement de la société « ATD SICAR » démissionnaire de ses fonctions depuis le 01/10/2015 et ce, pour une période qui prendra fin le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

3/ Des recommandations relatives aux procédures de gestion et notamment le rapprochement des données comptables et commerciales, l'inventaire exhaustif des immobilisations et des mesures spécifiques pour prévenir toutes possibilités de fraudes....

En outre, il est à signaler que dans son rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014, le commissaire aux comptes de la société a révélé, notamment, les insuffisances suivantes :

- Absence d'un manuel d'organisation et de procédures,
- Insuffisances au niveau du système d'information,
- Insuffisances des procédures budgétaires,
- Absence d'une comptabilité analytique et insuffisance au niveau du contrôle de gestion,
- Absence d'un manuel comptable,
- Insuffisances dans la gestion des archives.

#### 4.5.2. Système d'information

Le système d'information actuel de la SOPAT est basé sur le logiciel de gestion " SAGE 100" qui comprend les modules : commercial, comptabilité, finance client et finance fournisseurs.

Malgré les divers changements et mises à jour, le système actuel présente un ensemble d'insuffisances allant d'une production tardive de l'information à un manque de tableaux de bords de suivi.

Consciente de cette faiblesse, la nouvelle direction a prévu une migration vers un système d'information de type ERP (Entreprise Ressource Planning) à partir de l'année 2016. Ce nouveau logiciel X3, dont l'efficacité a été confirmée par les autres sociétés du Groupe Rose Blanche permettra:

- D'éviter la redondance d'informations entre les différents départements de l'entreprise ;
- D'éviter des restitutions d'informations divergentes entre différents services et donc d'apaiser les conflits qui en résultaient ;
- Une meilleure coordination des services et du coup un meilleur suivi du processus de commande qui inclut la prise de commande, l'enregistrement d'une sortie de stock, l'expédition de la commande et l'émission d'une facture ;
- Une meilleure maîtrise des stocks ;
- Une normalisation de la gestion des Ressources Humaines.

#### 4.6. Politique sociale et effectif

##### ❖ Effectif

Au 30 juin 2015, l'effectif de la SOPAT s'élève à 461 personnes et se présente comme suit :

	2012	2013	2014	30/06/2015
Cadre	9	7	7	7
Maitrise	108	106	126	126
Exécutant	345	334	352	328
<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>447</b>	<b>485</b>	<b>461</b>

Les salariés de la SOPAT sont pour la plupart âgé entre 31 et 40 ans, et dotés d'une ancienneté importante qui constitue un facteur favorable à la pérennité de la société :

Tranche d'âge	Nombre d'employés (30/06/2015)
18-20 ans	33
21-30 ans	93
31-40 ans	156
41-50 ans	120
51-60 ans	59
<b>Total</b>	<b>461</b>

En juin 2015, la répartition par ancienneté des employés était comme suit :

Année de recrutement	Nombre d'employés (30/06/2015)
1990 - 1995	26
1996 - 2000	46
2001 - 2005	95
2006 - 2010	117
Depuis 2011	177
<b>Total</b>	<b>461</b>

#### ❖ Rémunération, compensation et avantages

Le salaire des employés de la société comprend un salaire de base et différentes indemnités variables conformes à la législation en vigueur. En plus des primes obligatoires, la SOPAT alloue à ses employés des primes supplémentaires qui varient selon le type et les difficultés du travail accompli.

Par ailleurs, la société alloue à tout son personnel une prime de production et de rendement suivant un barème interne.

A noter que des augmentations de salaire pour l'ensemble des employés ont été adoptées en 2015 suite à la détérioration du pouvoir d'achat.

#### ❖ Formation

La société alloue une grande importance à la formation de son personnel d'une manière permanente. La société organise périodiquement des actions de formation en interne se déroulant dans ses locaux et sont assurées par des formateurs qualifiés (étrangers et locaux).

Les formations organisées depuis le début de l'année sont :

- Une opération de formation d'un mois à l'ENVA : Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort – Paris Est (France) ;
- Huit opérations de visite à des forums et de participation à des séminaires à l'étranger,
- Douze participations à des séminaires de formations en Tunisie.



## ❖ Conflits sociaux

Des conflits sociaux ont surgi dans l'entreprise après la Révolution. Plusieurs tentatives de conciliation entre les deux parties ont été gérées par la direction de la SOPAT. Les principaux conflits sociaux ayant surgi dans l'entreprise ont été réglés à l'amiable.

Actuellement et dans un objectif d'amélioration et de restructuration du secteur des abattoirs avicoles, la direction de la SOPAT participe aux travaux de négociation d'une convention collective qui réglementera le secteur.

### 4.7. Litiges et arbitrages en cours

Les litiges en cours portent principalement sur le conflit avec les frères Lahmer qui peuvent être divisés en deux volets :

- Litiges entre le « Groupe Rose Blanche » et les « frères Lahmer »,
- Litiges opposant la « Société SOPAT » aux « frères Lahmer ».

Ces litiges sont relatifs à un ensemble de malversations commises par les anciens gestionnaires au cours des exercices précédant la cession de la société.

#### ➤ Litige entre les frères Lahmer et le « Groupe Rose Blanche »

En date du 26 mars 2014, le commissaire aux comptes a remis au Conseil du Marché Financier un rapport portant sur un ensemble d'irrégularités commises par les anciens dirigeants de la société. Les dites opérations portent sur des manipulations frauduleuses consistant dans des réductions de charges et des majorations du chiffre d'affaires et des stocks ayant mené à une majoration indue de la situation nette de la société au 31/12/2012 de 16 982 661 dinars.

Après avoir pris le contrôle de la société et procédé aux travaux de préparation et de vérification des états financiers au 31 décembre 2013, les nouveaux dirigeants de la société ont imputé un montant de 19 377 039<sup>11</sup> dinars sur les capitaux propres d'ouverture, relatif à un ensemble d'opérations concernant les exercices 2012 et antérieurs et découverts en 2014.

L'impact de ce montant sur la situation nette de la société a été atténué par le versement en 2014 d'un montant de 16 363 994 dinars dans les caisses de la société au titre de dédommagement conformément au protocole d'accord entre les frères Lahmer et le groupe Rose Blanche.

Ainsi, l'impact net sur les comptes de la SOPAT s'élève à **3 013 045 dinars** (=19 377 039 dinars – 16 363 994 dinars), porté dans le compte modifications comptables au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013.

La valeur de ces irrégularités et malversations fait encore l'objet d'un conflit entre le Groupe Rose Blanche et les frères Lahmer et l'affaire est toujours pendante ; ce conflit sera tranché par un tribunal arbitral.

---

<sup>11</sup> Ce montant tient compte des irrégularités révélées par le commissaire aux comptes dans son rapport communiqué au CMF et qui totalise un montant de 16 982 661 au 31/12/2012.

#### ➤ Litiges entre les frères Lahmer et la « Société SOPAT »

Les litiges opposant la société SOPAT aux frères Lahmer portent sur un ensemble d'opérations douteuses révélées par le commissaire aux comptes, au titre des exercices 2011 à 2014.

Après vérification et en absence d'une réponse de la part des frères Lahmer (anciens dirigeants de la SOPAT) et en vue de protéger les intérêts de la société et de ses actionnaires, les nouveaux dirigeants de la SOPAT ont déposé un ensemble de plaintes auprès du Procureur de la République le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Après étude et examen, les dossiers ont été transférés à la Brigade Economique et sont encore en cours d'investigation par les services compétents.

Les plaintes engagées à ce jour, portent sur un montant de l'ordre de 2 200 000 dinars. Une partie substantielle de ce montant a été soit portée en charge, soit provisionnée au niveau des états financiers de la société tandis que le reliquat a fait l'objet de réserves dans le rapport du commissaire aux comptes à savoir le montant de 367 000 dinars versé à AVITOP en 2014.

**A noter que le « Groupe Rose Blanche" a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires et d'user de tous les moyens légaux afin de rétablir la société dans ses droits.**

#### 4.8. Certifications et actions environnementales

Les certifications de la SOPAT, à savoir ISO 9001 (Standard Universel de Management de la Qualité) et ISO 22000 (Standard Universel de Management de la Sécurité Alimentaire) ont expiré en juin 2013, faute d'audit annuel.

La société prévoit de relancer en 2016 la certification ISO 22000 avec la nouvelle version et la certification ISO 9001 en collaboration avec un cabinet de consulting.

Un responsable Management de la Qualité a par ailleurs été recruté courant 2015 en vue de perfectionner les normes d'hygiène et de qualité de la société.

#### 4.9. Programmes d'investissement

Les investissements engagés par la SOPAT sont sous la tutelle de l'APIA (Agence de Promotion des Investissements Agricoles) qui octroie les avantages financiers et fiscaux institués par le Code d'Incitation aux Investissements.

La SOPAT a déjà bénéficié du soutien de l'APIA dans le cadre de son plan d'investissement engagé en 1998 et qui a porté sur une enveloppe de 8,4 MDT. Ce plan d'investissement, financé à hauteur de 3,6 MDT par les fonds propres et 4,8 MDT par les crédits à moyen terme, a permis de :

- Moderniser la chaîne d'abattage ;
- Réaliser des travaux d'aménagement pour se conformer aux normes de l'Union Européenne ;
- Moderniser la plateforme commerciale ;
- Rénover la flotte des camions frigorifiques ;
- Former le personnel aux normes de qualité et d'hygiène en vue de l'obtention de la certification qualité.

La nouvelle direction générale de la SOPAT prévoit de mettre en place un nouveau plan d'investissement à partir de 2016 et qui bénéficiera des avantages de l'APIA. Ce programme portera sur une enveloppe de 25 940 mDT et sera financé à hauteur de 6 000 mDT par des fonds propres et 19 940 mDT par des crédits bancaires. A noter que le reliquat du montant de l'augmentation de capital servira à la restructuration de la dette de la société.

Le plan d'investissement comporte principalement les axes de développement suivants :

- Le renforcement et l'extension des surfaces d'élevage (17 120 mDT)
- Le renforcement et l'extension des capacités de l'abattoir (4 393 mDT)
- Le renforcement de l'activité commerciale (2 453 mDT)

## 4.10. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

### 4.10.1. Risques afférents au secteur d'activité

#### ❖ Risques liés à la conjoncture économique :

Une conjoncture économique morose peut entraîner une contraction des achats des consommateurs dont le pouvoir d'achat aurait diminué. Cette situation, quoique contenue compte tenu du profil défensif de l'activité, peut avoir des répercussions négatives sur l'activité de la SOPAT.

#### ❖ Crises sanitaires majeures :

Les conséquences dramatiques de l'apparition de la grippe aviaire sur les zones touchées, leur aviculture et toute leur économie, incitent chaque pays à se doter de mesures de biosécurité afin de s'immuniser contre les maladies aviaires majeures impactant la production et les échanges internationaux.

#### ❖ L'élevage de volaille en climat chaud :

Le secteur de l'aviculture dans les pays du Maghreb a vu ses débuts dans les années soixante-dix, s'est modernisé au cours de ces dernières années malgré les quelques difficultés conjoncturelles liées aux aléas climatiques telles que les fortes chaleurs ou les périodes de sécheresse.

Parmi les mesures à prendre pour limiter les effets de la chaleur, il y a celles qui touchent directement l'implantation et l'orientation du bâtiment, la ventilation, le système de refroidissement, le contrôle thérapeutique des effets de la chaleur, etc....

#### ❖ La volatilité du prix de la matière première :

Outre que les besoins alimentaires, les céréales subviennent aujourd'hui à des usages industriels tels que les biocarburants, ce qui ne cesse d'entraîner une inadéquation entre l'offre globale et la demande, d'autant plus que la production reste dépendante des conditions météorologiques, entraînant par conséquent une forte volatilité des prix des matières premières sur les dernières années.

### 4.10.2. Risques afférents à la société

#### ❖ Risques liés aux fonds propres

Il est à signaler que la situation des fonds propres de la société SOPAT au 31/12/2014 sont en deçà du minimum légal exigé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

L'augmentation du capital envisagée par l'émission de 5 197 500 actions nouvelles au prix de 2 dinars chacune répartie à parts égales entre le capital social et la prime d'émission ne permettra pas à la société de ramener ses fonds propres à un montant supérieur à la moitié de son capital social comme l'exige l'article susvisé.

Le Conseil d'Administration de la société a opté de procéder par étape en procédant à une première opération d'augmentation de capital qui permettrait à la société de poursuivre son activité dans des conditions acceptables en attendant que le retour aux bénéfices permette de résorber les pertes cumulées.

Toutefois, la société SOPAT s'engage convoquer une AGE le **jour de la tenue de son AGO qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016**, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ne seraient pas respectées.

❖ **Risques liés à l'environnement concurrentiel :**

Ce risque concerne la concurrence actuelle à laquelle est confrontée la SOPAT et qui exerce une pression continue sur les prix de vente. Cet environnement pourrait amener la société à revoir ses prix à la baisse pour défendre ses parts de marché ce qui serait susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur la rentabilité.

❖ **Risques de défaillance du contrôle interne :**

Le risque de défaillance du contrôle interne est un risque lié à la fiabilité de l'information financière et à l'efficacité et l'efficience des procédures internes.

A défaut de mesures profondes et rapides pour la mise en place d'un nouveau système d'information intégré, l'état actuel des choses n'est pas de nature à aider les gestionnaires de la société à prendre à temps, et de manière avisée, les décisions qui leur incombent ou de prendre les mesures correctrices nécessaires au moment opportun.

❖ **Risque de taux d'intérêt**

La société SOPAT affiche un fort endettement bancaire. La société est par conséquent confrontée à un risque d'augmentation des taux d'intérêt sur le marché monétaire tunisien. Cependant, profitant des synergies avec le groupe Rose Blanche, la SOPAT négocie désormais son endettement tout en faisant référence au groupe et bénéficie des conditions préférentielles du groupe Rose Blanche.

#### **4.11. Dépendance de l'émetteur**

##### **4.11.1. Dépendance à l'égard des clients**

Les clients de la SOPAT se répartissent principalement en 6 catégories. Le carnet de clientèle englobe plus de mille clients et le plus important ne dépasse pas 3% du chiffre d'affaires. La dépendance de la société vis-à-vis de ses clients est de ce fait très faible.

La répartition des ventes a fortement évolué sur les cinq dernières années avec une part plus importante des grossistes dans le chiffre d'affaires (44%) au détriment des détaillants qui représentaient 57% du chiffre d'affaires en 2009.

Cette évolution s'explique par la volonté de la société d'améliorer ses conditions de ventes en termes de délais et de modalités de paiement.

*Ci dessous la répartition du chiffre d'affaires 2015 :*

Gros et semi-gros	44%
Détaillants	23%
Contractuels (Aliments + Poussin)	17%
GMS	10%
Points de vente Mliha	2%
Vendeurs Ambulants	2%
Marchés (appels d'offres)	2%

#### 4.11.2. Dépendance envers les fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la SOPAT sont les éleveurs de volailles et les fournisseurs d'aliments. La nature d'activité de la SOPAT impose à la société la sélection de fournisseurs capables de lui assurer un approvisionnement stable et régulier pour éviter toute perturbation dans son cycle de production.

Pour pallier à l'éventuelle dépendance envers ses fournisseurs, la SOPAT a conclu des contrats d'exclusivité avec un ensemble d'éleveurs en vue d'assurer un approvisionnement en volaille régulier tout au long de l'année. De même, le plan d'investissement mis en place par la nouvelle direction comporte une extension des capacités d'élevage en vue d'améliorer l'autonomie de la société sur ce volet (25.000 m<sup>2</sup> de superficie supplémentaire).

Pour ce qui est des fournisseurs d'aliments, la SOPAT s'approvisionne exclusivement et depuis deux ans, auprès de la société MEDIGRAIN. Cette dépendance n'est pas pour autant un facteur de risque puisque MEDIGRAIN est une société du groupe Rose Blanche, actionnaire de référence de la SOPAT, et offre à ce titre des conditions avantageuses à la SOPAT (en termes de prix et de modalités de paiement).

#### 4.12. Politique d'investissement

Après un diagnostic approfondi de la situation, la nouvelle direction générale de la société SOPAT s'est fixée les axes de développement suivants :

##### 1. Activité de recherche & développement :

La société a entrepris des recherches pour établir des contrats de partenariat avec des sociétés et des cabinets spécialistes dans le développement des produits transformés visant :

- l'optimisation continue du processus de production;
- l'amélioration des produits existants;
- le développement de nouveaux produits de charcuterie.

##### 2. Activité de production :

Ce volet portera sur deux niveaux :

##### **a) Renforcement et extension des surfaces couvertes destinées à l'élevage des poulets et de la dinde :**

Le diagnostic préliminaire a montré que la société souffre de l'insuffisance des bâtiments d'élevage disponibles et a décidé de prendre les dispositions suivantes pour remédier à la situation et réduire autant que possible le recours aux éleveurs intégrés qui coutent chers à la SOPAT :

- Mise à niveau et extensions des centres existants d'élevage de dinde, en vue d'une augmentation de la capacité de production et une amélioration des performances;
- Construction de nouveaux centres d'élevages afin de renforcer l'autonomie de la société;
- Amélioration des performances techniques par la révision des formules d'aliments et la mise en place de chaînes d'alimentation automatiques et le développement des partenariats et de l'échange avec les prestataires étrangers ;
- Amélioration de la veille sanitaire.

### **b) Renforcement et extension des capacités de l'abattoir :**

Actuellement le matériel existant et les moyens frigorifiques mis en place sont complètement amortis et ne permettent pas d'atteindre les objectifs escomptés dont principalement l'augmentation de la part de marché en matière de commercialisation des produits transformés et des produits marinés et l'amélioration de la qualité des produits d'une façon générale.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec :

- Amélioration de l'outil de production devenu vétuste.
- Acquisition de nouveaux matériels et réorganisation des procédures de travail en vue d'augmenter la capacité d'abattage et d'augmenter la capacité de production d'articles transformés.
- Création d'un comité de recherche et de développement en vue d'étudier les possibilités d'amélioration des produits existants et le lancement de nouveaux produits.
- Renforcement des ressources humaines au niveau de l'abattoir par le recrutement du personnel qualifié.

### **3. Activité commerciale :**

- Fidélisation des clients actuels et prospection de nouveaux marchés;
- Extension des réseaux de distribution par l'ouverture d'autres points de vente propres;
- Développement de l'exportation vers le marché libyen et africain;
- Mise à niveau et renforcement du matériel de transport spécifique afin de couvrir tout le territoire tunisien;
- Participation dans les appels d'offres publics et reprises des ventes aux établissements et organismes publics;
- Renforcement de l'équipe commerciale;
- Préparation d'un plan marketing et d'une nouvelle stratégie de communication afin de promouvoir les produits "Mliha" ;
- Rétablissement de la relation avec les hôtels et les cliniques les plus solvables;
- Augmentation substantielle des chiffres d'affaires avec les grandes et moyennes surfaces (GMS) et instauration d'une procédure de recouvrement.

Ainsi, à la lumière de tous ces investissements, une enveloppe globale de 25 940 mDT est prévue sur la période 2015 –2019. Une partie substantielle de l'augmentation de capital en numéraire sur le marché (6 000 mDT) sera mise à contribution pour financer ce projet de développement.

	En milliers de Dinars	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Dir. abattoir	Construction		305	25			330
	Equipement abattage		400	445			845
	Equipement charcuterie		582	545			1 127
	Equipement découpe & emballage.		340				340
	Equipement froid		570	830			1 400
	Equipement hygiène		139	70			209
	Matériel roulant		142				142
	<b>Total abattoir</b>		<b>0</b>	<b>2 478</b>	<b>1 915</b>		
Dir. commerciale	Agences Chiko's			900			900
	Aménag. dépôts		24				24
	Aménag. points de vente		1 039				1 039
	Equipement froid		66				66
	Matériel roulant		238	186			424
<b>Total direction commerciale</b>		<b>0</b>	<b>1 367</b>	<b>1 086</b>			<b>2 453</b>
Dir. élevage	Aménagement		304	93			397
	Construction		6 000	10 000			16 000
	Equipement élevage		341	112			453
	Matériel roulant		180	90			270
<b>Total direction élevage</b>		<b>0</b>	<b>6 825</b>	<b>10 295</b>			<b>17 120</b>
<b>Système d'information</b>		60	60				<b>120</b>
<b>Divers</b>		880	270	204	250	250	<b>1 854</b>
<b>TOTAL</b>		<b>940</b>	<b>11 000</b>	<b>13 500</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>25 940</b>

#### 4.13. Matrice SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une marque bien positionnée sur le marché</li> <li>- Potentiel d'amélioration et d'optimisation du processus de production</li> <li>- Une gamme de produits diversifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une structure financière déséquilibrée</li> <li>- Une trésorerie tendue</li> <li>- Un système d'information à améliorer</li> <li>- Absence d'une comptabilité analytique permettant le suivi des coûts de production</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des perspectives de développement suite au rachat de la société par le groupe Rose Blanche (augmentation de la capacité de production, développement commercial, synergies...)</li> <li>- Mise en place du cahier des charges relatif à l'abattage des volailles</li> <li>- Développement de la grande distribution en Tunisie</li> <li>- Un secteur de grande consommation, défensif par nature</li> <li>- Potentiel du développement à l'export</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence de plus en plus rude sur le marché</li> <li>- Des normes et des standards d'hygiène de plus en plus intensifiés</li> <li>- Dépréciation du dinar face aux principales devises d'importation (dollar, euro)</li> <li>- Exposition à la volatilité des prix de la matière première (maïs ; soja...)</li> <li>- Menace des maladies émergentes en aviculture</li> </ul>

## Chapitre 5: Patrimoine – Situation financière - Résultats

L'examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2014 et au 30/06/2015 révèle que les fonds propres de la société SOPAT sont en deçà de la moitié de son capital social en raison des pertes enregistrées. Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une AGE le 16/11/2015 qui a décidé l'augmentation du capital en numéraire. Toutefois l'augmentation du capital envisagée par l'émission de 5 197 500 actions nouvelles au prix de 2 dinars chacune répartie à parts égales entre le capital social et la prime d'émission ne permettra pas à la société de ramener ses fonds propres à un montant supérieur à la moitié de son capital social comme l'exige l'article susvisé.

Le Conseil d'Administration de la société a opté de procéder par étape en procédant à une première opération d'augmentation de capital qui permettrait à la société de poursuivre son activité dans des conditions acceptables en attendant que le retour aux bénéfices permette de résorber les pertes cumulées.

**Toutefois, la société SOPAT s'engage à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ne seraient pas respectées.**

Par ailleurs, et pour les besoins de présentation du présent prospectus, la société a établi des états financiers PROFORMA tenant compte de l'impact éventuel des réserves exprimées par le commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014 (Cf pages 106, 107, 108 et 109).



## 5.1. Patrimoine de la société au 31/12/2014

### 5.1.1. Immobilisations Incorporelles au 31/12/2014

En Dinars

	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN au 31/12/2014
	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition/cession	Valeur Brute au 31/12/2014	Début de période	Dotation / Reprise	fin de période	
Logiciels	105 262	6 732	111 994	68 114	15 658	83 772	28 221
Fonds de commerce	611 526	(103 108)	508 418	233 541	(10 502)	223 039	285 378
Droit au bail	45 248		45 248	23 686	2 262	25 949	19 299
Concession marque et brevet	100 853		100 853	72 274	5 043	77 316	23 537
<b>Total</b>	<b>862 889</b>	<b>(96 376)</b>	<b>766 513</b>	<b>397 615</b>	<b>12 462</b>	<b>410 077</b>	<b>356 435</b>

### 5.1.2. Immobilisations Corporelles au 31/12/2014

En Dinars

	Immobilisations			Amortissements			VCN au 31/12/2014
	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition	Valeur Brute au 31/12/2014	Début de période	Dotation	fin de période	
Terrains	2 092 203	11 000	2 103 203				2 103 203
Constructions	15 288 348	50 982	15 339 329	7 001 737	724 421	7 726 158	7 613 171
Matériels et outillages	13 328 956	338 144	13 667 100	10 128 258	638 996	10 767 254	2 899 846
Matériels Roulants	2 751 097	259 334	3 010 431	1 996 120	393 658	2 389 778	620 653
Equipement de bureau	212 765	8 712	221 476	164 399	8 289	172 688	48 788
Matériel Informatique	343 271	22 729	366 000	315 254	22 011	337 265	28 735
Installation Générale, Agencement							
Aménagements divers	1 470 682	164 424	1 635 106	1 428 255	15 319	1 443 574	191 532
Immobilisations corporelles en cours	794 848		794 848				794 848
<b>Total</b>	<b>36 282 170</b>	<b>855 324</b>	<b>37 137 494</b>	<b>21 034 022</b>	<b>1 802 695</b>	<b>22 836 717</b>	<b>14 300 777</b>

### 5.1.3. Immobilisations Financières au 31/12/2014

En Dinars

	31/12/2014	31/12/2013
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	1 272 706
Dépôts et cautionnements	9 104	115 805
Participation Nutritop	10	10
<b>Total</b>	<b>3 118 413</b>	<b>4 088 521</b>

### 5.1.4. Hypothèques et nantissements consentis par la SOPAT en contrepartie des prêts et des concours bancaires obtenus

La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809/105633 en garantie d'un crédit de gestion accordé par Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 1 300 000 dinars.

## 5.2. Patrimoine de la société au 30/06/2015

### 5.2.1. Immobilisations Incorporelles au 30/06/2015

En Dinars

	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN au 30/06/2015
	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition	Valeur Brute au 30/06/2015	Début de période	Dotation	fin de période	
Logiciels	111 994	4 042	116 035	83 772	9 168	92 941	23 095
Fonds de commerce	508 418		508 418	223 039	7 555	230 594	277 823
Droit au bail	45 248		45 248	25 949	1 131	27 080	18 168
Concession marque et brevet	100 853		100 853	77 316	2 521	79 838	21 015
<b>Total</b>	<b>766 513</b>	<b>4 042</b>	<b>770 554</b>	<b>410 077</b>	<b>20 376</b>	<b>430 453</b>	<b>340 101</b>

### 5.2.2. Immobilisations Corporelles au 30/06/2015

En Dinars

	Immobilisations			Amortissements			VCN au 30/06/2015
	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition	Valeur Brute au 30/06/2015	Début de période	Dotation	fin de période	
Terrains	2 103 203	0	2 103 203				2 103 203
Constructions	15 339 329	41 742	15 381 072	7 726 158	362 396	8 088 554	7 292 518
Matériels et outillages	13 667 100	420 389	14 087 489	10 767 254	353 479	11 120 733	2 966 756
Matériels Roulants	3 010 431	270 462	3 280 893	2 389 778	202 718	2 592 496	688 397
Equipement de bureau	221 476	12 236	233 713	172 688	4 104	176 792	56 921
Matériel Informatique	366 000	9 540	375 540	337 265	9 869	347 134	28 405
Installation Générale, Agencement							
Aménagements divers	1 635 106	13 264	1 648 370	1 443 574	12 982	1 456 555	191 814
Immobilisations corporelles en cours	794 848	5 455	800 303				800 303
<b>Total</b>	<b>37 137 494</b>	<b>773 089</b>	<b>37 910 582</b>	<b>22 836 717</b>	<b>945 548</b>	<b>23 782 265</b>	<b>14 128 318</b>

### 5.2.3. Immobilisations Financières au 30/06/2015

En Dinars

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	13 724	27 884	9 104
Participation Nutritop	10	10	10
<b>Total</b>	<b>3 123 033</b>	<b>3 137 193</b>	<b>3 118 413</b>

## 5.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières postérieures au 30/06/2015

- **Immobilisations Incorporelles**
- Néant
- **Immobilisations Corporelles**

- Renouvellement de tout le câblage et le réseau informatique de la société " câblage, serveurs, switcher ..." pour une valeur globale de 120 000 DT

- Acquisition de 6 camions avec cabines frigorifiques pour une valeur de 348 000 DT.

- Renouvellement des équipements de la chaîne de froid pour une valeur de 238 000 DT.

- **Immobilisations Financières**
- Néant

#### 5.4. Renseignements sur les états financiers au 31/12/2014

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne l'absence des notes et renseignements suivants:

- Une note sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC 01 norme générale ;
- Les soldes intermédiaires de gestion prévus par les dispositions du paragraphe 56 de la NC 01 norme générale ;
- Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tel que prévu par les dispositions du paragraphe 52 et l'annexe 7 de la NC 01 norme générale ;
- Une note sur les subventions comptabilisées, conformément aux dispositions du paragraphe 23 de la NC 12 relative aux subventions publiques portant sur :
  - o La nature et l'étendue des subventions comptabilisées dans les états financiers ;
  - o Les conditions non remplies et toute autre éventualité relative aux subventions ;
  - o La nature et l'étendue des autres aides publiques accordées à l'entreprise, et ;
  - o Les conditions non remplies et toute autre éventualité relative aux autres aides publiques.
- Une note sur la détermination du résultat par action et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.

**La société SOPAT s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 31/12/2015 et suivants.**

## 5.4.1. Etats financiers comparés

### 5.4.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

En Dinars

ACTIFS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012 retraités
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	3	766 513	862 889	862 889
Amortissements		-410 077	-397 615	-344 450
Immobilisations corporelles	3	37 137 494	36 282 170	36 272 598
Amortissements		-22 836 717	-21 034 022	-19 255 669
Immobilisations financières	4	3 118 413	4 088 521	4 257 585
Provisions				
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>17 775 625</b>	<b>19 801 942</b>	<b>21 792 954</b>
Autres actifs non courants				11 717
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 775 625</b>	<b>19 801 942</b>	<b>21 804 671</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	5	6 645 590	4 124 592	5 959 621
Clients et comptes rattachés	6	22 173 018	13 881 786	11 730 168
Provisions		-6 727 286	-6 727 286	-4 489 686
		<b>15 445 732</b>	<b>7 154 500</b>	<b>7 240 483</b>
Autres Actifs Courants	7	7 705 274	21 963 381	20 883 275
Provision	8	-3 163 884	-2 818 367	-2 099 269
		<b>4 541 390</b>	<b>19 145 014</b>	<b>18 784 006</b>
Placements et autres actifs financiers		621 697	2 128 810	1 650 667
Provision		-57 073	-57 073	-57 073
	9	<b>564 624</b>	<b>2 071 737</b>	<b>1 593 594</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	64 392	17 009	118 192
<b>Total des actifs courants</b>		<b>27 261 727</b>	<b>32 512 852</b>	<b>33 695 896</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>45 037 352</b>	<b>52 314 794</b>	<b>55 500 567</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012 retraités
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		12 993 750	12 993 750	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 141 609	5 141 609
Autres capitaux propres		44 659	59 545	
Résultats reportés		-10 723 338	1 798 704	1 903 331
Modifications comptables	11	-3 641 848	-3 641 848	-3 641 848
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>3 814 832</b>	<b>16 351 760</b>	<b>16 396 842</b>
Résultat de l'exercice		-6 997 544	-12 522 042	-104 627
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>-3 182 712</b>	<b>3 829 718</b>	<b>16 292 215</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts	13	5 718 413	3 125 871	4 535 568
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 718 413</b>	<b>3 125 871</b>	<b>4 535 568</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	19 030 658	20 173 847	16 803 194
Autres passifs courants	15	9 822 812	9 699 107	4 246 699
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	13 648 181	15 486 251	13 622 891
<b>Total des passifs courants</b>		<b>42 501 651</b>	<b>45 359 206</b>	<b>34 672 784</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>48 220 064</b>	<b>48 485 076</b>	<b>39 208 352</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>45 037 352</b>	<b>52 314 794</b>	<b>55 500 567</b>

## 5.4.1.2. Etats de résultat comparés au 31 décembre

En Dinars

	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012 retraités
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	55 424 161	58 602 576	59 933 083
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>55 424 161</b>	<b>58 602 576</b>	<b>59 933 083</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	2 661 240	-1 364 577	-1 504 484
Achats matières premières consommés	19	-46 993 290	-48 838 664	-47 895 382
Achats d'approvisionnement consommés	20	-3 966 373	-3 886 599	-3 294 091
Charges de personnel	21	-4 530 934	-4 772 322	-4 132 483
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	-3 204 390	-5 771 435	-3 295 738
Autres charges d'exploitation	23	-4 412 541	-4 177 059	-3 938 638
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-60 446 288</b>	<b>-68 810 655</b>	<b>-64 060 815</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-5 022 127</b>	<b>-10 208 080</b>	<b>-4 127 732</b>
Charges financières nettes	24	-1 873 956	-1 837 282	-1 755 137
Produits des placements	25	157 380	200 950	333 622
Autres gains ordinaires	26	171 667	102 116	5 501 038
Autres pertes ordinaires		-375 572	-721 646	-19 266
<b>Résultat DES ACTIVITES ORDINAIRES avant impôt</b>		<b>-6 942 608</b>	<b>-12 463 941</b>	<b>-67 474</b>
Impôts sur les bénéfices		-54 936	-58 101	-37 153
<b>RESULTATS DES ACT ORD APRES IMPOTS</b>		<b>-6 997 544</b>	<b>-12 522 042</b>	<b>-104 627</b>
Effets des modifications comptables	11		-3 013 045	-3 013 045
<b>RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-6 997 544</b>	<b>-15 535 087</b>	<b>-3 117 672</b>

### 5.4.1.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En Dinars

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012 retraités
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
<b>Résultat net</b>	<b>-6 997 544</b>	<b>-12 522 042</b>	<b>-104 627</b>
<b>Ajustements pour :</b>			
Amortissements et provisions	2 952 105	4 907 728	3 232 035
Revenus financiers non encaissés	-219 693	-208 492	-331 886
Effets des modifications comptables		-3 013 045	-412 623
Amortissement des charges à répartir		11 717	154 426
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	-14 886	-14 886	-64 264
Plus ou moins-value		-70 360	
<b>Variation des</b>			
Stocks	-2 520 998	7 768 160	1 353 856
Clients	-8 291 232	3 117 839	129 051
Autres actifs courants et financiers	14 258 108	-17 444 101	-3 907 918
Fournisseurs d'exploitation	-1 143 189	11 669 450	-267 708
Autres passifs courants	-667 728	5 452 408	295 422
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>-2 645 056</b>	<b>-345 624</b>	<b>75 763</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-758 947	-315 643	-1 907 255
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		185 000	
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-109 600	
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières			411 657
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-758 947</b>	<b>-240 243</b>	<b>-1 495 598</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Décaissements affectés aux dividendes			-590 625
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	5 300 974	999 333	1 669 000
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	-2 852 216	-2 563 954	-1 042 785
Subvention d'investissement		74 431	
Remboursement des créances	2 606 701		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>5 055 459</b>	<b>-1 490 191</b>	<b>35 590</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 651 456</b>	<b>-2 076 058</b>	<b>-1 384 245</b>
Trésorerie début de l'exercice	-6 346 496	-4 270 438	-2 886 193
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 27)	-4 695 040	-6 346 496	-4 270 438

#### 5.4.1.4. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2014

##### **Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital**

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

##### **Note 2. Principes comptables adoptés**

###### **2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

###### **2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :



Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
Constructions		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
Matériel		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

### 2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

### 2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

### 2.4. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

### Note 3. Immobilisations Corporelles et Incorporelles

	Immobilisations		Amortissements		Valeur comptable		
	Début de période	Acquisition/cession	Fin de période	Début de période / Reprise			
Logiciels	105 262	6 732	111 994	68 114	83 772	28 221	
Fonds de commerce	611 526	(103 108)	508 418	233 541	(10 502)	223 039	285 378
Droit au bail	45 248		45 248	23 686	2 262	25 949	19 299
Concession marque et brevet	100 853		100 853	72 274	5 043	77 316	23 537
<b>Total</b>	<b>862 889</b>	<b>(96 376)</b>	<b>766 513</b>	<b>397 615</b>	<b>12 462</b>	<b>410 077</b>	<b>356 435</b>

	Immobilisations		Amortissements		Valeur comptable		
	Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période / Dotation			
Terrains	2 092 203	11 000	2 103 203			2 103 203	
Constructions	15 288 348	50 982	15 339 329	7 001 737	724 421	7 726 158	7 613 171
Matériels et outillages	13 328 956	338 144	13 667 100	10 128 258	638 996	10 767 254	2 899 846
Matériels Roulants	2 751 097	259 334	3 010 431	1 996 120	393 658	2 389 778	620 653
Equipement de bureau	212 765	8 712	221 476	164 399	8 289	172 688	48 788
Matériel Informatique	343 271	22 729	366 000	315 254	22 011	337 265	28 735
Installation Générale, Agencement Aménagements divers	1 470 682	164 424	1 635 106	1 428 255	15 319	1 443 574	191 532
Immobilisations corporelles en cours	794 848		794 848				794 848
<b>Total</b>	<b>36 282 170</b>	<b>855 324</b>	<b>37 137 494</b>	<b>21 034 022</b>	<b>1 802 695</b>	<b>22 836 717</b>	<b>14 300 777</b>

**Note 4. Immobilisations Financières**

	31/12/2014	31/12/2013
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	1 272 706
Dépôts et cautionnements	9 104	115 805
Participation Nutritop	10	10
<b>Total</b>	<b>3 118 413</b>	<b>4 088 521</b>

**Note 5. Stocks**

	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 119 306	1 433 202
Emballages et matières consommables	296 081	122 427
Cheptel	3 642 594	2 304 169
Produits finis (volailles et dérivés)	1 587 609	264 793
<b>Total</b>	<b>6 645 590</b>	<b>4 124 592</b>

**Note 6. Clients et comptes rattachés**

	31/12/2014	31/12/2013
Clients ordinaires	10 700 448	5 016 261
Chèques en caisse	1 099 463	599 942
Clients, effets à recevoir	825 631	908 940
Effets et chèques impayés	4 726 768	3 462 999
Clients Douteux	2 262 105	2 262 105
Chèques en garantie	2 558 604	1 631 540
<b>Total</b>	<b>22 173 018</b>	<b>13 881 786</b>
Provision pour:		
Clients douteux	(2 262 105)	(2 262 105)
Chèques et effets impayés	(2 313 638)	(2 313 638)
Clients ordinaires	(2 151 543)	(2 151 543)
<b>Total</b>	<b>(6 727 286)</b>	<b>(6 727 286)</b>

**Note 7. Autres Actifs Courants**

	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs débiteurs	4 109 431	2 333 696
Personnel avances et acomptes	51 616	32 130
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300
Report d'impôts	778 428	673 088
TVA déductible	68 781	30 577
Débiteurs Divers	309 586	290 830
Société RAVY	498 290	498 290
Produits à recevoir	71 502	9 104
Charges constatées d'avance	113 092	53 070
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	954 711	989 711
Compte d'attente	722 536	661 592
Débiteurs divers compte spécial		16 363 994
<b>Total</b>	<b>7 705 274</b>	<b>21 963 381</b>

**Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants**

	31/12/2014	31/12/2013
Provision des fournisseurs débiteurs	2 137 851	1 795 427
Provisions Ravy	498 290	498 290
Provisions de divers comptes d'actifs courants	527 743	524 651
<b>Total</b>	<b>3 163 884</b>	<b>2 818 368</b>

**Note 9. Placements**

	31/12/2014	31/12/2013
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000
Créance Mohamed LAHMAR		1 255 652
Créance LAHMAR HOLDING	95 635	92 536
Intérêts courus sur créances	468 989	723 549
<b>Total</b>	<b>621 697</b>	<b>2 128 810</b>
Provision sur titres BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)
<b>Total</b>	<b>564 624</b>	<b>2 071 737</b>

**Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	31/12/2014	31/12/2013
Banques	44 380	1 505
Caisses	20 011	15 504
<b>Total</b>	<b>64 392</b>	<b>17 009</b>

**Note 11. Modifications comptables**

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact net des dédommagements reçus, de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 3 065 469 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars.

**Note 12. Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>59 545</b>	<b>276 090</b>	<b>1 798 704</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(12 522 042)</b>	<b>3 829 718</b>
Résultat exercice 2013						(12 522 042)		12 522 042	
Subvention d'investissement				(14 886)					(14 886)
Résultat exercice 2014								(6 997 544)	(6 997 544)
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>44 659</b>	<b>276 090</b>	<b>(10 723 338)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(6 997 544)</b>	<b>(3 182 712)</b>

**Note 13. Emprunts**

	31/12/2014	31/12/2013
BTE		156 821
Attijari Bank	1 443 413	1 017 019
Amen Bank	375 000	589 286
BIAT	3 900 000	1 300 000
Emprunt Leasing		62 744
<b>Total</b>	<b>5 718 413</b>	<b>3 125 871</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	6 889 629	16 366 278
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	8 591 473	2 821 512
Fournisseurs d'immobilisations	57 173	57 173
Fournisseurs, factures non parvenues	3 492 384	928 885
<b>Total</b>	<b>19 030 658</b>	<b>20 173 847</b>

**Note 15. Autres passifs courants**

	31/12/2014	31/12/2013
Avances clients	635 742	2 075 403
Personnel, rémunérations dues	574 826	403 515
Provisions pour congés à payer	336 443	385 156
État impôts et taxes	4 128 038	3 587 932
Actionnaires, opérations sur capital	2 100	2 100
Administrateurs, jetons de présence	75 000	85 000
CNSS	257 511	504 182
Créditeurs divers	119 499	133 824
Créditeurs divers, charges à payer	277 000	24 000
Ristournes et avoirs à établir	898 985	732 158
Provisions pour risques et charges	2 146 290	1 354 858
Créditeurs parties liées (Gallus)	371 376	410 978
<b>Total</b>	<b>9 822 812</b>	<b>9 699 107</b>

**Note 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	31/12/2014	31/12/2013
Crédits de gestion	4 620 000	3 908 670
Crédit à moins d'un an	4 211 385	5 066 500
Intérêts Courus	57 364	147 577
Banques	4 759 432	6 363 504
<b>Total</b>	<b>13 648 181</b>	<b>15 486 251</b>

**Note 17. Revenus**

	31/12/2014	31/12/2013
Ventes dérivés de volailles	42 551 075	42 074 529
Ventes aliments de Cheptel	9 307 951	11 971 001
Ventes poussins d'un jour	2 256 912	2 826 291
Ventes à l'export	425 869	774 646
Prestations de services	56 173	81 511
Revenus de restauration	784 123	832 189
Autres Ventes	42 058	42 409
<b>Total</b>	<b>55 424 161</b>	<b>58 602 576</b>

**Note 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	31/12/2014	31/12/2013
Produits finis	1 322 815	(835 976)
Cheptel	1 338 425	(528 601)
<b>Total</b>	<b>2 661 240</b>	<b>(1 364 577)</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	31/12/2014	31/12/2013
Achats volailles	17 872 770	18 381 298
Achats poussins d'un jour	2 306 949	2 677 733
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	22 311 068	23 493 547
Achats matières pour produits transformés	1 591 273	1 818 945
Prestations de services (NUTRITOP)	1 219 619	1 182 528
Prestations de services (éleveurs)	914 337	801 908
Frais de transport sur achat	313 785	376 217
Variation des stocks matières	463 488	106 487
<b>Total</b>	<b>46 993 290</b>	<b>48 838 664</b>

**Note 20. Achats autres approvisionnements consommés**

	31/12/2014	31/12/2013
Matières consommables	2 175 413	1 630 308
Achats Emballages	971 486	879 401
Consommation d'électricité	694 345	602 777
Consommation d'eau	149 684	128 142
Produits désinfectants	121 264	116 783
Charge de Gaz	37 340	40 953
Fournitures de bureau	48 339	50 653
Achats Tenues de Travail	91 749	73 617
Variation des stocks AP	(323 246)	363 965
<b>Total</b>	<b>3 966 373</b>	<b>3 886 599</b>



**Note 21. Charges de personnel**

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et compléments de salaires	3 959 648	4 205 080
Charges sociales légales	571 286	567 242
<b>Total</b>	<b>4 530 934</b>	<b>4 772 322</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions**

	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 856 235	1 951 029
Dotations aux résorptions des frais préliminaires		11 717
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		2 269 802
Dotations aux provisions pour risques et charges	791 432	846 418
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	556 723	692 469
<b>Total</b>	<b>3 204 390</b>	<b>5 771 435</b>

**Note 23. Autres charges d'exploitation**

	31/12/2014	31/12/2013
Loyers	367 359	334 750
Entretien	801 353	499 586
Assurance	89 544	92 113
Services extérieurs	187 027	140 964
Honoraires	215 707	209 804
Publications et relations publiques	422 603	409 023
Frais de transport sur vente	1 147 464	878 468
Carburant	670 380	804 140
Missions, réceptions et déplacements	25 053	14 197
Frais postaux et de télécommunication	56 485	50 129
Services bancaires	212 234	448 301
État impôts, taxes (TFP, FOPROLS, TCL...)	217 332	295 584
<b>Total</b>	<b>4 412 541</b>	<b>4 177 059</b>

**Note 24. Charges Financières Nettes**

	31/12/2014	31/12/2013
Charges financières sur emprunts LMT	284 255	333 938
Intérêts / Billets de Trésorerie	35 044	94 835
Charges financières sur financement de stock	244 550	202 843
Charges financières sur comptes bancaires débiteurs	799 834	544 129
Frais d'escomptes	336 569	567 992
Intérêts de retard	147 225	33 538
Pertes de change	9 920	5 438
Charges financières /leasing	17 015	54 798
Gain de change	(457)	(231)
<b>Total</b>	<b>1 873 956</b>	<b>1 837 282</b>

## Note 25. Produits des placements

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur Créances NUTRITOP	129 480	199 479
Autres	27 900	1 471
<b>Total</b>	<b>157 380</b>	<b>200 950</b>

## Note 26. Autres gains ordinaires

	31/12/2014	31/12/2013
Plus-value sur Cession d'immobilisations Corporelles		70 360
Profit exceptionnel	18 986	11 298
Quote-part subvention inscrite au compte résultat	14 886	14 886
Reprise sur provisions clients	137 795	5 572
<b>Total</b>	<b>171 667</b>	<b>102 116</b>

## Note 27. Trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités et équivalents de liquidités	64 392	17 009
Concours bancaires	(4 759 432)	(6 363 504)
<b>Total</b>	<b>(4 695 040)</b>	<b>(6 346 495)</b>

## Note 28. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>		<b>33 346 793</b>	<b>35 617 043</b>
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	30 320 300	27 320 300
Cautions solidaires données :	(2)	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	1 099 191	6 369 441
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
<b>Engagements reçus</b>		<b>10 012 456</b>	<b>9 882 976</b>
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	(6)	468 988	339 508
Engagements reçus de Lahmar Holding	(7)	2 141 584	2 141 584

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop.

(3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 468 988 dinars

(7) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

## **Note29. Informations sur les parties liées**

### ➤ **NUTRITOP**

La SOPAT a sous-traité la production d'aliments chez la société NUTRITOP, ayant eu jusqu'au 8 avril 2014 des administrateurs en commun. La rémunération de la prestation de production est fixée à 37 dinars par tonne d'aliments produits. La charge supportée par la société au titre de l'exercice 2014, s'est élevée à 227 675 dinars.

La société SOPAT a consenti une avance de 2 700 000 dinars à la société NUTRITOP au 31 décembre 2010. La SOPAT a également décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt ont atteint au 31 décembre 2014 la somme de 468 988 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement des intérêts.

La SOPAT a accordé des avances à la société NUTRITOP, qui s'élèvent au 8 avril 2014, à 709 711 dinars.

### ➤ **GALLUS**

La SOPAT a souscrit au cours de l'exercice 2014, à des billets de trésorerie émis par sa société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2014 à 14 771 dinars. Le solde des billets de trésorerie à la même date s'élève à 200 000 dinars.

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2014, du poulet vivant auprès de sa société mère GALLUS pour une valeur de 6 288 679 dinars.

### ➤ **AVITOP**

La société SOPAT a avancé à la société AVITOP, partie liée jusqu'au 8 avril 2014, un montant de 367 000 dinars figurant parmi les autres actifs courants.

### ➤ **LAHMAR HOLDING**

La société SOPAT a conclu avec LAHMAR HOLDING, partie liée jusqu'au 8 avril 2014, des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire.

La créance restante à payer s'élève au 31 décembre 2014 à 95 635 dinars.

### ➤ **MOHAMED LAHMAR**

La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs à cette date-là, un acte de cession des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2014, à 409 300 dinars.

➤ **MEDIGRAIN**

La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN depuis qu'elle est devenue partie liée, le 8 avril 2014, de la matière première pour une valeur de 16 329 825 dinars.

➤ **ACN**

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN depuis qu'elle est devenue partie liée, le 8 avril 2014, de la matière première pour une valeur de 1 811 828 dinars.

**Note 30. Evénements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 11 juin 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### 5.4.1.5. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014

##### 1) Note rectificative du rapport général du commissaire aux comptes

Une erreur de saisie s'est glissée au niveau de la rédaction du rapport général du commissaire aux comptes. En effet, au niveau du premier paragraphe de la justification de l'opinion avec réserves, le montant total des créances est de 3 109 300 dinars et non 3 104 449 dinars.

##### 2) Notes rectificatives du rapport spécial du commissaire aux comptes

Deux erreurs de saisie se sont glissées au niveau de la rédaction du rapport spécial du commissaire aux comptes :

- La première se situe au niveau du paragraphe « NUTRITOP » figurant au niveau des opérations avec les sociétés ayant été parties liées jusqu'au 08 avril 2014 et a été corrigée comme suit : « La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809 / 105633, en garantie d'un crédit de gestion accordé par l'Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 1 300 000 dinars ».
- La deuxième se situe au niveau du paragraphe « LAHMAR Holding » figurant au niveau des opérations avec les sociétés ayant été parties liées jusqu'au 08 avril 2014 et a été corrigée comme suit : « Suivant un acte de cession d'actions de diverses sociétés, daté du 25 décembre 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la société acquéreuse reste redevable au 31 décembre 2014, d'un solde de 95 635 dinars ».

##### 3) Note rectificative de la note 29 : Informations sur les parties liées

Au niveau du paragraphe « GALLUS », il est mentionné que : « La SOPAT a souscrit au cours de l'exercice 2014 à des billets de trésorerie émis par la société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2014 à 14 771 dinars. Le solde des billets de trésorerie à la même date s'élève à 200.000 dinars ».

En fait, il s'agit d'une erreur puisque GALLUS n'a pas émis de billets de trésorerie qui ont été souscrits par la SOPAT.

#### 4) Note rectificative de l'état de flux de trésorerie

Compte tenu de certaines anomalies au niveau de la classification de certains flux entre les rubriques de l'état des flux de trésorerie, et même si ces anomalies ne sont pas significatives, il a été retenu pertinent de présenter un état de flux de trésorerie rectifié. Ces rectifications ont porté sur :

(1) L'ajustement pour amortissements et provisions des flux de trésorerie liés à l'exploitation : la reprise de la dotation aux amortissements relative à la dépréciation des fonds de commerce n'a pas été présentée distinctement de la moins-value et a été présentée au niveau des flux de trésorerie parmi l'ajustement de la dotation d'amortissement. Le montant de la dotation s'élève à 41 078 dinars.

L'impact sur la moins-value est de 62 030 dinars et l'impact sur la rubrique des immobilisations est de 103 108 dinars.

Par ailleurs, la dotation aux provisions pour risques et charges de 2013, soit 846 418 dinars, a été présentée parmi les variations des autres passifs. Un retraitement des données de 2013 a été effectué en vue de la comparabilité des informations financières.

(2) Initialement l'état des flux de trésorerie comporte une rubrique "Revenus financiers non encore encaissés" qui représente les variations sur intérêts courus actifs et passifs. Les rectifications suivantes ont été portées :

- la variation des intérêts courus actifs a été présentée parmi les variations des autres actifs pour 129 480 dinars.

- la variation des intérêts courus passifs a été présentée parmi les variations des autres passifs pour 92 030 dinars

Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

(3) Les variations de certains comptes de crédits de gestion ont été présentées d'une manière compensée entre les encaissements et les décaissements. Le retraitement a porté sur une valeur de 1 501 050 dinars.

	Notes	31/12/2014 Retraité	31/12/2013 Retraité
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net de l'exercice		(6 997 544)	(12 522 042)
<b><u>Ajustements pour:</u></b>			
Amortissements & Provisions	27	2 993 183	5 754 146
Amortissements des charges à répartir			11 717
Effets des modifications comptables			(3 013 045)
Quote part de la subvention inscrite au compte de résultat	28	(14 886)	(14 886)
Plus ou moins value	29	62 030	(70 360)
<b><u>Variations :</u></b>			
Stock	30	(2 520 998)	7 768 160
Clients	31	(8 291 232)	3 117 839
Autres actifs		14 128 628	(17 643 580)
Fournisseurs d'exploitation	32	(1 143 189)	11 669 450
Autres passifs		(757 941)	4 596 977
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>(2 541 948)</b>	<b>(345 624)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	33	(862 055)	(315 643)
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.			185 000
Décassements provenant de l'acquisition des immob. financières			(109 600)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(862 055)</b>	<b>(240 243)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissement d'emprunts		6 802 024	999 333
Remboursement d'emprunts		(4 353 266)	(2 563 954)
Remboursement des créances	34	2 606 701	
Subvention d'investissement			74 431
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>5 055 459</b>	<b>(1 490 191)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>1 651 456</b>	<b>(2 076 058)</b>
<b><u>Trésorerie au début de l'exercice</u></b>			
Trésorerie au début de l'exercice		(6 346 496)	(4 270 438)
<b><u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>			
Trésorerie à la clôture de l'exercice	35	(4 695 040)	(6 346 496)

#### 5.4.1.6. Notes explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014

##### 1) Notes explicatives relatives à l'état des flux de trésorerie

- a) Rubriques « Dotations aux amortissements et aux provisions » et « Variation des autres passifs » : La rubrique relative à la dotation aux amortissements et aux provisions au niveau de l'état des flux de trésorerie et de l'état de résultat ne présente pas le même solde en raison du schéma de comptabilisation suivi par la SOPAT, en l'occurrence la présentation de la provision pour risques et charges parmi la rubrique des autres passifs courants de la société en raison de son caractère significatif par rapport aux états financiers. La provision pour risques et charges s'élève à 2 139 890 dinars en 2014 pour un total des passifs courants de 42 501 651 dinars.
- b) Rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » : La rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » au niveau de l'état des flux de trésorerie est la somme de toutes les dotations de l'exercice diminuée des reprises sur provisions. Tandis qu'au niveau de l'état de résultat les reprises sur provisions sont présentées selon leur nature, soit parmi les autres gains ordinaires, soit en déduction de la charge correspondante. C'est le cas en 2014 de la reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs de 73 412 dinars correspondant à l'annulation de la provision pour factures d'achats de matières consommables non parvenues en 2013. Ladite reprise a été présentée dans l'état de résultat arrêté au 31/12/2014 en déduction des achats de matières consommables.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dotation aux amortissements des immob. Corpor. et incorp.	1 856 235	1 951 029	-94 795
Dotations aux provisions pour risques et charges	791 432	846 418	-54 986
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		2 269 802	-2 269 802
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	556 723	692 469	-135 746
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	-73 412		-73 412
Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-137 795	-5 572	-132 223
<b>Total</b>	<b>2 993 183</b>	<b>5 754 146</b>	<b>-2 760 964</b>

- c) Rubrique « revenus financiers non encaissés » : La rubrique des revenus financiers non encaissés au niveau de l'état des flux de trésorerie n'est pas significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

##### 2) Note explicative relative au montant des dédommagements encaissés par la SOPAT

Dans le cadre du protocole d'accord, la société SOPAT a encaissé des frères LAHMER un montant de 16 363 994 DT au titre de dédommagements.

Ledit montant a fait l'objet de plusieurs traites encaissées courant l'année 2014 conformément au calendrier ci-dessous :



Date	Montant (DT)
24/04/2014	987 000
02/05/2014	1 698 300
08/05/2014	6 172 661
09/05/2014	494 467
26/05/2014	798 300
06/06/2014	715 500
08/07/2014	1 171 500
08/08/2014	669 333
05/09/2014	1 053 600
27/10/2014	1 431 833
25/11/2014	1 171 500
<b>Total</b>	<b>16 363 994</b>

Aux côtés du montant des dédommagements encaissés (16 363 994 DT), la société a bénéficié au courant de l'exercice 2014 de ressources de financement totalisant 5 055 459 DT.

Le total des ressources (21 419 453 DT) a permis de financer le Besoin en Fonds de Roulement de la société, de combler son déficit d'exploitation, de financer ses investissements et de restaurer sa trésorerie.

Le tableau des Emplois – Ressources est présenté ci-dessous :

En DT

RESSOURCES	31/12/2014	EMPLOIS	31/12/2014
<b>Encaissement dédommagement</b>	<b>16 363 994</b>	<b>Variation du BFR</b>	<b>14 948 725</b>
		<i>Stock</i>	<i>2 520 998</i>
<b>Encaissement de créance</b>	<b>2 606 701</b>	<i>Clients</i>	<i>8 291 232</i>
		<i>Autres actifs courants</i>	<i>2 235 365</i>
<b>Financement bancaire net</b>	<b>2 448 758</b>	<i>Fournisseurs d'exploitation</i>	<i>1 143 189</i>
		<i>Autres passifs courants</i>	<i>757 941</i>
		<b>Autofinancement (négatif)</b>	<b>3 957 217</b>
		<b>Acquisition d'immobilisations</b>	<b>862 055</b>
		<b>Amélioration de la trésorerie</b>	<b>1 651 456</b>
<b>Total</b>	<b>21 419 453</b>		<b>21 419 453</b>

La variation des autres actifs courants se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs débiteurs	4 109 431	2 333 696	1 775 735
Personnel avances et acomptes	51 616	32 130	19 486
Etat subvention a recevoir	27 300	27 300	0
État impôt sur les bénéfices (excédent)	778 428	673 088	105 340
TVA déductible	68 781	30 577	38 204
Débiteurs Divers	309 586	290 830	18 756
Société RAVY	498 290	498 290	0
Société AVITOP (Compte d'attente)	722 536	661 592	60 944
Débiteurs parties liées (CVR, NUTRITOP)	954 711	989 711	-35 000
Produits à recevoir	71 502	9 104	62 398
Charges constatées d'avance	113 092	53 070	60 022
Intérêts courus sur créance*	468 989	339 509	129 480
<b>Total (Autres actifs courants)</b>	<b>8 174 262</b>	<b>5 938 897</b>	<b>2 235 365</b>

\*Il s'agit des intérêts courus actifs reclassés au niveau des autres actifs courants (Cf, Note rectificative P 94)

#### 5.4.1.7. Notes Complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014

##### 1) Notes complémentaires sur l'état de flux de trésorerie

###### Note 27. Ajustements pour amortissements & provisions

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dotation aux amortissements des immob. Corpor. et incorp.	1 856 235	1 951 029	-94 794
Dotations aux provisions pour risques et charges	791 432	846 418	-54 986
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		2 269 802	-2 269 802
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	556 723	692 469	-135 746
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	-73 412		-73 412
Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-137 795	-5 572	-132 223
<b>Total</b>	<b>2 993 183</b>	<b>5 754 146</b>	<b>-2 760 963</b>

###### Note 28. Quote part de la subvention inscrite au compte de résultat

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Autres Capitaux Propres	44 659	59 545	-14 886
<b>Total</b>	<b>44 659</b>	<b>59 545</b>	<b>-14 886</b>

###### Note 29. Plus ou moins value

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Plus value de cession d'immobilisation		-70 360	70 360
Moins value sur perte ou cession d'immobilisation	62 030		62 030
<b>Total</b>	<b>62 030</b>	<b>-70 360</b>	<b>132 390</b>

**Note 30. Variations des stocks**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Matières premières	743 860	1 207 349	463 488
Matières consommables & Emballages	671 526	348 280	-323 246
Produits finis	1 587 609	264 793	-1 322 815
Cheptel	3 642 594	2 304 169	-1 338 425
<b>Total</b>	<b>6 645 590</b>	<b>4 124 592</b>	<b>-2 520 998</b>

**Note 31. Variations des clients**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients ordinaires	10 700 448	5 016 261	-5 684 187
Chèques en caisses	3 658 067	2 231 482	-1 426 585
Clients, effets à recevoir	825 631	908 940	83 310
Clients effets et chèques impayés	4 726 768	3 462 999	-1 263 769
Clients Douteux	2 262 105	2 262 105	0
<b>Total</b>	<b>22 173 018</b>	<b>13 881 786</b>	<b>-8 291 232</b>

**Note 32. Variations des comptes fournisseurs**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Frs d'exploitations	6 889 629	16 366 278	-9 476 649
Frs d'exploitations EAP	8 591 473	2 821 512	5 769 961
Frs d'immobilisations	57 173	57 173	0
Frs factures non parvenues	3 492 384	928 885	2 563 499
<b>Total</b>	<b>19 030 658</b>	<b>20 173 847</b>	<b>-1 143 189</b>

**Note 33. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Logiciels	105 262	111 994	-6 732
Droit au bail	45 248	45 248	0
Concession marque et brevet	100 853	100 853	0
Terrains	2 516 218	2 527 218	-11 000
Constructions	14 864 333	14 915 314	-50 982
Matériel et outillage	2 751 097	3 010 431	-259 334
Matériel Roulant	13 328 956	13 667 100	-338 144
Equipement de bureau	212 765	221 476	-8 712
Matériel Informatique	343 271	366 000	-22 729
Installations générales	1 470 682	1 635 106	-164 424
Immobilisations en cours	794 848	794 848	0
<b>Total</b>	<b>36 533 533</b>	<b>37 395 588</b>	<b>-862 055</b>

**Note 34. Remboursement des créances**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Encaissement créance Mohamed Lahmar	2 500 000		2 500 000
Encaissement de cautions temporaires	106 701		106 701
<b>Total</b>	<b>2 606 701</b>	<b>0</b>	<b>2 606 701</b>

**Note 35. Trésorerie**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	64 392	17 009	47 383
Concours bancaires	4 759 432	6 363 504	-1 604 072
<b>Total</b>	<b>-4 695 040</b>	<b>-6 346 495</b>	<b>1 651 455</b>

**2) Note complémentaire sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date d'arrêté des états financiers et celle du visa du présent prospectus.

### 3) Note complémentaire sur les Soldes Intermédiaires de Gestion

Produits	2 014		2 013		Charges		2 014		2 013		Soldes	2 014		2 013	
Revenus															
Autres produits d'exploitation	55 424 161	58 602 576			<b>Stockage de production</b>					1 364 577					
<b>Total</b>	<b>55 424 161</b>	<b>58 602 576</b>						<b>-2 661 240</b>	<b>1 364 577</b>				<b>58 085 401</b>	<b>57 237 999</b>	
<b>Production</b>	<b>58 085 401</b>	<b>57 237 999</b>			<b>Achats consommés</b>			50 959 663	52 725 263				<b>7 125 738</b>	<b>4 512 736</b>	
Marge sur coût matières	7 125 738	4 512 736			Autres charges externes			4 195 209	3 881 475						
<b>Total</b>	<b>7 125 738</b>	<b>4 512 736</b>			<b>Total</b>			<b>4 195 209</b>	<b>3 881 475</b>				<b>2 930 529</b>	<b>631 260</b>	
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>2 930 529</b>	<b>631 260</b>			Impôts et taxes			217 332	295 584						
					Charges de personnel			4 530 934	4 772 322				<b>-1 817 737</b>	<b>-4 436 646</b>	
					<b>Total</b>			<b>4 748 266</b>	<b>5 067 906</b>						
Excédent brut d'exploitation					Insuffisance brute d'exploitation			1 817 737	4 436 646						
Produits de placement	157 380	200 950			Autres pertes ordinaires			375 572	721 646						
Autres produits ordinaires	171 667	102 116			Charges financières			1 873 956	1 837 282						
					Dotations aux										
Transfert et reprise de charges					amort.prov.ordinaires			3 204 390	5 771 435						
					Impôt sur le résultat			54 936	58 101						
					ordinaire										
<b>Total</b>	<b>329 047</b>	<b>303 066</b>						<b>7 326 591</b>	<b>12 825 110</b>				<b>-6 997 544</b>	<b>-12 522 042</b>	
Résultat positif des activités ordinaires					Résultat négatif des activités ordinaires			6 997 544	12 522 042						
Gains extraordinaires					Pertes extraordinaires										
Effet positif des modifi. comptables					Effet négatif des modifications comptables			0	3 013 045						
					Impôt /éléments extra. et modif. Comptab										
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						<b>6 997 544</b>	<b>15 535 087</b>				<b>-6 997 544</b>	<b>-15 535 087</b>	

#### 4) Note complémentaire sur le passage des charges par nature aux charges par destination

Le système d'information actuel de la société ne permet pas de publier une répartition de ses charges par destination, tel que préconisé par le paragraphe 52 de la NC 01.

Néanmoins, la migration vers un système d'information de type ERP à partir de l'année 2016 sera de nature à permettre une présentation par destination.

#### 5) Note complémentaire à la note 4 « Immobilisations Financières »

Prêt consenti à NUTRITOP : Compte tenu que l'origine de la créance est un engagement hors bilan (caution solidaire accordée à Attijari bank en garantie des engagements de la société NUTRITOP), au 31 décembre 2010 la SOPAT a été contrainte au paiement de 2 700 000 dinars à Attijari Bank en lieu et place de la société NUTRITOP. Le Conseil de la SOPAT du 01/07/2013 a décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers au même taux supporté par la société.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt se sont élevés au 31 décembre 2014 à 468 988 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement de ces intérêts. Une action en justice est engagée à leur encontre pour recouvrer ces montants et faire jouer ladite caution des frères Lahmar.

Créance "Mohamed Lahmar" : La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs, un acte de cession des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2013, à 2 909 300 dinars en principal et intérêts. Au cours de l'exercice 2014 et dans le cadre d'un accord avec les frères Lahmar la SOPAT a encaissé un montant de 2 500 000 dinars en règlement de ladite créance.

Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2014, à 409 300 dinars.

#### 6) Note complémentaire sur les emprunts à long terme et à court terme

Les nouveaux emprunts à long terme :

	Date de souscription	Montant	Durée	Objet	Taux
Crédit BIAT	30/12/2014	3 000 000	7 ans	Consolidation	TMM +2
Crédit Attijari Bank	30/06/2014	1 971 000	5 ans	Consolidation	TMM +1.5
<b>Total</b>		<b>4 971 000</b>			

Les anciens emprunts à long terme :

	Date de souscription	Montant	Durée	Taux
Crédit BIAT	30/01/2011	2 500 000	6 ans	TMM +2
Crédit Attijari Bank	27/12/2010	1 846 000	5 ans	TMM +1.5
Crédit Amen Bank	26/07/2010	1 500 000	7 ans	TMM +2
Crédit Attijari Bank	10/07/1999	1 000 000	12 ans	7%
Crédit BTE	30/04/2011	888 655	4 ans	TMM +2
<b>Total</b>		<b>7 734 655</b>		

Tableau de mouvement des emprunts à long et court terme :

	Solde au 31/12/2013		Encaissement	Remboursement	Solde au 31/12/2014	
	à + 1 an	à - 1 an			à + 1 an	à - 1 an
Crédit Attijari Bank	1 017 019	516 942	1 971 000	1 703 987	1 443 413	357 561
Crédit BIAT	1 300 000	400 000	3 000 000	400 000	3 900 000	400 000
Crédit Amen Bank	589 286	214 286		214 286	375 000	214 286
Crédit BTE	156 821	261 369				418 190
Emprunt Leasing	62 744	296 324		296 324		62 744
<b>Total (Passifs non courants)</b>	<b>3 125 871</b>				<b>5 718 413</b>	
Billet de trésorerie		1 750 000		1 550 000		200 000
Crédits à court terme		1 627 580	931 024			2 558 604
<b>Total (Crédits à court terme)</b>		<b>5 066 500</b>				<b>4 211 385</b>
Crédits de gestion		3 908 670	900 000	188 670		4 620 000
<b>Total (Flux de financement)</b>			<b>6 802 024</b>	<b>4 353 266</b>		
Intérêts courus		147 577	90 213			57 364
Concours bancaires		6 363 504		1 604 072		4 759 432
<b>Total (Concours bancaires et autres passifs financiers)</b>		<b>15 486 251</b>				<b>13 648 181</b>
<b>Total passif financiers</b>	<b>3 125 871</b>	<b>15 486 251</b>	<b>6 892 237</b>	<b>5 957 339</b>	<b>5 718 413</b>	<b>13 648 181</b>

### 7) Note complémentaire sur les subventions comptabilisées

La société a constaté en 2014 l'amortissement des subventions pour un montant de 14 886,200 dinars, comptabilisé au niveau du compte «Quote-part des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice ».

Les subventions accordées à la société sont des subventions d'investissement relatives au programme de mise à niveau. Toutes les conditions relatives au programme de mise à niveau sont respectées.

La société ne bénéficie d'aucune autre forme de subventions autres que celle décrite ci-dessus.

### 8) Note complémentaire sur la détermination du résultat par action

Le résultat de base par action représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le nombre d'actions ordinaires en circulation donnant droit aux dividendes.

Au cours de l'exercice 2014, le résultat par action s'élève à -0,539 dinars et se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2014 (en dinars)	Nombre pondéré des actions	Résultat par action en dinars
-6 997 544	12 993 750	-0,539

## **9) Notes complémentaires sur les réserves du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014**

### **a) Note complémentaire à la première réserve du commissaire aux comptes**

Le montant de 3 109 300 DT figurant au niveau des immobilisations financières comprend des créances sur deux parties liées détaillées comme suit :

- Un montant de 409 300 DT relatif au reliquat d'une créance auprès de Mohamed Lahmer dont une partie (2 500 000 DT) a d'ores et déjà été réglée par anticipation dans le cadre d'un accord trouvé avec les frères Lahmer. La société SOPAT est en train de faire le nécessaire pour recouvrer ce reliquat.
- Une créance de 2 700 000 DT auprès de NUTRITOP. L'origine de cette créance est un engagement hors bilan accordée par la SOPAT au profit de NUTRITOP (caution solidaire accordée à Attijari bank en garantie des engagements de la société NUTRITOP). La SOPAT dispose des garanties suivantes :
  - o Subrogation légale d'Attijari Bank dans tous ses droits et privilèges (nantissement et hypothèque)
  - o Cautionnement personnel des frères Lahmar.

Les intérêts financiers afférents à cette créance se sont élevés au 31 décembre 2014 à 468 988 DT et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement de ces intérêts. Une action en justice est engagée à leur encontre pour recouvrer ces montants et faire jouer ladite caution des frères Lahmar

Enfin, l'avance commerciale de 709 711 DT est en cours d'amortissement et s'élève au 30/11/2015 à 534 443 DT.

**La société SOPAT s'engage, au cas où elle ne pourra recouvrer ces créances, de provisionner le montant de 3 109 300 DT sur trois ans et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2016.**

### **b) Note complémentaire à la deuxième réserve du commissaire aux comptes**

La deuxième réserve du commissaire aux comptes est liée à une promesse d'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée à 883 500 DT. Ce bien est en exploitation effective par la SOPAT et le transfert de propriété sera effectif sitôt que la société AVITOP aura régularisé sa situation fiscale.

D'autres procédures seront engagées afin de préserver les droits de la société et permettre le transfert de propriété de ces biens.



**c) Note complémentaire à la troisième réserve du commissaire aux comptes**

La troisième réserve du commissaire aux comptes est liée à un ensemble d'immobilisations en cours dont le montant s'élève au 31/12/2014 à 794 848 DT correspondant à des dépenses antérieures à l'exercice 2013 et relatives à des travaux de construction sur lesquels un doute pèse sur leur réalité. La nouvelle direction générale a engagé un travail de vérification de tous ces travaux et une action en justice a été engagée à l'encontre de l'ancienne direction au titre d'un montant de 248 000 DT. Le reste fait l'objet d'un travail d'identification et d'évaluation qui est en cours de finalisation.

**La société SOPAT s'engage, au cas où elle ne pourra, à l'issue de la vérification entamée, s'assurer de la réalité de ces travaux, de provisionner le montant de 794 484 DT sur trois ans et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2016.**

**d) Note complémentaire à la quatrième réserve du commissaire aux comptes**

La quatrième réserve du commissaire aux comptes est liée à une créance sur la société AVITOP portant sur un montant de 367 000 DT résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés opérés en 2013.

La société SOPAT a engagé une action en justice à l'encontre des personnes responsables de ces agissements et la Direction Générale estime avoir de fortes chances de récupérer ces fonds.

**e) Note complémentaire à la cinquième réserve du commissaire aux comptes**

La cinquième réserve du commissaire aux comptes liée à la facturation par la SOPAT, au nom de ses propres dépôts et points de ventes, a été régularisée au cours du premier semestre 2015.

**f) Note complémentaire à la sixième réserve du commissaire aux comptes**

La sixième réserve du commissaire aux comptes liée à la mise à jour des engagements hors bilan a été régularisée au cours du premier semestre 2015.

**10) Notes complémentaires sur les états financiers PROFORMA**

Pour les besoins de présentation du présent prospectus, la société a établi des états financiers Proforma tenant compte de l'impact éventuel des réserves exprimées par le commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

ACTIFS	2014 Proforma	31-déc-14	Variation	31-déc-13
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	766 513	766 513	-	862 889
Amortissements	(410 077)	(410 077)	-	(397 615)
Immobilisations corporelles	35 459 145	37 137 494	(1 678 349)	36 282 170
Amortissements	(22 129 433)	(22 836 717)	707 284	(21 034 022)
Immobilisations financières	3 118 413	3 118 413	-	4 088 521
Provisions	(3 109 300)		(3 109 300)	
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>13 695 262</b>	<b>17 775 625</b>	<b>(4 080 364)</b>	<b>19 801 942</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>13 695 262</b>	<b>17 775 625</b>	<b>(4 080 364)</b>	<b>19 801 942</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	6 645 590	6 645 590	-	4 124 592
Clients et comptes rattachés	22 173 018	22 173 018		13 881 786
Provisions	(6 727 286)	(6 727 286)		(6 727 286)
	<b>15 445 732</b>	<b>15 445 732</b>	-	<b>7 154 500</b>
Autres Actifs Courants	8 588 774	7 705 274	883 500	21 963 381
Provision	(5 124 095)	(3 163 884)	(1 960 211)	(2 818 367)
	<b>3 464 679</b>	<b>4 541 390</b>	<b>(1 076 711)</b>	<b>19 145 014</b>
Placements et autres actifs financiers	621 697	621 697		2 128 810
Provision	(526 062)	(57 073)	(468 989)	(57 073)
	<b>95 635</b>	<b>564 624</b>	<b>(468 989)</b>	<b>2 071 737</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	64 392	64 392	-	17 009
<b>Total des actifs courants</b>	<b>25 716 027</b>	<b>27 261 727</b>	<b>(1 545 700)</b>	<b>32 512 852</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>39 411 288</b>	<b>45 037 352</b>	<b>(5 626 064)</b>	<b>52 314 794</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2014 Proforma</b>	<b>31-déc-14</b>	<b>Variation</b>	<b>31-déc-13</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	12 993 750	12 993 750		12 993 750
Réserves	5 141 609	5 141 609		5 141 609
Autres capitaux propres	44 659	44 659		59 545
Résultats reportés	(10 723 338)	(10 723 338)		1 798 704
Modifications comptables	(3 641 848)	(3 641 848)		(3 641 848)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>3 814 832</b>	<b>3 814 832</b>	<b>-</b>	<b>16 351 760</b>
Résultat de l'exercice	(12 623 607)	(6 997 544)	(5 626 064)	(12 522 042)
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(8 808 776)</b>	<b>(3 182 712)</b>	<b>(5 626 064)</b>	<b>3 829 718</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts	5 718 413	5 718 413		3 125 871
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5 718 413</b>	<b>5 718 413</b>	<b>-</b>	<b>3 125 871</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 030 658	19 030 658		20 173 847
Autres passifs courants	9 822 812	9 822 812		9 699 107
Concours bancaires et autres passifs financiers	13 648 181	13 648 181		15 486 251
<b>Total des passifs courants</b>	<b>42 501 651</b>	<b>42 501 651</b>	<b>-</b>	<b>45 359 206</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>48 220 064</b>	<b>48 220 064</b>	<b>-</b>	<b>48 485 076</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>39 411 288</b>	<b>45 037 352</b>	<b>(5 626 064)</b>	<b>52 314 794</b>

	2014 Proforma	31-déc-14	Variation	31-déc-13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	55 424 161	55 424 162		58 602 576
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>55 424 162</b>	<b>55 424 162</b>	-	<b>58 602 576</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours	2 661 240	2 661 240		(1 364 577)
Achats matières premières consommés	(46 993 290)	(46 993 290)		(48 838 664)
Achats d'approvisionnement consommés	(3 966 373)	(3 966 373)		(3 886 599)
Charges de personnel	(4 530 934)	(4 530 934)		(4 772 322)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(8 035 605)	(3 204 390)	(4 831 215)	(5 771 435)
Autres charges d'exploitation	(4 412 541)	(4 412 541)		(4 177 059)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(65 277 504)</b>	<b>(60 446 288)</b>	<b>(4 831 216)</b>	<b>(68 810 655)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(9 853 342)</b>	<b>(5 022 127)</b>	<b>(4 831 215)</b>	<b>(10 208 080)</b>
Charges financières nettes	(1 873 956)	(1 873 956)		(1 837 282)
Produits des placements	157 380	157 380		200 950
Autres gains ordinaires	171 668	171 668		102 116
Autres pertes ordinaires	(1 170 420)	(375 572)	(794 848)	(721 646)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>(12 568 671)</b>	<b>(6 942 608)</b>	<b>(5 626 064)</b>	<b>(12 463 941)</b>
Impôts sur les bénéfices	(54 936)	(54 936)		(58 101)
<b>RESULTATS DES ACT ORD APRES IMPOTS</b>	<b>(12 623 607)</b>	<b>(6 997 544)</b>	<b>(5 626 064)</b>	<b>(12 522 042)</b>
Effets des modifications comptables				(3 013 045)
<b>RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>(12 623 607)</b>	<b>(6 997 544)</b>	<b>(5 626 064)</b>	<b>(15 535 087)</b>

	2014 Proforma	31-déc-14 Rectifié	Variation	31-déc-13 Rectifié
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Résultat net	(12 623 607)	(6 997 544)	(5 626 063)	(12 522 042)
Ajustements pour :				
Amortissements et provisions	8 707 899	2 993 183	5 714 716	5 754 146
Effets des modifications comptables				(3 013 045)
Amortissement des charges à répartir				11 717
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	(14 886)	(14 886)		(14 886)
Plus ou moins-value	856 878	62 030	794 848	(70 360)
Variation des				
Stocks	(2 520 998)	(2 520 998)		7 768 160
Clients	(8 291 232)	(8 291 232)		3 117 839
Autres actifs	13 245 128	14 128 628	(883 500)	(17 643 580)
Fournisseurs d'exploitation	(1 143 189)	(1 143 189)		11 669 450
Autres passifs courants	(757 941)	(757 941)		4 596 977
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>(2 541 948)</b>	<b>(2 541 948)</b>	<b>-</b>	<b>(345 624)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Décassements liés à l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	(862 055)	(862 055)		(315 643)
Encaissement provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.				185 000
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières				(109 600)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>(862 055)</b>	<b>(862 055)</b>	<b>-</b>	<b>(240 243)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	6 802 024	6 802 024		999 333
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	(4 353 266)	(4 353 266)		(2 563 954)
Subvention d'investissement				74 431
Remboursement des créances	2 606 701	2 606 701		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>5 055 459</b>	<b>5 055 459</b>	<b>-</b>	<b>(1 490 191)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 651 456</b>	<b>1 651 456</b>	<b>-</b>	<b>(2 076 058)</b>
Trésorerie début de l'exercice	(6 346 496)	(6 346 496)	-	(4 270 438)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(4 695 040)	(4 695 040)	-	(6 346 496)

***SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA***  
***« SOPAT »***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

**Rapport sur les états financiers**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société SOPAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Justification de l'opinion avec réserves*

1. Les immobilisations financières comprennent des créances sur deux précédentes parties liées, totalisant au 31 décembre 2014, un montant de 3 104 449 dinars, en principal, et pour lesquelles il n'existe pas de certitude suffisante quant à leur recouvrement. Il s'agit, en l'occurrence, et d'une part, du reliquat d'une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, d'un montant de 409 300 dinars, et d'autre part, d'un prêt à la société NUTRITOP d'un montant de 2 700 000 dinars. La société en question est en règlement judiciaire et la SOPAT ne dispose pas de garanties quant au recouvrement de ce prêt. Il en est de même pour les intérêts correspondants, constatés à hauteur de 468 989 dinars et devant être supportés, par les trois principaux propriétaires de NUTRITOP, en vertu d'un précédent accord entre les parties.

De plus, le solde de l'avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP s'élève au 31 décembre 2014, à 709 711 dinars.

En l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes pour le recouvrement de ces actifs, nous ne pouvons nous prononcer sur leur valeur de réalisation.

2. La société a conclu en 2009 avec la société AVITOP, partie liée à cette date, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2014. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société. Par ailleurs, la société pourrait avoir des difficultés à faire valoir ses droits de propriété sur les biens en question.

3. Les immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 31 décembre 2014, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des travaux de construction et pour lesquelles un doute pèse sur leur réalité.

Il n'a pas été procédé, par ailleurs, à un inventaire des immobilisations au 31 décembre 2014.

4. Les autres actifs courants comprennent au 31 décembre 2014, une créance sur la société AVITOP, d'un montant de 367 000 dinars, résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés, opérés en 2013.

Bien que la SOPAT estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. La société a procédé en 2014, à la facturation au nom de ses propres dépôts et points de ventes, en dépit de l'irrégularité de cette procédure, signalée depuis notre rapport sur les états financiers 2011. Les ventes en question, au titre de la situation financière au 31 décembre 2014, ont totalisé 2 972 405 dinars et sont de nature à limiter la portée de notre assurance d'audit.

6. Il n'a pas été procédé à l'analyse et à la mise à jour des engagements hors bilan présentés au niveau des notes aux états financiers. Ceci est de nature à limiter notre appréciation des éventualités auxquelles la société pourrait être appelée à faire face.

### *Opinion*

A notre avis, sous réserve des incidences financières des observations évoquées au paragraphe 'Justification de l'opinion avec réserves', les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOPAT au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes en vigueur du système comptable des entreprises.

### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que les pertes cumulées de la société ont dépassé la moitié de ses fonds propres au vu de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et approuvés le 13 décembre 2014, et il n'a pas été statué encore, sur l'issue à réserver à cette situation, au sens des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

### Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé également, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons procédé également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter davantage notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Il est à signaler, en outre, que nous n'avons pas eu d'évidence sur le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit de la société, au sens des dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 juin 2015



**P/ACFI**

**Hechmi ABDELWAHED**



#### 5.4.1.9. Rapport Spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers au 31/12/2014



Bureau A.7.2 Cléopâtre center  
Centre Urbain Nord. Tunis –Tunisia  
Tel : (+216) 71 94 72 71 - Fax : (+216) 71 94 72 76  
Email: admin@acfi.tn

### **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT » RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

#### **Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014**

##### **GALLUS (société mère)**

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 28 février 2014 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,71%. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 28 février 2014 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 6,74%. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 2 septembre 2014 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,71%. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

##### **MEDIGRAIN (administrateur)**

La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN, partie liée, une voiture utilitaire pour une valeur de 20 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **La Centrale Des Viandes Rouges (filiale de GALLUS)**

La société SOPAT a avancé à la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR, partie liée, des sommes d'argents à hauteur de 44 483 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Le montant sus-indiqué vient s'ajouter aux avances faites au cours des exercices précédents, totalisant 210 000 dinars. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Autres conventions**

La SOPAT a signé un avenant au contrat de prêt avec Attijari Bank en date du 30 juin 2014 pour une valeur de 1 971 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 décembre 2014.

La SOPAT a signé un contrat de prêt avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie en décembre 2014 pour une valeur de 3 000 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et est soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS**

Les opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, et détaillées dans nos précédents rapports spéciaux, continuent à exister pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

#### **Opérations avec des sociétés ayant été parties liées jusqu'au 8 avril 2014**

##### **NUTRITOP**

La SOPAT avait avancé à la société NUTRITOP, la somme de 2 700 000 dinars en décembre 2010. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. Informée, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2012, en a décidé le report d'examen et d'approbation éventuelle à une séance ultérieure.

La SOPAT a décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productif d'intérêts financiers pour une période de neuf mois à partir de la date du 9 juillet 2012. Les administrateurs à cette date-là, Messieurs Fethi, Rached et Imed Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société NURITOP pour le paiement des intérêts relatifs à ce prêt.

Par ailleurs, la SOPAT a accordé à la société NUTRITOP, une avance commerciale remboursable par des retenues sur les factures des prestations à fournir par cette dernière. Le solde de l'avance en question, s'élève au 31 décembre 2014 à 709 711 dinars.

Ces conventions restent soumises à l'approbation de votre assemblée générale.

La société SOPAT a conclu avec la société NUTRITOP, un contrat de sous-traitance à partir du 1er janvier 2010 en vertu duquel la société NUTRITOP assure la production pour le compte de la SOPAT d'aliments pour volailles. Un avenant à ce contrat a été conclu le 31 décembre 2011 afin de porter la prestation de service de 30 à 37 dinars toutes taxes comprises la tonne d'aliments produits. La société SOPAT a convenu de prendre en charge la consommation de la société NUTRITOP en carburant pour la chaudière.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 30 juin 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011.

La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809 / 105633, en garantie d'un crédit de gestion accordé par l'Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 4 450 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 mars 2007 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

### LAHMAR HOLDING

Suivant un acte de cession d'actions de diverses sociétés, daté du 25 décembre 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la société acquéreuse reste redevable au 31 décembre 2014, d'un solde de 95 243 dinars.

### AVITOP

La SOPAT a signé au cours de l'exercice 2009, avec la société AVITOP :

- une promesse d'acquisition d'un lot de matériel roulant. Ce matériel est utilisé depuis 2010 par la SOPAT, mais le contrat de vente définitif n'est pas encore conclu.
- un contrat d'acquisition d'un centre d'élevage édifié sur un terrain, pour une valeur globale de 1 610 333 dinars, mais dont le terrain reste jusqu'à ce jour, hypothéqué en garantie d'un crédit accordé auparavant à AVITOP.
- un contrat d'acquisition d'un autre centre d'élevage édifié sur un autre terrain, pour une valeur globale de 1 861 701 dinars, mais dont le terrain reste jusqu'à ce jour, hypothéqué en garantie d'un crédit accordé auparavant à AVITOP.

### AUTRES CONVENTIONS

L'ensemble des contrats de prêts signés par la SOPAT, avant l'exercice 2014, avec diverses banques prêteuses et dont les montants non encore remboursés apparaissent au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, ont été autorisés en leurs temps, par les précédentes assemblées générales des actionnaires.

### *III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants*

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général en fonction jusqu'au mois d'avril 2014, ont été fixés par décision du Conseil d'Administration en date du

26 mars 2011. La charge salariale brute, hors charges sociales s'est élevée au titre de l'exercice 2014, à 29 822 dinars.

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint en fonction depuis le 13 décembre 2014, ont été fixés par décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. La charge salariale brute correspondante, hors charges sociales, s'est élevée au titre de l'exercice 2014, à 14 988 dinars.

En outre Le Directeur Général Adjoint a droit à un quota mensuel de carburant de 500 litres, ainsi qu'à un véhicule de fonction.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous (données en dinars) :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires	29 822		14 988	
<b>Total</b>	<b>29 822</b>		<b>14 988</b>	

Par ailleurs, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités et nos examens n'ont pas révélé la réalisation de telles autres opérations.

Tunis, le 11 juin 2015



P/ACFI

**Hechmi ABDELWAHED**

## 5.4.2. Tableau de détermination du résultat fiscal relatif à l'exercice 2014

Désignation	Détail	Montant en DT
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>-6 997 544</b>
<b>1/ REINTEGRATIONS</b>		
Charges ne faisant pas l'objet de l'exploitation	322 714	
CNSS PDG	3 200	
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature non déductible	375 572	
Provisions pour risques et charges	791 432	
Provisions pour dépréciation	556 723	
Amortissements non déductibles	30 576	
Impôts sur les sociétés	54 936	
Abandon des créances		
<b>TOTAL DES REINTEGRATIONS</b>		<b>2 135 154</b>
<b>2/ DEDUCTIONS</b>		
Reprise sur provisions	211 207	
Report déficitaire	5 960 535	
Amortissements différés	1 920 453	
<b>TOTAL DEDUCTIONS</b>		<b>8 092 195</b>
<b>RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS</b>		<b>-12 954 585</b>
<b>Déduction des provisions</b>		<b>0</b>
<b>RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE</b>		<b>-12 954 585</b>
<b>DEDUCTION EXPORT</b>		
CA Global	55 424 162	
CA Export	425 869	
% CA Export	0,77%	
<b>Déduction Export</b>		<b>-12 954 585</b>
<b>Résultat imposable</b>		<b>-12 954 585</b>
<b>Minimum d'impôt</b>		<b>54 936</b>



#### 5.4.4. Etat des engagements hors bilan au 31/12/2014

En Dinars

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
<b>Engagements Donnés</b>						
<b>a) Garanties personnelles</b>						
- <i>Cautonnement</i>						
- <i>Aval</i>						
- <i>Autres garanties</i>	627 302					La SOPAT reste redevable d'une garantie de rachat d'actions AVITOP, donnée en 2000 et 2001, à des souscripteurs d'actions. Le montant réclamé à la société s'élevait au 31 mars 2012 à 627 302 DT
<b>b) Garanties réelles</b>						
- <i>Hypothèques</i>	30 320 300					Hypothèques au titre de crédits long terme et court terme octroyés par les banques de la place
- <i>Nantissement</i>	1 300 000					Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société NUTRITOP
<b>c) Effets escomptés et non échus</b>	<b>1 099 191</b>					
<b>d) Créances à l'exportation mobilisées</b>						
<b>e) Abandon de créances</b>						
<b>Total</b>	<b>33 346 793</b>					
<b>Engagements reçus</b>						
<b>a) Garanties personnelles</b>						
- <i>Cautonnement</i>						
- <i>Aval</i>						
- <i>Autres garanties</i>	7 401 884					Les actionnaires historiques de la SOPAT, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR, se sont engagés à la veille de l'introduction en Bourse de la société, à prendre en charge tous les engagements hors bilan à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT
- <i>Autres garanties</i>	468 988					Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élevaient à cette date à 468 988 dinars
<b>b) Garanties réelles</b>						
- <i>Hypothèques</i>						
- <i>Nantissement</i>	2 141 584					
<b>c) Effets escomptés et non échus</b>						
<b>d) Créances à l'exportation mobilisées</b>						
<b>e) Abandon de créances</b>						
<b>Total</b>	<b>10 012 456</b>					
<b>Engagements réciproques</b>						
<b>Total</b>						

#### 5.4.5. Tableau des mouvements des capitaux propres au 31/12/2014

En Dinars

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications Comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Total des Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>0</b>	<b>276 090</b>	<b>1 903 331</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-104 627</b>	<b>16 292 215</b>
Affectation AGO du 29/07/2013						-104 627		104 627	0
Dividendes distribués									0
Subvention d'investissement				59 545					59 545
Effet des modifications comptables									0
Résultat de l'exercice 2013								-12 522 042	-12 522 042
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>59 545</b>	<b>276 090</b>	<b>1 798 704</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-12 522 042</b>	<b>3 829 718</b>
Affectation AGO du 13/12/2014						-12 522 042		12 522 042	0
Dividendes distribués									0
Subvention d'investissement				-14 886					-14 886
Effet des modifications comptables									0
Résultat de l'exercice 2014								-6 997 544	-6 997 544
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>44 659</b>	<b>276 090</b>	<b>-10 723 338</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-6 997 544</b>	<b>-3 182 712</b>
Affectation AGO du 10/07/2015						-6 997 544		6 997 544	0
Dividendes distribués									0
Effet des modifications comptables									0
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2014 après affectation</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>44 659</b>	<b>276 090</b>	<b>-17 720 882</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>0</b>	<b>-3 182 712</b>

\*Capitaux propres au 31/12/2012 retraités



#### 5.4.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices

En Dinars	2014	2013	2012
Résultat net de l'exercice	-6 997 544	-12 522 042	-104 627
Résultat reportés	-10 723 338	1 798 704	1 903 331
Réserve légale	0	0	0
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>-17 720 882</b>	<b>-10 723 338</b>	<b>1 798 704</b>
Dividendes distribués	0	0	0
Affectation du résultat déficitaire de l'exercice en résultats reportés	-6 997 544	-12 522 042	-104 627
<b>Résultats reportés après affectation</b>	<b>-17 720 882</b>	<b>-10 723 338</b>	<b>1 798 704</b>

#### 5.4.7. Evolution du Résultat net et du résultat d'exploitation

En Dinars	2014	2013	2012
Résultat d'exploitation (DT)	-5 022 127	-10 208 080	-4 127 732
Résultat avant impôt (DT)	-6 942 608	-12 463 941	-67 474
Résultat net (DT)	-6 997 544	-15 535 087*	-3 117 672*
Capital social (DT)	12 993 750	12 993 750	12 993 750
Valeur nominale (DT)	1	1	1
Nombre d'actions	12 993 750	12 993 750	12 993 750
Résultat net / Capital Social (%)	-53,85%	-119,56%	-23,99%
Résultat avant impôt / Capital Social (%)	-53,43%	-95,92%	-0,52%
Résultat d'exploitation par action (DT)	-0,387	-0,786	-0,318
Résultat net avant impôt par action (DT)	-0,534	-0,959	-0,005
Résultat net par action (DT)	-0,539	-1,196	-0,240

\*Résultats après modifications comptables

#### 5.4.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En Dinars	2014	2013	2012
Résultat net	-6 997 544	-15 535 087*	-3 117 672*
Dotations aux amortissements et aux Provisions	3 204 390	5 771 435	3 295 738
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>-3 793 154</b>	<b>-9 763 652</b>	<b>178 066</b>

\*Résultats après modifications comptables

#### 5.4.9. Evolution de la structure financière

En Dinars	2014	2013	2012
Capitaux propres avant affectation	-3 182 712	3 829 718	16 292 215
Passifs non courants	5 718 413	3 125 871	4 535 568
<b>Capitaux permanents</b>	<b>2 535 701</b>	<b>6 955 589</b>	<b>20 827 783</b>
Actifs non courants	17 775 625	19 801 942	21 804 671
<b>Fonds de Roulement</b>	<b>-15 239 924</b>	<b>-12 846 353</b>	<b>-976 888</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>26 632 712</b>	<b>30 424 106</b>	<b>31 984 110</b>
Stocks	6 645 590	4 124 592	5 959 621
Clients et comptes rattachés	15 445 732	7 154 500	7 240 483
Autres actifs courants	4 541 390	19 145 014	18 784 006
<b>Passifs courants</b>	<b>28 853 470</b>	<b>29 872 954</b>	<b>21 049 893</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	19 030 658	20 173 847	16 803 194
Autres passifs courants	9 822 812	9 699 107	4 246 699
<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-2 220 758</b>	<b>551 152</b>	<b>10 934 217</b>
<b>Trésorerie Active</b>	<b>629 016</b>	<b>2 088 746</b>	<b>1 711 786</b>
Liquidités et Equivalents de liquidités	64 392	17 009	118 192
Placements et autres actifs financiers	564 624	2 071 737	1 593 594
<b>Trésorerie Passive</b>	<b>13 648 181</b>	<b>15 486 251</b>	<b>13 622 891</b>
Concours bancaires et autres passifs financiers	13 648 181	15 486 251	13 622 891
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-13 019 165</b>	<b>-13 397 505</b>	<b>-11 911 105</b>

#### 5.4.10. Indicateurs de gestion

En Dinars	2014	2013	2012
Actifs non courants	17 775 625	19 801 942	21 804 671
Actifs courants	27 261 727	32 512 852	33 695 896
Stocks	6 645 590	4 124 592	5 959 621
Clients et Comptes rattachés	15 445 732	7 154 500	7 240 483
Placements et Autres actifs financiers	564 624	2 071 737	1 593 594
Liquidités et Equivalents de liquidités	64 392	17 009	118 192
Total bilan	45 037 352	52 314 794	55 500 567
Capitaux propres avant résultat	3 814 832	16 351 760	16 396 842
Capitaux propres avant affectation	-3 182 712	3 829 718	16 292 215
Passifs non courants	5 718 413	3 125 871	4 535 568
Passifs courants	42 501 651	45 359 206	34 672 784
Fournisseurs et comptes rattachés	19 030 658	20 173 847	16 803 194
Capitaux permanents	2 535 701	6 955 589	20 827 783
Total passifs	48 220 064	48 485 076	39 208 352
Revenus	55 424 161	58 602 576	59 933 083
Production	58 085 401	57 237 999	58 428 599
Achats consommés	50 959 663	52 725 263	51 189 473
Marge sur coût matières	7 125 738	4 512 736	7 239 126
Charges de personnel	4 530 934	4 772 322	4 132 483
Résultat d'exploitation	-5 022 127	-10 208 080	-4 127 732
Charges financières nettes	1 873 956	1 837 282	1 755 137
Résultat net	-6 997 544	-15 535 087*	-3 117 672*

\*Résultats après modifications comptables

#### 5.4.11. Ratios financiers

Désignation	2014	2013	2012
<b>Ratios de Structure</b>			
Actifs non courants/Total Bilan	39,47%	37,85%	39,29%
Stocks/Total Bilan	14,76%	7,88%	10,74%
Actifs courants/Total Bilan	60,53%	62,15%	60,71%
Capitaux propres avant affectation/Total Bilan	-7,07%	7,32%	29,36%
Capitaux propres avant affectation/Passifs non courants	-55,66%	122,52%	359,21%
Passifs non courants/Total Bilan	12,70%	5,98%	8,17%
Passifs courants/Total Bilan	94,37%	86,70%	62,47%
Total Passifs/Total Bilan	107,07%	92,68%	70,64%
Capitaux permanents/Total Bilan	5,63%	13,30%	37,53%
<b>Ratios de Gestion</b>			
Charges de personnel/Revenus	8,18%	8,14%	6,90%
Résultat d'exploitation/Revenus	-9,06%	-17,42%	-6,89%
Charges financières nettes / Revenus	3,38%	3,14%	2,93%
Résultat d'exploitation/Charges financières nettes (x)	-2,680	-5,556	-2,352
Revenus/Capitaux propres avant affectation	-1741,41%	1530,21%	367,86%
<b>Ratios de solvabilité</b>			
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	-125,52%	55,06%	78,22%
<b>Ratios de Liquidité</b>			
Actifs courants/Passifs courants	64,14%	71,68%	97,18%
(Actifs courants - Stocks)/Passifs courants	48,51%	62,59%	79,99%
Liquidités et équivalents de liquidités /Passifs courants	0,15%	0,04%	0,34%
<b>Ratios de Rentabilité</b>			
Résultat net /Capitaux propres avant résultat (ROE)	-183,43%	-76,58%	-0,64%
Résultat net /Capitaux permanents	-275,96%	-223,35%	-14,97%
Marge sur coût matières / Total Production	12,27%	7,88%	12,39%
Résultat net /Revenus	-12,63%	-26,51%	-5,20%
<b>Autres Ratios</b>			
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)*	114	117	100
Délai moyen de recouvrement clients (en jours)**	85	37	37

\*Fournisseurs x 360 / (Achats consommés x 1,18)

\*\* Clients x 360 / (Revenus x 1,18)

## 5.5. Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2015

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne l'absence des notes et renseignements suivants :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables qui ont été utilisées dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note portant sur les émissions, rachats, remboursements de dettes et d'actions ordinaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur la détermination du résultat par action et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

**La société SOPAT s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 30/06/2016 et suivants.**

### 5.5.1. Bilan arrêté au 30 juin 2015

En Dinars

ACTIFS	NOTES	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	3	770 554	862 889	766 513
Amortissements		-430 453	-424 198	-410 077
Immobilisations corporelles	3	37 910 582	36 540 210	37 137 494
Amortissements		-23 782 265	-21 935 431	-22 836 717
Immobilisations financières	4	3 123 033	3 137 193	3 118 413
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>17 591 452</b>	<b>18 180 663</b>	<b>17 775 625</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 591 452</b>	<b>18 180 663</b>	<b>17 775 625</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	5	7 037 310	5 462 413	6 645 590
Clients et comptes rattachés	6	23 206 983	21 238 153	22 173 018
Provisions		-7 148 118	-6 727 286	-6 727 286
		<b>16 058 865</b>	<b>14 510 868</b>	<b>15 445 732</b>
Autres Actifs Courants	7	6 218 330	12 534 840	7 705 274
Provisions	8	-3 112 437	-3 045 624	-3 163 884
		<b>3 105 893</b>	<b>9 489 216</b>	<b>4 541 390</b>
Placements et autres actifs financiers		621 697	556 957	621 697
Provisions		-57 073	-57 073	-57 073
	9	<b>564 624</b>	<b>499 884</b>	<b>564 624</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	56 837	1 695 657	64 392
<b>Total des actifs courants</b>		<b>26 823 529</b>	<b>31 658 038</b>	<b>27 261 727</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>44 414 981</b>	<b>49 838 701</b>	<b>45 037 352</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		12 993 750	12 993 750	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 141 609	5 141 609
Autres capitaux propres		37 216	52 102	44 659
Résultats reportés		-17 720 881	-10 723 338	-10 723 338
Modifications comptables	11	-3 641 848	-3 641 848	-3 641 848
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>-3 190 155</b>	<b>3 822 275</b>	<b>3 814 832</b>
Résultat de l'exercice		-1 307 399	-2 912 897	-6 997 544
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>-4 497 554</b>	<b>909 378</b>	<b>-3 182 712</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts	13	5 195 647	3 268 356	5 718 413
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 195 647</b>	<b>3 268 356</b>	<b>5 718 413</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	16 649 165	21 569 014	19 030 658
Autres passifs courants	15	9 261 172	9 051 522	9 822 812
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	17 806 553	15 040 431	13 648 181
<b>Total des passifs courants</b>		<b>43 716 890</b>	<b>45 660 967</b>	<b>42 501 651</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>48 912 537</b>	<b>48 929 323</b>	<b>48 220 064</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>44 414 981</b>	<b>49 838 701</b>	<b>45 037 352</b>

## 5.5.2. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2015

En Dinars

ETAT DE RESULTAT	Notes	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	33 466 884	26 143 680	55 424 162
Autres produits d'exploitation		-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>33 466 884</b>	<b>26 143 680</b>	<b>55 424 162</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	-185 306	929 603	2 661 240
Achats matières premières consommées	19	-25 559 774	-21 488 065	-46 993 290
Achats d'approvisionnement consommés	20	-2 123 235	-1 601 481	-3 966 373
Charges de personnels	21	-2 262 781	-2 322 722	-4 530 934
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	-1 705 553	-1 574 304	-3 204 390
Autres charges d'exploitation	23	-2 288 932	-2 045 812	-4 412 541
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-34 125 581</b>	<b>-28 102 780</b>	<b>-60 446 288</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-658 697</b>	<b>-1 959 100</b>	<b>-5 022 127</b>
Charges financières nettes	24	-732 743	-940 935	-1 873 956
Produits des placements	25	2 952	81 182	157 380
Autres gains ordinaires	26	186 256	91 561	171 668
Autres pertes ordinaires		-71 576	-159 480	-375 572
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-1 273 809</b>	<b>-2 886 771</b>	<b>-6 942 608</b>
Impôts sur les bénéfices		-33 590	-26 125	-54 936
<b>Résultat des Activités Ordinaires après Impôts</b>		<b>-1 307 399</b>	<b>-2 912 897</b>	<b>-6 997 544</b>

### 5.5.3. Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2015

En Dinars

	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net	-1 307 399	-2 912 897	-6 997 544
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	1 607 530	1 155 248	2 952 105
Revenus financiers non encaissés	34 854	-99 770	-219 693
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	-7 443	-7 443	-14 886
<b>Variation des</b>			
Stocks	-391 720	-1 337 822	-2 520 998
Clients	-1 033 966	-7 356 367	-8 291 232
Autres actifs courants et financiers	1 486 944	9 428 541	14 258 108
Fournisseurs d'exploitation	-2 381 493	1 395 167	-1 143 189
Autres passifs courants	-833 863	-647 585	-667 728
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>-2 826 556</b>	<b>-382 928</b>	<b>-2 645 056</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements liés à l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	-777 130	-258 040	-758 947
Décassements liés à l'acquisition d'immob. financières	-4 620		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-781 750</b>	<b>-258 040</b>	<b>-758 947</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	917 877	837 039	5 300 974
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	-1 036 922	-2 061 878	-2 852 216
Encaissements provenant de remboursement de créance		2 587 921	2 606 701
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-119 045</b>	<b>1 363 082</b>	<b>5 055 459</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-3 727 351</b>	<b>722 114</b>	<b>1 651 456</b>
Trésorerie début de l'exercice	-4 695 040	-6 346 496	-6 346 496
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 27)	-8 422 392	-5 624 381	-4 695 040

### 5.5.4. Notes aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015

#### Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier de la BVMT.



La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

## Note 2. Principes comptables adoptés

### 2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

### 2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

### 2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

### 2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et

indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

#### **2.4. Taxes sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

### Note 3. Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Désignation	Immobilisations			Amortissements			Valeur comptable
	Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation	Fin de période	
<b>Logiciels</b>	111 994	4 042	116 035	83 772	9 168	92 941	23 095
<b>Fonds de commerce</b>	508 418		508 418	223 039	7 555	230 594	277 823
<b>Droit au bail</b>	45 248		45 248	25 949	1 131	27 080	18 168
<b>Concession marque et brevet</b>	100 853		100 853	77 316	2 521	79 838	21 015
<b>Total</b>	<b>766 513</b>	<b>4 042</b>	<b>770 554</b>	<b>410 077</b>	<b>20 376</b>	<b>430 453</b>	<b>340 101</b>
Désignation	Immobilisations			Amortissements			Valeur comptable
	Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation	Fin de période	
<b>Terrains</b>	2 103 203		2 103 203				2 103 203
<b>Constructions</b>	15 339 329	41 742	15 381 072	7 726 158	362 396	8 088 554	7 292 518
<b>Matériels et outillages</b>	13 667 100	420 389	14 087 489	10 767 254	353 479	11 120 733	2 966 756
<b>Matériels Roulants</b>	3 010 431	270 462	3 280 893	2 389 778	202 718	2 592 495	688 397
<b>Equipement de bureau</b>	221 476	12 236	233 713	172 688	4 104	176 792	56 921
<b>Matériel Informatique</b>	366 000	9 540	375 540	337 265	9 869	347 135	28 405
<b>Installation Gle. Agencement Aménag. Divers</b>	1 635 106	13 264	1 648 370	1 443 574	12 982	1 456 555	191 814
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	794 848	5 455	800 303				800 303
<b>Total</b>	<b>37 137 494</b>	<b>773 089</b>	<b>37 910 582</b>	<b>22 836 717</b>	<b>945 548</b>	<b>23 782 265</b>	<b>14 128 318</b>

**Note 4. Immobilisations Financières**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	13 724	27 884	9 104
Participation Nutritop	10	10	10
<b>Total</b>	<b>3 123 033</b>	<b>3 137 193</b>	<b>3 118 413</b>

**Note 5. Stocks**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 645 573	1 800 842	1 119 306
Emballages et matières consommables	346 840	163 005	296 081
Cheptel	3 300 572	3 102 451	3 642 594
Produits finis (volailles et dérivés)	1 744 324	396 115	1 587 609
<b>Total</b>	<b>7 037 310</b>	<b>5 462 413</b>	<b>6 645 590</b>

**Note 6. Clients et comptes rattachés**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Clients ordinaires	11 528 916	10 349 617	10 700 448
Chèques en caisses	784 389	1 425 498	1 099 463
Clients, effets à recevoir	574 488	1 302 410	825 631
Effets et chèques impayés	4 269 511	4 587 034	4 726 768
Clients Douteux	2 262 105	2 262 105	2 262 105
Chèques en garantie	3 385 877	1 311 490	2 558 604
Clients, factures à établir	401 698	0	0
<b>Total</b>	<b>23 206 983</b>	<b>21 238 153</b>	<b>22 173 018</b>
Provision pour :			
Clients douteux	(2 262 105)	(2 262 105)	(2 262 105)
Chèques et effets impayés	(2 695 267)	(2 313 638)	(2 313 638)
Clients ordinaires	(2 190 746)	(2 151 543)	(2 151 543)
<b>Total</b>	<b>(7 148 118)</b>	<b>(6 727 286)</b>	<b>(6 727 286)</b>

**Note 7. Autres Actifs Courants**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	2 565 404	3 627 417	4 109 431
Personnel avances et acomptes	26 883	21 946	51 616
Etat subvention a recevoir	27 300	27 300	27 300
État impôt sur les bénéfices (excédent)	855 117	705 230	778 428
TVA déductible	136 396	56 037	68 781
Débiteurs Divers	314 056	296 985	309 586
Société RAVY	498 290	498 290	498 290
Produits a recevoir	137 307	15 278	71 502
Charges constatées d'avance	70 331	51 344	113 092
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	864 711	1 014 711	954 711
Compte d'attente	722 536	722 536	722 536
Débiteurs divers compte spécial	0	5 497 767	0
<b>Total</b>	<b>6 218 330</b>	<b>12 534 840</b>	<b>7 705 274</b>

**Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Provision des fournisseurs débiteurs	2 086 404	2 022 683	2 137 851
Provisions Ravy	498 290	498 290	498 290
Provisions comptes débiteurs	527 743	524 651	527 743
<b>Total</b>	<b>3 112 437</b>	<b>3 045 624</b>	<b>3 163 884</b>

**Note 9. Placements**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000	3 000
Créance LAHMAR HOLDING	95 635	95 635	95 635
Intérêts courus sur créances LH et ML	468 989	404 249	468 989
<b>Total</b>	<b>621 697</b>	<b>556 957</b>	<b>621 697</b>
Provision sur titres BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)	(57 073)
<b>Total</b>	<b>564 624</b>	<b>499 884</b>	<b>564 624</b>

**Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Banques	5 550	47 484	44 380
Caisses	51 287	148 173	20 011
Portefeuille	0	1 500 000	0
<b>Total</b>	<b>56 837</b>	<b>1 695 657</b>	<b>64 392</b>

**Note 11. Modifications comptables**

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact net des dédommagements reçus, de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 3 065 469 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars.

**Note 12. Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>44 659</b>	<b>276 090</b>	<b>(10 723 338)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(6 997 544)</b>	<b>(3 182 712)</b>
Résultat exercice 2014						(6 997 544)		6 997 544	0
Subvention d'investissement				(7 443)					
Résultat au 30 juin 2015								(1 307 400)	(1 307 400)
<b>Capitaux propres au 30/06/2015</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>37 216</b>	<b>276 090</b>	<b>(17 720 881)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(1 307 400)</b>	<b>(4 497 555)</b>

**Notes 13. Emprunts**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
BTE	0	52 274	0
Amen Bank (2010)	267 857	482 143	375 000
BIAT (2011)	3 505 417	1 100 000	3 900 000
Emprunt Leasing	166 409	9 372	0
Attijari Bank 1 971 000	1 255 963	1 624 567	1 443 413
<b>Total</b>	<b>5 195 647</b>	<b>3 268 356</b>	<b>5 718 413</b>

**Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	6 128 555	12 375 222	6 889 629
Fournisseurs d'exploitations Effets à Payer	9 257 625	7 593 220	8 591 473
Fournisseurs d'Immobilisations	57 173	57 173	57 173
Fournisseurs, factures non parvenues	1 205 812	1 543 399	3 492 384
<b>Total</b>	<b>16 649 165</b>	<b>21 569 014</b>	<b>19 030 658</b>

**Notes 15. Autres passifs courants**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Avances clients	637 205	624 000	635 742
Personnels rémunérations dues	424 891	456 837	574 826
Provisions congés à payer	288 745	385 156	336 443
État impôts et taxes	2 789 311	3 918 362	4 128 038
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 100	2 100
Administrateurs jetons de présence	75 000	75 000	75 000
CNSS	363 692	310 414	257 511
Créditeurs divers	118 960	220 831	119 499
Créditeurs divers charges à payer	872 393	49 000	277 000
Ristournes et avoir à établir	898 985	898 985	898 985
Provisions pour risques et charges	2 418 513	1 699 858	2 146 290
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	371 376	410 978	371 376
<b>Total</b>	<b>9 261 172</b>	<b>9 051 522</b>	<b>9 822 812</b>

**Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Crédits de gestion	4 120 000	4 300 000	4 620 000
Crédit à moins d'un an	5 080 220	3 307 845	4 211 385
Leasing échéance à -1 an	34 886	0	0
Intérêts Courus	92 218	112 547	57 364
Banques	8 479 288	7 320 039	4 759 432
<b>Total</b>	<b>17 806 553</b>	<b>15 040 431</b>	<b>13 648 181</b>



**Notes 17. Revenus**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Ventes dérivés de volailles	26 913 771	18 878 758	42 551 075
Ventes aliments de Cheptel	4 469 549	5 457 386	9 307 951
Ventes poussins d'un jour	1 314 799	1 244 044	2 256 912
Ventes à l'export	468 000	168 037	425 869
Prestation de service	3 147	49 827	56 173
Revenus de restauration	275 619	330 029	784 123
Autres Ventes	22 000	15 600	42 058
<b>Total</b>	<b>33 466 884</b>	<b>26 143 680</b>	<b>55 424 162</b>

**Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Produits finis	(156 716)	(131 322)	(1 322 815)
Cheptel	342 022	(798 281)	(1 338 425)
<b>Total</b>	<b>185 306</b>	<b>(929 603)</b>	<b>(2 661 240)</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	12 843 239	10 440 781	22 311 068
Achats Poulets vivants	8 434 473	6 739 682	15 353 672
Achats Dindes	1 414 956	1 255 119	2 519 098
Achats poussins d'un jour	1 142 445	1 334 646	2 306 949
Achats matières pour produits transformés	730 356	900 334	1 591 273
Prestations de services (NUTRITOP)	762 637	534 707	1 219 619
Prestations de services (éleveurs)	471 014	360 724	914 337
Frais de transport sur achat	203 179	122 646	313 785
Variation des stocks	(442 524)	(200 574)	463 488
<b>Total</b>	<b>25 559 774</b>	<b>21 488 065</b>	<b>46 993 290</b>

**Note 20. Achats autres approvisionnements consommés**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Matières consommables	849 326	691 714	1 863 563
Achats Emballages	582 632	466 701	966 741
Consommation d'électricité	315 142	290 818	694 345
Consommation d'eau	97 713	64 161	149 684
Produits Désinfectants	50 221	70 144	121 264
Charge de Gaz	281 028	178 340	353 935
Fournitures de bureau	30 591	24 208	48 339
Achats Tenues de Travail	51 084	23 039	91 749
Variation des stocks Autres Approvisionnements	(134 502)	(207 645)	(323 246)
<b>Total</b>	<b>2 123 235</b>	<b>1 601 481</b>	<b>3 966 373</b>

**Notes 21. Charges de personnel**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	1 877 348	2 040 879	3 959 648
Charges sociales légales	385 433	281 843	571 286
<b>Total</b>	<b>2 262 781</b>	<b>2 322 722</b>	<b>4 530 934</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotation aux amorts des immobilisations corp. et incorp.	965 923	927 991	1 856 235
Dot aux provisions pour dépréciation des créances	420 832	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	272 223	345 000	791 432
Dotations aux provisions pour dépréciation	46 575	301 312	556 723
<b>Total</b>	<b>1 705 553</b>	<b>1 574 304</b>	<b>3 204 390</b>

**Notes 23. Autres charges d'exploitation**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Loyer	222 234	172 367	367 359
Entretien	219 636	306 245	801 353
Assurance	52 171	42 377	89 544
Services extérieurs	104 771	81 895	187 027
Honoraires	59 205	116 276	215 707
Publications et relations publiques	250 185	132 844	422 603
Frais de transport sur vente	835 403	479 686	1 147 464
Carburant	358 997	381 115	670 380
Mission réception et déplacement	16 570	10 826	25 053
Frais postaux et de télécommunication	22 730	30 242	56 485
Services bancaires	34 471	156 632	212 234
État impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	112 558	135 307	217 332
<b>Total</b>	<b>2 288 932</b>	<b>2 045 812</b>	<b>4 412 541</b>

**Notes 24. Charges Financières Nettes**

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Charges financières sur emprunts LMT	122 070	131 875	284 255
Intérêts / Billets de Trésorerie	0	33 744	35 044
Charges financières sur fin de stock	103 677	109 391	244 550
Charges financières sur comptes débiteurs	335 466	427 421	799 834
Frais d'escomptes	158 945	214 549	336 569
Intérêts de retard	8 938	10 524	147 225
Pertes de change	1 249	1 440	9 920
Charges financières /leasing	6 877	11 992	17 015
Gain de change	(4 479)	0	(457)
<b>Total</b>	<b>732 743</b>	<b>940 935</b>	<b>1 873 956</b>

## Notes 25. Produits des placements

Ces produits s'analysent comme suit :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Intérêts sur Créances LH et Med Lahmar	0	64 740	129 480
Autres	2 952	16 442	27 900
<b>Total</b>	<b>2 952</b>	<b>81 182</b>	<b>157 380</b>

## Notes 26. Autres gains ordinaires

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Profit exceptionnel	178 813	10 063	18 987
Quote part subvention inscrite au compte résultat	7 443	7 443	14 886
Reprise sur provisions clients	0	74 056	137 795
<b>Total</b>	<b>186 256</b>	<b>91 561</b>	<b>171 668</b>

## Note 27. Trésorerie

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	56 837	1 631 772	21 209
Concours bancaires	(8 479 228)	(7 256 154)	(4 716 250)
<b>Total</b>	<b>(8 422 392)</b>	<b>(5 624 381)</b>	<b>(4 695 040)</b>

## Note 28. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<b>Engagements donnés</b>		<b>33 953 177</b>	<b>33 346 793</b>	<b>33 346 793</b>
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	30 320 300	30 320 300	30 320 300
Cautions solidaires données :	(2)	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	1 300 394	1 099 191	1 099 191
Garantie de rachat d'actions :	(4)	1 032 483	627 302	627 302
<b>Engagements reçus</b>		<b>10 012 456</b>	<b>10 012 456</b>	<b>10 012 456</b>
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	(6)	468 988	468 988	468 988
Engagements reçus de Lahmar Holding	(7)	2 141 584	2 141 584	2 141 584

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop.

(3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec les souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par les intéressés s'élève à 1 032 483 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 468 988 dinars

**(7)** : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

**Note 29. Informations sur les parties liées**

**GALLUS**

La SOPAT a acquis au 30 juin 2015, du poulet vivant auprès de sa société mère GALLUS pour une valeur de 5 300 248 dinars.

**MEDIGRAIN**

La SOPAT a acquis au 30 juin 2015, de la matière première auprès de la société MEDIGRAIN, administrateur de la société SOPAT, pour une valeur de 10 943 308 dinars.

**ACN**

La SOPAT a acquis de la matière première auprès de la société ACN, administrateur de la société SOPAT, pour une valeur de 1 531 983 dinars.

**Note 28. Evènements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 5 octobre 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

## 5.5.5. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015

### 1) Note rectificative de l'état de flux de trésorerie :

Compte tenu de certaines anomalies au niveau de la classification de certains flux, entre les rubriques de l'état de flux de trésorerie, et même si ces anomalies ne sont pas significatives, il a été retenu pertinent de présenter un état de flux de trésorerie rectifié. Ces rectifications ont porté sur :

(1) L'ajustement pour amortissement et provisions des flux de trésorerie liés à l'exploitation au 31/12/2014 : la reprise de la dotation aux amortissements relative à la dépréciation des fonds de commerce n'a pas été présentée distinctement de la moins-value et a été présentée au niveau des flux de trésorerie parmi l'ajustement de la dotation d'amortissement. Le montant de la dotation d'élève à 41 078 dinars.

L'impact sur la moins-value est de 62 030 dinars et l'impact sur la rubrique des immobilisations est de 103 108 dinars.

Par ailleurs, la variation du compte provision pour risques et charges courantes est présentée parmi les ajustements pour amortissements et provisions bien que ledit compte se présente au bilan parmi les autres passifs courants. Ce principe n'a pas été respecté lors de la présentation de l'état des flux de trésorerie arrêté au 30/06/2014 d'où un retraitement de 345 000 dinars a été apporté pour l'ajustement des deux rubriques.

(2) Initialement, l'état des flux de trésorerie comporte une rubrique " Revenus financiers non encore encaissés " qui représente les variations sur intérêts courus actifs et passifs. La variation des intérêts courus passifs a été présentée parmi les variations des autres passifs pour 34 854 dinars au 30/06/2015. Les données comparatives au 31/12/2014 ont été retraitées en conséquence.

(3) Les variations de certains comptes de crédits de gestion ont été présentées, au 31/12/2014 d'une manière compensée entre les encaissements et les décaissements. Le retraitement a porté sur une valeur de 1 501 050 dinars.

	<i>30-juin-15</i>	<i>30-juin-14</i>	<i>31-déc-14</i>
	<i>Rectifié</i>	<i>Rectifié</i>	<i>Rectifié</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net	(1 307 399)	(2 912 897)	(6 997 544)
<b>Ajustements pour</b>			
Amortissements et provisions (1)	1 607 531	1 500 248	2 993 183
Effets des modifications comptables		(99 770)	
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	(7 443)	(7 443)	(14 886)
Plus ou moins value (1)			62 030
<b>Variation des</b>			
Stocks	(391 720)	(1 337 822)	(2 520 998)
Clients	(1 033 966)	(7 356 367)	(8 291 232)
Autres actifs courants et financiers (2)	1 486 944	9 428 541	14 128 628
Fournisseurs d'exploitation	(2 381 493)	1 395 167	(1 143 189)
Autres passifs (2)	(799 009)	(992 585)	(757 941)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>(2 826 556)</b>	<b>(382 928)</b>	<b>(2 541 948)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements liés à l'acquisition d'immob. corp. et incorp. (1)	(777 130)	(258 040)	(862 055)
Décassements liés à l'acquisition d'immob. financières	(4 620)		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>(781 750)</b>	<b>(258 040)</b>	<b>(862 055)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion (3)	917 877	837 039	6 802 024
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion (3)	(1 036 922)	(2 061 878)	(4 353 266)
Remboursement des créances		2 587 921	2 606 701
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(119 045)</b>	<b>1 363 082</b>	<b>5 055 459</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(3 727 351)</b>	<b>722 114</b>	<b>1 651 456</b>
Trésorerie début de l'exercice	(4 695 040)	(6 346 496)	(6 346 496)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(8 422 392)	(5 624 381)	(4 695 040)

## 2) Note rectificative de la note 12 « Tableau de variation des capitaux propres »

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>44 659</b>	<b>276 090</b>	<b>(10 723 338)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(6 997 544)</b>	<b>(3 182 712)</b>
Résultat exercice 2014						(6 997 544)		6 997 544	0
Subvention d'investissement				(7 443)					(7 443)
Résultat au 30 juin 2015								(1 307 399)	(1 307 399)
<b>Capitaux propres au 30/06/2015</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>37 216</b>	<b>276 090</b>	<b>(17 720 881)</b>	<b>(3 641 848)</b>	<b>(1 307 399)</b>	<b>(4 497 554)</b>

Résultat de la période (en dinars)	Nombre pondéré des actions	Résultat par action en dinars
- 1 307 399	12 993 750	- 0,101

## 3) Note rectificative de la note 16 « Concours bancaires et autres passifs financiers »

Le total des concours bancaires est de 17 806 553, une erreur de saisie s'est glissée au niveau de la rubrique banques.

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Crédits de gestion	4 120 000	4 300 000	4 620 000
Crédit à moins d'un an	5 080 220	3 307 845	4 211 385
Leasing échéance à -1 an	34 886	0	0
Intérêts Coraus	92 218	112 547	57 364
Banques	8 479 228	7 320 039	4 759 432
<b>Total</b>	<b>17 806 553</b>	<b>15 040 431</b>	<b>13 648 181</b>

#### 4) Note rectificative de la note 20 « achats autres approvisionnements consommés »

Lors de l'arrêté de la situation au 30/06/2015 un travail de vérification et d'affinement de l'affectation des comptes au niveau des rubriques des notes aux états financiers a été effectué, en vue d'améliorer la présentation des informations financières. Afin de préserver la comparabilité entre les exercices, les colonnes des soldes au 30/06/2014 et au 31/12/2014 ont été retraitées en conséquence.

	30/06/2015	30/06/2014 Retraité	30/06/2014	31/12/2014 Retraité	31/12/2014
Matières consommables (1)	849 326	691 714	854 923	1 863 563	2 175 413
Achats Emballages (2)	582 632	466 701	466 701	966 741	971 486
Consommation d'électricité	315 142	290 818	290 818	694 345	694 345
Consommation d'eau	97 713	64 161	64 161	149 684	149 684
Produits Désinfectants	50 221	70 144	70 144	121 264	121 264
Charge de Gaz (1) (2)	281 028	178 340	15 130	353 935	37 340
Fournitures de bureau	30 591	24 208	24 208	48 339	48 339
Achats Tenues de Travail	51 084	23 039	23 039	91 749	91 749
Variation des stocks AP	-134 502	-207 645	-207 645	-323 246	-323 246
<b>Total</b>	<b>2 123 235</b>	<b>1 601 481</b>	<b>1 601 481</b>	<b>3 966 373</b>	<b>3 966 373</b>

(1) Reclassement de la consommation de gaz de la rubrique "matières consommables" à la rubrique "charge de gaz" pour les colonnes au 30/06/2014 et au 31/12/2014 de respectivement 163 209 dinars et 311 850 dinars.

(2) Reclassement de l'achat de bouteille de gaz de la rubrique "Achats emballages" à la rubrique "Charge de gaz" au 31/12/2014 pour 4 745 dinars.

#### 5) Note rectificative de la note 22 « Dotations aux amortissements et aux résorptions »

	30/06/2015	30/06/2014 Retraité	30/06/2014	31/12/2014
Dotation aux amorts des immobilisations corporelles et incorporelles	965 923	927 991	927 991	1 856 235
Dot aux provisions pour dépréciation des créances	420 832			
Dotations aux provisions pour risques et charges	272 223	345 000	195 000	791 432
Dotations aux provisions pour dépréciation	46 575	301 312	451 312	556 723
<b>Total</b>	<b>1 705 553</b>	<b>1 574 304</b>	<b>1 574 304</b>	<b>3 204 390</b>

#### 6) Note rectificative de la note 27 « Trésorerie » :

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	56 837	1 695 657	64 392
Concours bancaires	- 8 479 228	-7 320 039	-4 759 432
<b>Total</b>	<b>-8 422 392</b>	<b>-5 624 381</b>	<b>-4 695 040</b>



## 5.5.6. Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015

### 1) Note explicative sur la note « Liquidités et équivalents de liquidités »

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Banques	5 550	47 484	44 380
Caisses	51 287	148 173	20 011
Portefeuille	0	1 500 000	0
<b>Total</b>	<b>56 837</b>	<b>1 695 657</b>	<b>64 392</b>

La rubrique "portefeuille" au 31/12/2014 représente un placement en certificats de dépôts, à échéance ce placement n'a pas été renouvelé.

	Montant	Date de souscription	Échéance	Taux
Certificat de dépôt	500 000	15/05/2014	14/07/2014	TMM+1.05
Certificat de dépôt	500 000	15/05/2014	03/08/2014	TMM+1.75
Certificat de dépôt	500 000	15/05/2014	13/08/2014	TMM+1.75
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>			

### 2) Note explicative sur la rubrique « amortissements et provisions » au niveau de l'état de flux de trésorerie

La rubrique amortissements et provisions au niveau de l'état des flux de trésorerie est la somme de toutes les dotations de l'exercice diminuée des reprises sur provisions. Tandis qu'au niveau de l'état de résultat les reprises sur provisions sont présentées selon leur nature, soit parmi les autres gains ordinaires soit en déduction de la charge correspondante. C'est le cas au 30/06/2015 de la reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs de 98 022 dinars correspondant à l'annulation de la provision pour factures d'achats de matières consommables non parvenues au 31/12/2014. Ladite reprise a été présentée dans l'état de résultat arrêté au 30/06/2015 en déduction des achats de matières consommables.

	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotation aux amortissements des immob. Corpor. et incorp.	965 923	927 991	1 856 235
Dotations aux provisions pour risques et charges	272 223	345 000	791 432
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	420 832		
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	46 575	301 312	556 723
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	-98 022		-73 412
Reprise sur provision pour dépréciation des créances		-74 056	-137 795
<b>Total</b>	<b>1 607 531</b>	<b>1 500 248</b>	<b>2 993 183</b>

### 5.5.7. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 30 juin 2015

#### 1) Note complémentaire sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date d'arrêté des états financiers et celle du visa du présent prospectus.

#### 2) Note complémentaire sur la permanence des méthodes comptables

Les états financiers de la société arrêtés au 30 juin 2015 ont été élaborés en conformité avec les mêmes principes et méthodes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2014.

#### 3) Note complémentaire sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire

Aucun changement dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession des filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

#### 4) Note complémentaire sur les émissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires

Aucune opération d'émission, de rachat ou de remboursement de dettes et d'actions ordinaires n'a été enregistrée à l'arrêté des états financiers au 30 juin 2015.

## **5) Notes complémentaires sur les réserves du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015**

### **a) Note complémentaire à la première réserve du commissaire aux comptes**

Le montant de 3 109 300 DT figurant au niveau des immobilisations financières comprend des créances sur deux parties liées détaillées comme suit :

- Un montant de 409 300 DT relatif au reliquat d'une créance auprès de Mohamed Lahmer dont une partie (2 500 000 DT) a d'ores et déjà été réglée par anticipation dans le cadre d'un accord trouvé avec les frères Lahmer. La société SOPAT est en train de faire le nécessaire pour recouvrer ce reliquat.
- Une créance de 2 700 000 DT auprès de NUTRITOP. L'origine de cette créance est un engagement hors bilan accordée par la SOPAT au profit de NUTRITOP (caution solidaire accordée à Attijari bank en garantie des engagements de la société NUTRITOP). La SOPAT dispose des garanties suivantes :
  - o Subrogation légale d'Attijari Bank dans tous ses droits et privilèges (nantissement et hypothèque)
  - o Cautionnement personnel des frères Lahmar.

Les intérêts financiers afférents à cette créance se sont élevés au 30 juin 2015 à 468 988 DT et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement de ces intérêts. Une action en justice est engagée à leur encontre pour recouvrer ces montants et faire jouer la dite caution des frères Lahmar

Enfin, l'avance commerciale de 634 711 DT est en cours d'amortissement et s'élève au 30/11/2015 à 534 443 DT.

**La société SOPAT s'engage, au cas où elle ne pourra recouvrer ces créances, de provisionner le montant de 3 109 300 DT sur trois ans et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2016.**

### **b) Note complémentaire à la deuxième réserve du commissaire aux comptes**

La deuxième réserve du commissaire aux comptes est liée à une promesse d'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée à 883 500 DT. Ce bien est en exploitation effective par la SOPAT et le transfert de propriété sera effectif sitôt que la société AVITOP aura régularisé sa situation fiscale. D'autres procédures seront engagées afin de préserver les droits de la société et permettre le transfert de propriété de ces biens.

### **c) Note complémentaire à la troisième réserve du commissaire aux comptes**

La troisième réserve du commissaire aux comptes est liée à un ensemble d'immobilisations en cours dont le montant s'élève au 30/06/2015 à 794 848 DT correspondant à des dépenses antérieures à l'exercice 2013 et relatives à des travaux de construction sur lesquels un doute pèse sur leur réalité. La nouvelle direction générale a engagé un travail de vérification de tous ces travaux et une action en justice a été engagée à l'encontre de l'ancienne direction au titre d'un montant de 248 000 DT. Le reste fait l'objet d'un travail d'identification et d'évaluation qui est en cours de finalisation.

**La société SOPAT s'engage, au cas où elle ne pourra, à l'issue de la vérification entamée, s'assurer de la réalité de ces travaux, de provisionner le montant de 794 484 DT sur trois ans et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2016.**

**d) Note complémentaire à la quatrième réserve du commissaire aux comptes**

La quatrième réserve du commissaire aux comptes est liée à une créance sur la société AVITOP portant sur un montant de 367 000 DT résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés opérés en 2013.

La société SOPAT a engagé une action en justice à l'encontre des personnes responsables de ces agissements et la Direction Générale estime avoir de fortes chances de récupérer ces fonds.

**e) Note complémentaire à la cinquième réserve du commissaire aux comptes**

La cinquième réserve du commissaire aux comptes est liée à l'issue de certaines créances litigieuses totalisant au 30 juin 2015, 1 405 110 DT.

La nouvelle direction générale a ordonné un travail de justification et de validation des soldes clients ainsi que l'évaluation des montants recouvrables des créances litigieuses tout en tenant compte des garanties en sa possession. La société estime qu'il existe de fortes chances de recouvrer ces créances.

## 5.5.8. Avis du Commissaire aux Comptes sur états financiers intermédiaires au 30 juin 2015



### ***SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA*** **« SOPAT »**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2015**

##### **Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société de Production Agricole Té Boulba « SOPAT » arrêtés au 30 juin 2015, et comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons conduit notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un tel examen consiste en la mise en œuvre de procédures analytiques, en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des opérations financières et comptables et en d'autres procédures de revue des comptes. Un examen limité est d'une étendue considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles et il ne nous permet pas, de ce fait, d'obtenir l'assurance d'avoir relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Justification de l'opinion avec réserves***

1. Les immobilisations financières comprennent des créances sur deux précédentes parties liées, totalisant au 30 juin 2015, un montant de 3 109 300 dinars, en principal, et pour lesquelles il n'existe pas de certitude suffisante quant à leur recouvrement. Il s'agit, en l'occurrence, et d'une part, du reliquat d'une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, d'un montant de 409 300 dinars, et d'autre part, d'un prêt à la société NUTRITOP d'un montant de 2 700 000 dinars. La société en question est en règlement judiciaire et la SOPAT ne dispose pas de garanties quant au recouvrement de ce prêt. Il en est de même pour les intérêts correspondants constatés à hauteur de 468 988 dinars au 31 décembre 2014 et devant être supportés par les trois principaux propriétaires de NUTRITOP, en vertu d'un précédent accord entre les parties.

De plus, le solde de l'avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP s'élève au 30 juin 2015, à 634 711 dinars.

En l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes, pour le recouvrement de ces actifs, nous ne pouvons nous prononcer sur leur valeur de réalisation.

2. La société a conclu en 2009 avec la société AVITOP, partie liée à cette date, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 30 juin 2015. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société. Par ailleurs, la société pourrait avoir des difficultés à faire valoir ses droits de propriété sur les biens en question, d'autant plus qu'il a été porté à notre connaissance, qu'un véhicule parmi le parc roulant concerné, a fait l'objet d'un détournement par un tiers, et que la société n'a toujours pas réussi à le récupérer.

3. Des immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 30 juin 2015, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des supposés travaux de construction, dont la réalité n'a pu être démontrée.

4. Les autres actifs courants comprennent au 30 juin 2015, une créance sur la société AVITOP, précédente partie liée, d'un montant de 367 000 dinars, résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés, opérés en 2013.

Bien que la SOPAT ait engagé les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. L'issue de certaines créances litigieuses, totalisant au 30 juin 2015, 1 405 110 dinars, n'est pas encore connue et le montant correspondant n'a pas été provisionné.

### *Opinion*

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des incidences financières des observations évoquées au paragraphe 'Justification de l'opinion avec réserves', nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société de Production Agricole Tébourba « SOPAT » au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

Tunis, le 5 octobre 2015



**P/ACFI**  
**Hechmi ABDELWAHED**

### 5.5.9. Soldes Intermédiaires de gestion au 30 juin 2015

En Dinars

Produits	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Charges	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Soldes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Revenus	33 466 884	26 143 680	55 424 162		185 306	-929 603	-2 661 240				
Autres produits d'exploitation				<b>Stockage de production</b>							
<b>Total</b>	<b>33 466 884</b>	<b>26 143 680</b>	<b>55 424 162</b>		<b>185 306</b>	<b>-929 603</b>	<b>-2 661 240</b>	<b>Production</b>	<b>33 281 578</b>	<b>27 073 283</b>	<b>58 085 402</b>
<b>Production</b>	<b>33 281 578</b>	<b>27 073 283</b>	<b>58 085 402</b>	<b>Achats consommés</b>	27 683 009	23 089 546	50 959 663	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>5 598 569</b>	<b>3 983 737</b>	<b>7 125 739</b>
Marge sur coût matières	5 598 569	3 983 737	7 125 739	Autres charges externes	2 176 374	1 910 505	4 195 209				
<b>Total</b>	<b>5 598 569</b>	<b>3 983 737</b>	<b>7 125 739</b>	<b>Total</b>	<b>2 176 374</b>	<b>1 910 505</b>	<b>4 195 209</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>3 422 195</b>	<b>2 073 232</b>	<b>2 930 530</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>3 422 195</b>	<b>2 073 232</b>	<b>2 930 530</b>	Impôts et taxes	112 558	135 307	217 332				
Excédent brut d'exploitation				Charges de personnel	2 262 781	2 322 722	4 530 934	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 046 856</b>	<b>-384 797</b>	<b>-1 817 736</b>
Produits de placement	2 952	81 182	157 380	<b>Total</b>	<b>2 375 339</b>	<b>2 458 029</b>	<b>4 748 266</b>				
Autres produits ordinaires	186 256	91 561	171 668	Insuffisance brute d'exploitation	-1 046 856	384 797	1 817 736				
Transfert et reprise de charges				Autres Pertes ordinaires	71 576	159 480	375 572				
<b>Total</b>	<b>189 208</b>	<b>172 743</b>	<b>329 048</b>	Charges financières	732 743	940 935	1 873 956				
Résultat positif des activités ordinaires				Dotations aux amort, prov. ordinaires	1 705 553	1 574 304	3 204 390				
Gains extraordinaires				Impôt sur le résultat ordinaire	33 590	26 125	54 936	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>-1 307 399</b>	<b>-2 912 897</b>	<b>-6 997 544</b>
Effet positif des modifi. comptables				Résultat négatif des activités ordinaires	1 307 399	2 912 897	6 997 544				
				Pertes extraordinaires							
				Effet négatif des modifications comptables	0	0	0				
				Impôt /éléments extra. et modif. Comptab							
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>1 307 399</b>	<b>2 912 897</b>	<b>6 997 544</b>	<b>Résultat net après modif. compt</b>	<b>-1 307 399</b>	<b>-2 912 897</b>	<b>-6 997 544</b>

### 5.5.10. Etat des engagements hors bilan au 30 juin 2015

En Dinars

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
<b>Engagements Donnés</b>						
<b>a) Garanties personnelles</b>						
- <i>Cautionnement</i>						
- <i>Aval</i>						
- <i>Autres garanties</i>	1 032 483					La SOPAT reste redevable d'une garantie de rachat d'actions AVITOP, donnée en 2000 et 2001, à des souscripteurs d'actions. Le montant réclamé à la société s'élevait au 31 mars 2012 à 627 302 DT
<b>b) Garanties réelles</b>						
- <i>Hypothèques</i>	30 320 300					Hypothèques au titre de crédits long terme et court terme octroyés par les banques de la place
- <i>Nantissement</i>	1 300 000					Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société NUTRITOP
<b>c) Effets escomptés et non échus</b>	<b>1 300 394</b>					
<b>d) Créances à l'exportation mobilisées</b>						
<b>e) Abandon de créances</b>						
<b>Total</b>	<b>33 953 177</b>					
<b>Engagements reçus</b>						
<b>a) Garanties personnelles</b>						
- <i>Cautionnement</i>						
- <i>Aval</i>						
- <i>Autres garanties</i>	7 401 884					Les actionnaires historiques de la SOPAT, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR, se sont engagés à la veille de l'introduction en Bourse de la société, à prendre en charge tous les engagements hors bilan à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT
<b>b) Garanties réelles</b>						
- <i>Hypothèques</i>						
- <i>Nantissement</i>	2 141 584					Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élevaient à cette date à 468 988 dinars
<b>c) Effets escomptés et non échus</b>						
<b>d) Créances à l'exportation mobilisées</b>						
<b>e) Abandon de créances</b>						
<b>Total</b>	<b>10 012 456</b>					
<b>Engagements réciproques</b>						
<b>Total</b>						



### 5.5.1.1. Tableau des mouvements des capitaux propres au 30 juin 2015

En Dinars

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications Comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Total des Capitaux propres au 31/12/2012*</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>0</b>	<b>276 090</b>	<b>1 903 331</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-104 627</b>	<b>16 292 215</b>
Affectation AGO du 29/07/2013						-104 627		104 627	0
Dividendes distribués									0
Subvention d'investissement				59 545					59 545
Effet des modifications comptables									0
Résultat de l'exercice 2013									-12 522 042
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>59 545</b>	<b>276 090</b>	<b>1 798 704</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-12 522 042</b>	<b>3 829 718</b>
Affectation AGO du 13/12/2014						-12 522 042		12 522 042	0
Dividendes distribués									0
Subvention d'investissement				-14 886					-14 886
Effet des modifications comptables									0
Résultat de l'exercice 2014									-6 997 544
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>44 659</b>	<b>276 090</b>	<b>-10 723 338</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-6 997 544</b>	<b>-3 182 712</b>
Affectation AGO du 10/07/2015						-6 997 544		6 997 544	0
Dividendes distribués									0
Subvention d'investissement				-7 443					-7 443
Effet des modifications comptables									0
Résultat au 30 juin 2015									-1 307 400
<b>Total des capitaux propres au 30/06/2015</b>	<b>12 993 750</b>	<b>742 639</b>	<b>4 122 880</b>	<b>37 216</b>	<b>276 090</b>	<b>-17 720 882</b>	<b>-3 641 848</b>	<b>-1 307 400</b>	<b>-4 497 555</b>

\*Capitaux propres au 31/12/2012 retraités

### 5.5.12. Evolution du résultat net et du résultat d'exploitation

En Dinars	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat d'exploitation (DT)	-658 697	-1 959 100	-5 022 127
Résultat avant impôt (DT)	-1 273 809	-2 886 771	-6 942 608
Résultat net (DT)	-1 307 399	-2 912 897	-6 997 544
Capital social (DT)	12 993 750	12 993 750	12 993 750
Valeur nominale (DT)	1	1	1
Nombre d'actions	12 993 750	12 993 750	12 993 750
Résultat net / Capital Social (%)	-10,06%	-22,42%	-53,85%
Résultat avant impôt / Capital Social (%)	-9,80%	-22,22%	-53,43%
Résultat d'exploitation par action (DT)	-0,051	-0,151	-0,387
Résultat net avant impôt par action (DT)	-0,098	-0,222	-0,534
Résultat net par action (DT)	-0,101	-0,224	-0,539

### 5.5.13. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En Dinars	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net	-1 307 399	-2 912 897	-6 997 544
Dotations aux amortissements et aux Provisions	1 705 553	1 574 304	3 204 390
<b>Marge Brute d'autofinancement</b>	<b>398 154</b>	<b>- 1 338 593</b>	<b>- 3 793 154</b>

### 5.5.14. Indicateurs de gestion et ratios

En Dinars	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Actifs non courants	17 591 452	18 180 663	17 775 625
Actifs courants	26 823 529	31 658 038	27 261 727
Stocks	7 037 310	5 462 413	6 645 590
Clients et Comptes rattachés	16 058 865	14 510 868	15 445 732
Liquidités et équivalents de liquidités	56 837	1 695 657	64 392
Placements et autres actifs financiers	564 624	499 884	564 624
Total bilan	44 414 981	49 838 701	45 037 352
Capitaux propres avant résultat	-3 190 155	3 822 275	3 814 832
Capitaux propres avant affectation	-4 497 554	909 378	-3 182 712
Passifs non courants	5 195 647	3 268 356	5 718 413
Passifs courants	43 716 890	45 660 967	42 501 651
Fournisseurs et comptes rattachés	16 649 165	21 569 014	19 030 658
Capitaux permanents	698 093	4 177 734	2 535 701
Total passifs	48 912 537	48 929 323	48 220 064
Revenus	33 466 884	26 143 680	55 424 162
Production	33 281 578	27 073 283	58 085 402
Achats consommés	27 683 009	23 089 546	50 959 663
Marge sur coût matières	5 598 569	3 983 737	7 125 739
Charges de personnel	2 262 781	2 322 722	4 530 934
Résultat d'exploitation	-658 697	-1 959 100	-5 022 127
Charges financières nettes	732 743	940 935	1 873 956
Résultat net	-1 307 399	-2 912 897	-6 997 544

Désignation	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<b>Ratios de Structure</b>			
Actifs non courants/Total Bilan	39,61%	36,48%	39,47%
Stocks/Total Bilan	15,84%	10,96%	14,76%
Actifs courants/Total Bilan	60,39%	63,52%	60,53%
Capitaux propres avant affectation/Total Bilan	-10,13%	1,82%	-7,07%
Capitaux propres avant affectation/Passifs non courants (x)	-0,866	0,278	-0,557
Passifs non courants/Total Bilan	11,70%	6,56%	12,70%
Passifs courants/Total Bilan	98,43%	91,62%	94,37%
Total Passifs/Total Bilan	110,13%	98,18%	107,07%
Capitaux permanents/Total Bilan	1,57%	8,38%	5,63%
<b>Ratios de Gestion</b>			
Charges de personnel/Revenus	6,76%	8,88%	8,18%
Résultat d'exploitation/Revenus	-1,97%	-7,49%	-9,06%
Charges financières nettes / Revenus	2,19%	3,60%	3,38%
Résultat d'exploitation/Charges financières nettes (x)	-0,899	2,082	-2,680
Revenus/Capitaux propres avant affectation	-744,11%	2874,90%	-1741,41%
<b>Ratios de solvabilité</b>			
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	-644,26%	21,77%	-125,52%
<b>Ratios de Liquidité</b>			
Actifs courants/Passifs courants	61,36%	69,33%	64,14%
(Actifs courants - Stocks)/Passifs courants	45,26%	57,37%	48,51%
Liquidités et équivalents de liquidités/Passifs courants	0,13%	3,71%	0,15%
<b>Ratios de Rentabilité</b>			
Résultat net /Capitaux propres avant résultat (ROE)	40,98%	-76,21%	-183,43%
Résultat net /Capitaux permanents	-187,28%	-69,72%	-275,96%
Marge sur coût matières / Total Production	16,82%	14,71%	12,27%
Résultat net /Revenus	-3,91%	-11,14%	-12,63%

## 5.6. Indicateurs boursiers de la valeur SOPAT

	2012	2013	2014	2015
Résultat net par action (en DT)	-0,240	-1,196	-0,539	-0,134*
Nominal (DT)	1,000	1,000	1,000	1,000
Dividende par action (en DT)	0	0	0	0
Taux de dividende en % de la valeur nominale	0%	0%	0%	100%
Date de mise en paiement	-	-	-	-
Nombre d'actions	12 993 750	12 993 750	12 993 750	12 993 750
Cours le plus haut	4,720	3,300	3,910	3,400
Cours le plus bas	2,690	1,720	1,750	2,110
Cours de fin de période	2,900	1,850	3,010	2,440
Capitalisation fin de période	34 256 250	24 038 438	39 111 188	31 704 750
Capitaux traités (DT)	46 881 737	10 905 490	24 025 106	9 577 317
Titres traités	11 459 913	4 760 888	8 163 857	3 231 929
Payout (% du bénéfice distribué)	0%	0%	0%	100%
PER (cours fin de période / bénéfice par action)	neg	neg	neg	neg
Price to Book Value **	2,10	6,28	neg	neg

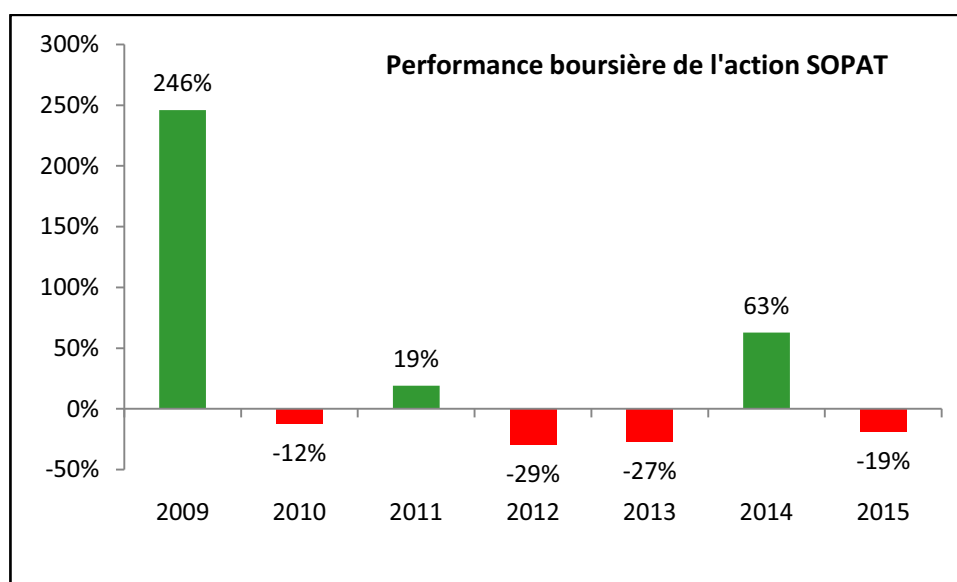
\*Sur la base des réalisations provisoires de l'année 2015

\*\* P/B : Capitalisation boursière fin de période / (Capitaux propres après résultat de l'année N - Dividendes de l'année N-1)

### 5.7. Comportement boursier de l'action SOPAT

Première société à s'être introduite sur le marché alternatif, la SOPAT a terminé l'année 2009 sur une évolution spectaculaire de 246%. Les années qui ont suivi ont été plus mitigées, particulièrement après la Révolution où l'action a enchaîné deux années successives de baisse (en 2012 et en 2013). En 2014, le rachat de la société par le Groupe Rose Blanche a été bien accueilli par le marché où l'action a enregistré une progression de 63%.

Au 31 décembre 2015, le cours de l'action SOPAT a affiché une baisse annuelle de 19%.



## Chapitre 6: Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes

### 6.1. Membres des organes d'administration et de direction

#### 6.1.1. Membres des organes d'administration

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Kamel Belkhiria***	Président*	Lui-même	2015 – 2016****	Sousse
Société "Medigrain"****	Membre	M. Mohamed Rekik	2015- 2016****	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"****	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2015 – 2016****	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"****	Membre	M. Abdelmajid Bouzidi	2015 – 2016****	Solimane
Société "Gallus"	Membre	M. Abdelmajid Bouzidi	2014 – 2016**	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2014 – 2016**	Tunis

\* Nommé par le Conseil d'Administration du 13/12/2014 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

\*\* Mandats renouvelés par l'AGO du 13/12/2014

\*\*\* L'AGO du 13/12/2014 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de la société du 08/04/2014 de coopter Monsieur Kamel Belkhiria, la société Medigrain, la société MCSR et la société ACN en leur qualité de nouveaux administrateurs et ce, suite à la démission de Messieurs Fethi Lahmer, Rached Lahmer et Imed Lahmer de leurs fonctions d'administrateurs.

\*\*\*\* Mandats renouvelés par l'AGO du 10/07/2015 pour une période de deux exercices qui s'active lors de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016.

#### 6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration*	2015 - 2016	Sousse
M. Abdelmajid Bouzidi	Directeur Général **	13/12/2014	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général Adjoint ***	13/12/2014	Sousse

\* Nommé par le Conseil d'Administration du 13/12/2014 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur. Lequel mandat a été renouvelé par l'AGO du 10/07/2015 pour une période de deux exercices qui s'active lors de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016.

\*\* Nommé par le Conseil d'Administration du 13/12/2014 et ce, pour une période de trois années qui prendra fin le jour de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

\*\*\* Nommé par le Conseil d'Administration du 13/12/2014 et ce, pour une période de trois années qui prendra fin le jour de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Il est à signaler que Monsieur Mohamed Rekik (représentant de la société MEDIGRAIN), Monsieur Abdelaziz Ben Youssef et Monsieur Abdellatif Sbaa<sup>\*12</sup> (représentant de la société Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies - MCSR) sont membres du comité Permanent d'Audit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions au sein de la société.

<sup>12</sup> Désigné par le Conseil d'Administration du 05/10/2015 en remplacement de la société « ATD SICAR » démissionnaire de ses fonctions depuis le 01/10/2015 et ce, pour une période qui prendra fin le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

### 6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Kamel Belkhiria	Néant
M. Mohamed Rekik	Directeur Général des sociétés Medigrain et Transfood
M. Abdelmajid Bouzidi	Directeur Général des sociétés GALLUS et ACN
M. Abdelaziz Ben Youssef	Néant
M. Mohieddine Youssfi	Néant
M. Abdellatif Sbaa	Gérant de la société Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion MCSR

### 6.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration des sociétés : Pates Warda, Transfood , MEDIGRAIN, les 3S, ACN, GSS, SOSEM, GSCB, STPA, CDS, SPPAS, Flexo Print , Caravan, GALLUS, Meleagris
M. Mohamed Rekik	Administrateur dans les sociétés : GALLUS, Grand Moulin du Cap Bon, ACN, les 3S, Pates Warda, Meleagris
M. Abdelmajid Bouzidi	Administrateur dans les sociétés GALLUS et Meleagris
M. Abdellatif Sbaa	Administrateur dans la société MEDIGRAIN
M. Abdelaziz Ben Youssef	Administrateur dans les sociétés SIPHAT, TELNET, Eurocycles

### 6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société "Medigrain"	M. Mohamed Rekik	Directeur Général
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion MCSR"	M. Abdellatif Sbaa	Gérant
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	M. Abdelmajid Bouzidi	Directeur Général
Société "Gallus"	M. Abdelmajid Bouzidi	Directeur Général

## 6.2. Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2014

### 6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014

Fonction	Mandataire	Rémunération	Avantage en nature
Président du Conseil d'Administration**	M. Kamel BELKHIRIA	Néant	Néant
Directeur Général	M. Abdelmajid BOUZIDI	Néant	Néant
Directeur Général Adjoint***	M. Mohieddine YOUSSEFI	Salaire net 5000 DT / mois	Carburant 500 Litres / mois + Voiture de fonction
Administrateur	Société MCSR représentée par M. Abdellatif SBAA	Néant	Néant
Administrateur	Société GALLUS représentée par M. Abdelmajid BOUZIDI	Néant	Néant
Administrateur	Société MEDIGRAIN représentée par M. Mohamed REKIK	Néant	Néant
Administrateur	Société ACN représentée par M. Abdelmajid BOUZIDI	Néant	Néant
Administrateur	Société ATD SICAR, représentée par M. Seifeddine BEJAOUI*	Néant	Néant
Administrateur	Les petits porteurs, représentés par M. Abdelaziz BEN YOUSSEF	Néant	Néant

\*Administrateur démissionnaire de ses fonctions depuis le 01/10/2015

\*\* La rémunération et les avantages, fixés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2011, accordés à l'ancien Président Directeur Général, en fonction jusqu'au mois d'avril 2014, s'est élevée à 29 822 DT.

\*\*\* La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint en fonction depuis le 13 décembre 2014, ont été fixés par décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. La charge salariale brute correspondante, hors charges sociales, s'est élevée au titre de l'exercice 2014, à 14 988 DT, correspondant à deux mois de salaires bruts.

### 6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014

- La société SOPAT a avancé à la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR (filiale de la société GALLUS) des sommes d'argent à hauteur de 44 483 dinars. Ce montant vient s'ajouter aux avances faites au cours des exercices précédents, totalisant 210 000 dinars.

## 6.3. Contrôle

Commissaire aux Comptes	Adresse	Mandat
ACFI Audit & Consulting, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Hechmi Abdelwahed	Bureau A.7.2 Cléopâtre center- Centre Urbain Nord. Tunis Tel : 71 94 72 71 Fax : 71 94 72 76 Email : admin@acfi.tn	2014-2016*

\* Mandat renouvelé par l'AGO du 13/12/2014

**6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital**

- La société SOPAT a acquis auprès de GALLUS du poulet vivant pour une valeur de 6 288 679 DT ;
- La SOPAT a acquis auprès de la société ACN de la matière première pour une valeur de 1 811 828 DT ;
- La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN de la matière première pour une valeur de 16 329 825 DT ;
- La société SOPAT a émis plusieurs billets de trésorerie souscrits par la société GALLUS :
  - o Un montant de 200 000 DT sur une durée de 180 jours au taux de 6,71% ;
  - o Un montant de 500 000 DT sur une durée de 90 jours au taux de 6,74%
  - o Un montant de 200 000 DT sur une durée de 180 jours au taux de 6,71%.
- La société SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN une voiture utilitaire pour une valeur de 20 000 DT ;
- La société SOPAT a avancé à la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR (filiale de la société GALLUS) des sommes d'argents à hauteur de 44 483 DT, et ce, en plus des avances faites au cours des exercices précédents, totalisant 210 000 DT ;
- La société SOPAT a vendu à la société GALLUS de l'aliment et du poussin pour une valeur de 751 309 DT.



## Chapitre 7: Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

### 7.1. Evolutions récentes et Orientations Stratégiques

#### 7.1.1. Evolution récente de l'activité de la SOPAT au 31/12/2015

Indicateurs	4 <sup>ème</sup> trimestre			Cumul du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre			Année 2014
	2015	2014	var en %	2015	2014	var en %	
Production Viandes et Dérivés (en Tonne)	3 101	2 876	8%	11 360	9 449	20%	9 449
Production Aliments Composés (en Tonne)	8 905	8 356	7%	34 492	30 481	13%	30 481
<b>Total Production (en tonne)</b>	<b>12 006</b>	<b>11 231</b>	<b>7%</b>	<b>45 852</b>	<b>39 930</b>	<b>15%</b>	<b>39 930</b>
CA Viandes Local (en KDT)	10 825	11 441	-5%	49 360	42 655	16%	42 655
CA Viandes Export (en KDT)	103	220	-53%	558	426	31%	426
CA Aliments composés et poussins (en KDT)	2 454	2 294	7%	10 340	11 517	-10%	11 517
Divers (en KDT)	105	305	-66%	543	826	-34%	826
<b>Total Chiffre d'affaires (en KDT)</b>	<b>13 487</b>	<b>14 260</b>	<b>-5%</b>	<b>60 802</b>	<b>55 424</b>	<b>10%</b>	<b>55 424</b>
Investissements (en KDT)	641	238	169%	1 450	759	91%	759
Endettement LMT (en KDT)				6 766	7 171	-6%	7 171
Crédits de gestion (en KDT)				14 426	11 938	21%	11 938

L'analyse des indicateurs d'activité trimestriels de la société SOPAT se présente comme suit :

#### ❖ Production :

- La production de viandes et dérivés a atteint 3 101 tonnes avec une hausse de 8% par rapport à la production réalisée au quatrième trimestre 2014.
- La production d'aliments composés a enregistré une hausse de 7% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

#### ❖ Chiffre d'affaires :

- Malgré la hausse de la production, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2015 a connu une baisse de 5% par rapport à la même période de l'année précédente et ce, suite à la baisse des prix de vente qui ont été impactés par l'excédent de l'offre sur le marché.
- La hausse de la production d'aliment de 7%, tous articles confondus, coïncide avec l'augmentation de la production d'aliment pour poulet de chair destinée à satisfaire les besoins des clients de la SOPAT qui a influé positivement sur le chiffre d'affaires soit une hausse de 7% au niveau des ventes en aliments et poussins.

#### ❖ Endettement :

- L'endettement à MLT de la SOPAT a diminué de 6% par rapport au quatrième trimestre 2014. Cette baisse s'explique par l'amortissement de l'encours des échéances en principal de la dette.

- Les crédits de gestion bancaires ont connu une augmentation de 21% par rapport au quatrième trimestre 2014. Cette hausse provient principalement du recours au découvert bancaire suite au retard de la mise en place de l'augmentation de capital.

### 7.1.2. Orientations Stratégiques

Après un diagnostic approfondi de la situation, la nouvelle direction générale de la société SOPAT s'est fixée les axes de développement suivants :

#### 1. Activité de recherche & développement :

La société a entrepris des recherches pour établir des contrats de partenariat avec des sociétés et des cabinets spécialistes dans le développement des produits transformés visant :

- l'optimisation continue du processus de production;
- l'amélioration des produits existants;
- le développement de nouveaux produits de charcuterie.

#### 2. Activité de production :

Ce volet portera sur deux niveaux :

##### *a) Renforcement et extension des surfaces couvertes destinées à l'élevage des poulets et de la dinde :*

Le diagnostic préliminaire a montré que la société souffre de l'insuffisance des bâtiments d'élevage disponibles et a décidé de prendre les dispositions suivantes pour remédier à la situation et réduire autant que possible le recours aux éleveurs intégrés qui coutent chers à la SOPAT :

- Mise à niveau et extensions des centres existants d'élevage de dinde, en vue d'une augmentation de la capacité de production et une amélioration des performances;
- Construction de nouveaux centres d'élevages afin de renforcer l'autonomie de la société;
- Amélioration des performances techniques par la révision des formules d'aliments et la mise en place de chaînes d'alimentation automatiques et le développement des partenariats et de l'échange avec les prestataires étrangers ;
- Amélioration de la veille sanitaire.

##### *b) Renforcement et extension des capacités de l'abattoir :*

Actuellement le matériel existant et les moyens frigorifiques mis en place sont complètement amortis et ne permettent pas d'atteindre les objectifs escomptés dont principalement l'augmentation de la part de marché en matière de commercialisation des produits transformés et des produits marinés et l'amélioration de la qualité des produits d'une façon générale.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec :

- Amélioration de l'outil de production devenu vétuste.
- Acquisition de nouveaux matériels et réorganisation des procédures de travail en vue d'augmenter la capacité d'abattage et d'augmenter la capacité de production d'articles transformés.
- Création d'un comité de recherche et de développement en vue d'étudier les possibilités d'amélioration des produits existants et le lancement de nouveaux produits.
- Renforcement des ressources humaines au niveau de l'abattoir par le recrutement du personnel qualifié.

### 3. Activité commerciale :

- Fidélisation des clients actuels et prospection de nouveaux marchés;
- Extension des réseaux de distribution par l'ouverture d'autres points de vente propres;
- Développement de l'exportation vers les marchés libyen et africains;
- Mise à niveau et renforcement du matériel de transport spécifique afin de couvrir tout le territoire tunisien;
- Participation dans les appels d'offres publics et reprises des ventes aux établissements et organismes publics;
- Renforcement de l'équipe commerciale;
- Préparation d'un plan marketing et d'une nouvelle stratégie de communication afin de promouvoir les produits "Mliha" ;
- Rétablissement de la relation avec les hôtels et les cliniques les plus solvables;
- Augmentation substantielle des chiffres d'affaires avec les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et instauration d'une procédure de recouvrement.

### 7.2. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la SOPAT ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2014 certifiés et tels qu'approuvés par l'AGO du 10/07/2015.

Les prévisions et les hypothèses sous jacentes de la période 2015-2019 ont été arrêtées par le Conseil d'Administration du 05/10/2015 et examinées par le commissaire aux comptes de la société.

**La société SOPAT s'engage à actualiser ses prévisions chaque année, sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.**

**Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

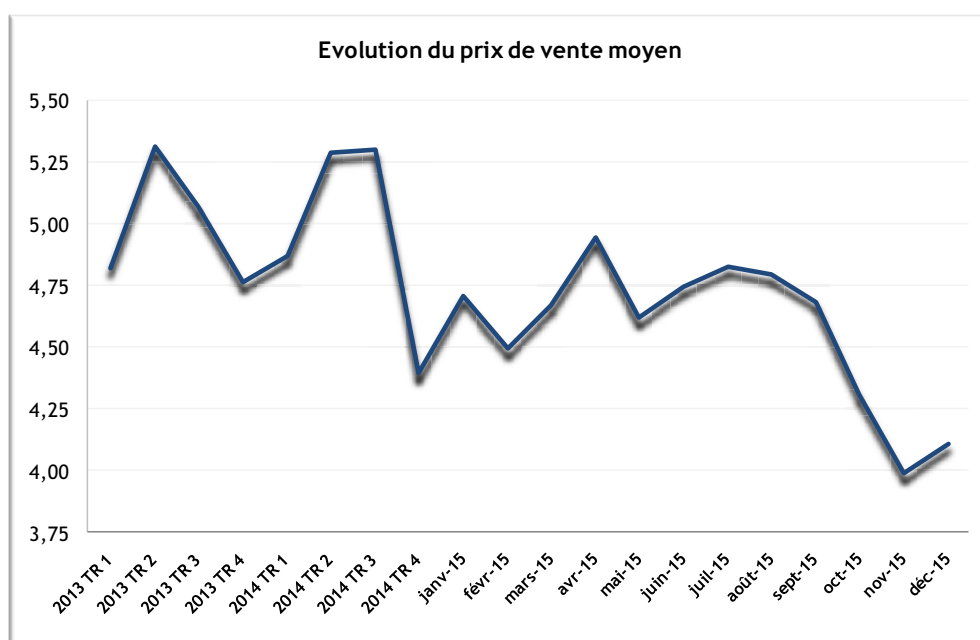
**La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

### 7.2.1. Analyse des écarts entre les indicateurs provisoires de l'exercice 2015 par rapport aux prévisions du Business Plan

Les indicateurs provisoires de la société au titre de l'exercice 2015 affichent des écarts significatifs par rapport aux prévisions du Business Plan 2015-2019 telles qu'arrêtées par le Conseil d'Administration du 05/10/2015 et examinées par le commissaire aux comptes.

Ces écarts sont dus à la jonction de plusieurs facteurs exceptionnels, au cours du quatrième trimestre 2015, notamment l'excédent de la production sur le marché suite à une augmentation inhabituelle de l'abattage clandestin couplée à une mauvaise arrière saison touristique.

Cette situation a entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché, qui sont passés d'une moyenne de 4,635 DT au mois de septembre 2015 (date de validation du BP) à une moyenne de 4,129 DT au cours du dernier trimestre 2015. La courbe des prix entre 2013 et 2015 se présente comme suit :



Cette baisse des prix en 2015 était inattendue d'autant plus que la tendance observée depuis le début de l'année était plutôt haussière et confortait la société dans ses projections.

La société précise que les hypothèses d'exploitation retenues pour l'établissement des prévisions sur la période 2016-2019 demeurent cohérentes et valables même si la composante « prix de vente » reste largement tributaire du rétablissement des conditions 'naturelles' du marché et des actions politiques en vue d'interdire le marché informel, conformément à la réglementation en vigueur (depuis 2007).

A ce sujet, il y a lieu de noter que depuis novembre 2015, le Ministère du Commerce a mis en place une politique de rationalisation des quotas de poussins dans le but d'équilibrer le marché par une baisse de la production de volaille.

Les données provisoires ci-dessous sont extra-comptables :

Désignation	Prévisions 2015	Indicateurs provisoires 2015	Ecart	Taux de réalisation	Commentaire
Production de viande (Tonnes)	12 290	11 360	930	92%	Vu la hausse de l'offre sur le marché (liée principalement à une surproduction), la société a réduit sa production par rapport aux prévisions.
Chiffre d'affaires (KDT)	68 516	60 802	7 714	89%	L'excédent de l'offre sur le marché (augmentation de l'abattage clandestin et repli de la demande) a entraîné une réduction des prix de vente de plus de 15%. La société a opté pour un recentrage de la production limitée aux programmes d'élevage engagés et de recourir à la congélation d'une bonne partie de sa production, dans l'attente du rétablissement des conditions normales du marché. Le chiffre d'affaires a ainsi baissé et les stocks des produits finis congelés ont augmenté.
Achats Matières Premières consommées (KDT)	50 774	45 066	5 708	89%	Baisse en corrélation avec le chiffre d'affaires, expliquée en outre par la hausse des stocks de produits finis de 3 200 mD (production invendue) et la baisse des prix de certaines matières premières.
Achats d'approvisionnements consommés (KDT)	3 814	3 809	5	100%	En ligne avec les prévisions
Charges de personnel	4 770	4 720	50	99%	En ligne avec les prévisions
Autres charges d'exploitation	4 964	4 588	376	92%	Une baisse de 8% par rapport aux prévisions en raison de la baisse de l'activité.
Dotations aux amortissements et Provisions	3 163	3 163	-	100%	En ligne avec les prévisions
Charges financières	1 574	1 498	76	95%	En ligne avec les prévisions
Autres gains / pertes ordinaires	0	161	- 161	n.s	Reprise d'intérêts suite à la régularisation de la situation fiscale
Résultat avant impôt	-543	-1 881	- 1 338	-346%	Un déficit plus important que prévu en raison de la baisse de l'activité.
Investissement	940	1 450	- 510	154%	Anticipation sur le programme d'investissement de 2016
Endettement	14 572	21 192	- 6 620	145%	Vu le retard accusé par l'opération d'augmentation de capital.

### 7.2.2. Hypothèses du compte de résultat prévisionnel

La stratégie de développement de la SOPAT sur la période de 2015-2019 se base principalement sur la hausse de sa part de marché en vente de poulets, charcuterie et produits transformés.

Afin d'atteindre son objectif, la société s'est basée sur les principales hypothèses suivantes :

- Une augmentation de la production de poulets vifs et de dindes ;
- Un programme d'investissement d'environ 25 940 mDT, sur la période de 2015-2019, qui consistera essentiellement en la construction et l'équipement de nouvelles stations

d'élevage, la réhabilitation et l'amélioration de son abattoir et la création de nouveaux points de vente.

- Un programme de financement auprès des établissements bancaires d'environ 16 millions de dinars, sur la période de 2016-2017.

Ces hypothèses quantifiées se présentent comme suit :

	1er Sem 2015	2ème S. 2015	1er Sem 2016	2ème S. 2016	2017	2018	2019
Enlèvement par jour poulets	12 000	13 000	14 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Enlèvement par jour dindes	3 500	3 500	4 000	4 000	4 500	4 500	4 500

Poids poulet vivant	1.8 kg		1.8 kg		1.8 kg	1.8 kg	1.8 kg
Poids dinde vivant	9 kg		9 kg		9 kg	9 kg	9 kg
Indice de consommation poulet	1,8		1,8		1,8	1,8	1,8
Indice de consommation dinde	2,5		2,5		2,5	2,5	2,5
Taux de mortalité dinde	15%		15%		15%	15%	15%
Taux de mortalité poulet	10,0%		10%		10%	10%	10%

Investissement en surface d'élevage			15 000 m <sup>2</sup>	25 000 m <sup>2</sup>		
Investissement en élevage			6 825	10 295		
Investissement en abattoir			2 478	1 915		
Investissement en commercial			1 367	1 086		
Divers	940		330	204	250	250

Taux de financement par crédit			70%	70%	70%	70%	70%
--------------------------------	--	--	-----	-----	-----	-----	-----

## ❖ Production

La production de viande devrait passer de 9449 Tonnes en 2014 à 12 290 Tonnes en 2015, 14 668 Tonnes en 2016 et atteindre sa capacité optimale à partir de 2017, à 16 062 Tonnes.

Cette évolution sera expliquée par l'amélioration des capacités d'élevage et d'abattage conformément à la stratégie de développement de la société et de ses investissements.

	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Dinde	3 698	4 515	5 187	5 719	5 719	5 719
Poulet	3 451	3 507	4 165	4 071	4 071	4 071
Mariné	305	694	1 163	1 570	1 570	1 570
Charcuterie	1 547	2 341	2 718	3 041	3 041	3 041
Surgelés	115	440	529	604	604	604
Chawarma	334	794	906	1 057	1 057	1 057
<b>Total Viande (en Tonnes)</b>	<b>9 449</b>	<b>12 290</b>	<b>14 668</b>	<b>16 062</b>	<b>16 062</b>	<b>16 062</b>
<b>Aliment (en Tonnes)</b>	<b>30 481</b>	<b>6 370</b>	<b>7 329</b>	<b>3 914</b>	<b>3 914</b>	<b>3 914</b>
<b>Poussins d'un jour (en unités)</b>	<b>2 044 911</b>	<b>2 184 440</b>	<b>2 513 330</b>	<b>1 342 218</b>	<b>1 342 218</b>	<b>1 342 218</b>

e : estimé

p : prévisionnel

## ❖ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la SOPAT devrait augmenter de 55 424 mDT en 2014 à 91 285 mDT en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 10%, émanant : (1) de l'évolution de la production dans la mesure où les augmentations de prix ont été assez prudentes (1% à 3%) et (2) le déploiement de la force commerciale.

Viande	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Articles basiques Dinde (Tonnes)	3 395	4 515	5 187	5 719	5 719	5 719
Prix de vente moyen Dinde (KDT)	5,593	5,434	5,581	5,635	5,748	5,863
Variation prix de vente		-3%	3%	1%	2%	2%
<b>Chiffre d'affaire Dinde (KDT)</b>	<b>18 990</b>	<b>24 537</b>	<b>28 948</b>	<b>32 228</b>	<b>32 873</b>	<b>33 530</b>
Variation		29%	18%	11%	2%	2%
Articles basiques Poulet (Tonnes)	3 058	3 507	4 165	4 071	4 071	4 071
Prix de vente moyen Poulet (KDT)	4,488	4,333	4,361	4,361	4,449	4,538
Variation prix de vente		-3%	1%	0%	2%	2%
<b>Chiffre d'affaire Poulet (KDT)</b>	<b>13 723</b>	<b>15 195</b>	<b>18 166</b>	<b>17 754</b>	<b>18 110</b>	<b>18 472</b>
Variation		11%	20%	-2%	2%	2%
Emballé Mariné (Tonnes)	467	694	1 163	1 570	1 570	1 570
Prix de vente moyen Mariné (KDT)	6,613	5,908	5,984	6,031	6,152	6,275
Variation prix de vente		-11%	1%	1%	2%	2%
<b>Chiffre d'affaire Mariné (KDT)</b>	<b>3 086</b>	<b>4 101</b>	<b>6 957</b>	<b>9 472</b>	<b>9 661</b>	<b>9 854</b>
Variation		33%	70%	36%	2%	2%
Charcuterie (Tonnes)	1 398	2 341	2 718	3 041	3 041	3 041
Prix de vente moyen Charcuterie (KDT)	3,097	3,446	3,614	3,728	3,802	3,878
Variation prix de vente		11%	5%	3%	2%	2%
<b>Chiffre d'affaire Charcuterie (KDT)</b>	<b>4 330</b>	<b>8 066</b>	<b>9 824</b>	<b>11 337</b>	<b>11 564</b>	<b>11 795</b>
Variation		86%	22%	15%	2%	2%
Surgelés (Tonnes)	92	440	529	604	604	604
Prix de vente moyen Surgelés (KDT)	7,539	7,371	7,220	7,365	7,512	7,663
Variation prix de vente		-2%	-2%	2%	2%	2%
<b>Chiffre d'affaire Surgelés (KDT)</b>	<b>693</b>	<b>3 243</b>	<b>3 816</b>	<b>4 449</b>	<b>4 537</b>	<b>4 628</b>
Variation		368%	18%	17%	2%	2%
Chawarma (Tonnes)	298	794	906	1 057	1 057	1 057
Prix de vente moyen Chawarma (KDT)	7,235	7,034	7,238	7,341	7,488	7,638
Variation prix de vente		-3%	3%	1%	2%	2%
<b>Chiffre d'affaire Chawarma (KDT)</b>	<b>2 155</b>	<b>5 581</b>	<b>6 557</b>	<b>7 760</b>	<b>7 915</b>	<b>8 073</b>
Variation		159%	17%	18%	2%	2%
<b>Vente de Viande (Tonnes)</b>	<b>8 708</b>	<b>12 290</b>	<b>14 668</b>	<b>16 062</b>	<b>16 062</b>	<b>16 062</b>
Prix de vente moyen Viande (KDT)	4,936	4,941	5,063	5,167	5,271	5,376
<b>CA Global Viande* (KDT)</b>	<b>42 977</b>	<b>60 724</b>	<b>74 267</b>	<b>83 000</b>	<b>84 660</b>	<b>86 353</b>
Variation		41%	22%	12%	2%	2%

\*Vente locale et à l'export

e : estimé

p : prévisionnel

Aliment	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Vente Aliment (Tonnes)	10 899	6 370	7 329	3 914	3 914	3 914
Prix de vente moyen (KDT)	0,854	0,851	0,851	0,851	0,860	0,868
Variation prix de vente		0%	0%	0%	1%	1%
<b>Chiffre d'affaires Aliment (KDT)</b>	<b>9 308</b>	<b>5 422</b>	<b>6 239</b>	<b>3 332</b>	<b>3 365</b>	<b>3 399</b>

Poussins	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Vente Poussins (unités)	2 089 733	2 184 440	2 513 330	1 342 218	1 342 218	1 342 218
Prix de vente moyen (KDT)	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Variation prix de vente		0%	2%	1%	1%	1%
<b>Chiffre d'affaires Poussins (KDT)</b>	<b>2 257</b>	<b>2 370</b>	<b>2 777</b>	<b>1 503</b>	<b>1 518</b>	<b>1 534</b>

<b>Autres (KDT)</b>	<b>882</b>
---------------------	------------

<b>CA Global (KDT)</b>	<b>55 424</b>	<b>68 516</b>	<b>83 283</b>	<b>87 835</b>	<b>89 543</b>	<b>91 285</b>
------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Variation e : estimé p : prévisionnel

e : estimé  
p : prévisionnel

#### ❖ Achats matières premières consommées

Les achats de matières premières progressent de 46 993 mDT en 2014 à 62 970 mDT en 2019, soit une évolution annuelle moyenne de 6% et ce, du fait de l'intégration progressive de l'activité d'élevage.

Poulets Vifs	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Achats poulets vifs (en Tonnes)	5 941	6 800	8 165	8 698	8 698	8 698
Coût d'achat moyen	2,581	2,670	2,770	2,770	2,798	2,826
Variation prix d'achat		3%	4%	0%	1%	1%
<b>Achats Poulets Vifs (en KDT)</b>	<b>15 331</b>	<b>18 157</b>	<b>22 616</b>	<b>24 092</b>	<b>24 333</b>	<b>24 577</b>
Achats Dindes vifs (en Tonnes)	-	-	544	1 359	1 359	1 373
Coût d'achat moyen	-	-	3,200	3,300	3,333	3,366
Variation prix d'achat				3%	1%	1%
<b>Achats Dindes Vifs (en KDT)</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>1 740</b>	<b>4 485</b>	<b>4 530</b>	<b>4 575</b>
<b>Total Achats Volaille (KDT)</b>	<b>15 391*</b>	<b>18 157</b>	<b>24 356</b>	<b>28 577</b>	<b>28 863</b>	<b>29 151</b>

Poussins d'un jour	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Nombre de poussins	2 136 063	2 184 440	2 513 330	1 342 218	1 342 218	1 342 218
Prix d'achat (KDT)	1,08	1,085	1,105	1,120	1,131	1,143
Variation prix d'achat		0%	2%	1%	1%	1%
<b>Achats Poussins d'un jour</b>	<b>2 307</b>	<b>2 370</b>	<b>2 777</b>	<b>1 503</b>	<b>1 518</b>	<b>1 534</b>
Achats Dindonneaux (en Tonnes)	1 166	1 244	1 350	1 421	1 421	1 421
Coût d'achat moyen	2,129	2,077	2,097	2,117	2,139	2,160
Variation prix d'achat		-2%	1%	1%	1%	1%
<b>Achats Dindonneaux (en KDT)</b>	<b>2 481*</b>	<b>2 583</b>	<b>2 832</b>	<b>3 009</b>	<b>3 039</b>	<b>3 070</b>
<b>Total Achats Poussins d'un jour (KDT)</b>	<b>4 788</b>	<b>4 954</b>	<b>5 609</b>	<b>4 513</b>	<b>4 558</b>	<b>4 603</b>

\*Au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2014, les achats de dindonneaux sont intégrés au niveau des achats de volaille.



Aliments	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
<b>Quantité (en Tonnes)</b>	<b>30 816</b>	<b>30 440</b>	<b>33 467</b>	<b>31 391</b>	<b>31 391</b>	<b>31 391</b>
<i>Maïs</i>	18 239	17 968	19 768	18 412	18 412	18 412
<i>Soja</i>	11 062	10 839	11 905	11 269	11 269	11 269
<i>CMV (Complément Minéral Vitaminé)</i>	1 338	1 279	1 406	1 327	1 327	1 327
<i>Huile</i>	177	354	388	382	382	382
<b>Prix d'achat</b>						
<i>Maïs (KDT)</i>	0,434	0,440	0,449	0,440	0,444	0,449
<i>Soja (KDT)</i>	1,078	1,094	1,115	1,094	1,105	1,116
<i>CMV (KDT)</i>	1,380	1,369	1,651	1,437	1,452	1,466
<i>Huile(KDT)</i>	1,761	1,740	1,740	1,740	1,757	1,775
<b>Achats Aliments (en DT)</b>	<b>22 311</b>	<b>22 125</b>	<b>25 143</b>	<b>22 996</b>	<b>23 226</b>	<b>23 458</b>
<i>Maïs (KDT)</i>	<b>7 911</b>	<b>7 903</b>	<b>8 869</b>	<b>8 098</b>	<b>8 179</b>	<b>8 261</b>
<i>Soja (KDT)</i>	<b>11 928</b>	<b>11 854</b>	<b>13 280</b>	<b>12 325</b>	<b>12 448</b>	<b>12 572</b>
<i>CMV (KDT)</i>	<b>1 846</b>	<b>1 752</b>	<b>2 320</b>	<b>1 908</b>	<b>1 927</b>	<b>1 946</b>
<i>Huile (KDT)</i>	<b>311</b>	<b>617</b>	<b>675</b>	<b>665</b>	<b>671</b>	<b>678</b>
<i>Aliments (KDT)</i>	<b>314</b>					
<b>Prestations de services</b>	<b>2014</b>	<b>2015e</b>	<b>2016 p</b>	<b>2017 p</b>	<b>2018 p</b>	<b>2019 p</b>
Consommation aliments (Tonnes)	28 102	30 440	33 467	31 391	31 391	31 391
Coût (KDT)	43,4	43,4	43,4	43,4	43,8	44,2
<b>Prestations de services (KDT)</b>	<b>1 220</b>	<b>1 320</b>	<b>1 451</b>	<b>1 361</b>	<b>1 375</b>	<b>1 389</b>
<b>Achats matières pour produits transformés</b>	<b>2014</b>	<b>2015e</b>	<b>2016 p</b>	<b>2017 p</b>	<b>2018 p</b>	<b>2019 p</b>
<i>Objectif de production (T de Dinde)</i>	6 964	9 513	10 328	10 872	10 872	10 872
<i>Coût engraissement / Kilo</i>	0,239	0,220	0,220	0,220	0,222	0,224
<i>Part sous- traitance</i>	55%	45%	37%	0%		
<b>Coût Engraissement (KDT)</b>	<b>914*</b>	<b>942</b>	<b>841</b>	-	-	-
<i>Production (Tonnes)</i>	8 716	12 290	14 668	16 062	16 062	16 062
<i>Prix moyen des épices(KDT)</i>	0,183	0,231	0,231	0,231	0,233	0,236
<b>Ingédients &amp; Epices (KDT)</b>	<b>1 591</b>	<b>2 840</b>	<b>3 390</b>	<b>3 712</b>	<b>3 749</b>	<b>3 787</b>
<b>Total (KDT)</b>	<b>2 507</b>	<b>3 782</b>	<b>4 231</b>	<b>3 712</b>	<b>3 749</b>	<b>3 787</b>

\*Mentionné au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2014 par « Prestations de services 'éleveurs' »

Frais de transport/Achat	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Frais de transport Maïs		89,60	98,58	91,81	91,81	91,81
Frais de transport Soja		27	30	28	28	28
<b>Frais de transport Aliment (KDT)</b>		<b>117</b>	<b>128</b>	<b>120</b>	<b>121</b>	<b>122</b>
<i>Dinde transportée</i>		7 135	7 746	8 154	8 154	8 154
<i>Coût unitaire de transport</i>		0,027	0,027	0,027	0,03	0,03
<b>Frais de transport Dinde (KDT)</b>		<b>193</b>	<b>209</b>	<b>220</b>	<b>222</b>	<b>225</b>
<b>Frais de transport Poulet Vif (KDT)</b>		<b>127</b>	<b>169</b>	<b>230</b>	<b>232</b>	<b>235</b>
<b>Total frais de transport (KDT)</b>	<b>314</b>	<b>437</b>	<b>507</b>	<b>570</b>	<b>576</b>	<b>581</b>
Variation des stocks	463					
<b>Total MP consommées (KDT)</b>	<b>46 993</b>	<b>50 774</b>	<b>61 297</b>	<b>61 729</b>	<b>62 346</b>	<b>62 970</b>

e :estimé

p : prévisionnel

## ❖ Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés progressent de 3 966 mDT en 2014 à 4 722 mDT en 2019, soit une évolution annuelle moyenne de 4%.

A noter que certaines rubriques relatives à l'année 2014 ont été rectifiées (Cf note rectificative de la note 20 « Achats autres approvisionnements consommés », page 144). Par ailleurs, les chiffres 2014 ci-dessous sont présentés sur la base d'une présentation par métier : élevage, abattage et différent de la présentation figurant au niveau des états financiers.

Matières consommables élevage	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Copeaux de bois	291	173	188	197	197	197
Produits vétérinaires	906	613	666	701	701	701
Electricité	94	83	90	94	94	94
Eau	58	61	66	70	70	70
Gaz	312	363	394	415	415	415
Désinfectants	58	8	9	10	10	10
<b>Total Matières consommables (KDT)</b>	<b>1 718</b>	<b>1 301</b>	<b>1 412</b>	<b>1 487</b>	<b>1 487</b>	<b>1 487</b>

Matières consommables abattoir	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Electricité	694	748	893	977	977	977
Eau	128	145	173	190	190	190
Gaz	43	60	72	78	78	78
<b>Total Matières consommables (KDT)</b>	<b>865</b>	<b>953</b>	<b>1 138</b>	<b>1 246</b>	<b>1 246</b>	<b>1 246</b>

Emballage	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Quantité de sacs à commander	615 905	603 047	662 998	621 878	621 878	621 878
<b>Emballage / Aliment</b>	<b>253</b>	<b>246</b>	<b>271</b>	<b>254</b>	<b>254</b>	<b>254</b>
Production de viande	9 226	12 290	14 668	16 062	16 062	16 062
Coût moyen d'achat	0,055	0,067				
<b>Emballage viande</b>	<b>504</b>	<b>821</b>	<b>980</b>	<b>1 073</b>	<b>1 073</b>	<b>1 073</b>
<b>Total coût d'emballage (KDT)</b>	<b>757</b>	<b>1 067</b>	<b>1 251</b>	<b>1 327</b>	<b>1 327</b>	<b>1 327</b>

Autres	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Désinfectants	121	162	194	211	218	224
Caisses en plastique	210	230	275	300	300	300
Tenues de travail	92	85	106	116	116	116
Frais de fouille	11	16	20	22	22	22
Divers fournitures	191					
<b>Total (KDT)</b>	<b>626</b>	<b>492</b>	<b>595</b>	<b>649</b>	<b>655</b>	<b>662</b>

<b>Total Autres Approv consommés (KDT)</b>	<b>3 966</b>	<b>3 814</b>	<b>4 396</b>	<b>4 709</b>	<b>4 715</b>	<b>4 722</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

e : estimé

p : prévisionnel

## ❖ Marge Brute

La marge brute de la SOPAT devrait passer de 7 126 mDT en 2014 à 23 593 mDT en 2019, soit une évolution annuelle moyenne de 27%.

Le taux de marge brute devrait passer de 12,9% à 25,8% et ce, grâce à l'évolution du mix produit et de l'optimisation des capacités techniques de la société.

En milliers de DT	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Chiffre d'affaires	55 424	68 516	83 283	87 835	89 543	91 285
Variation de stocks	-2 661					
Achats matières premières consommées	46 993	50 774	61 297	61 729	62 346	62 970
Autres approvisionnements consommés	3 966	3 814	4 396	4 709	4 715	4 722
<b>Marge Brute</b>	<b>7 126</b>	<b>13 928</b>	<b>17 590</b>	<b>21 397</b>	<b>22 481</b>	<b>23 593</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>12,9%</b>	<b>20,3%</b>	<b>21,1%</b>	<b>24,4%</b>	<b>25,1%</b>	<b>25,8%</b>

e : estimé

p : prévisionnel

## ❖ Charges de personnel

L'effectif de la SOPAT devrait passer de 485 personnes en 2014 à 515 personnes à partir de 2016, avec des recrutements au niveau de l'abattoir et de la force commerciale en vue d'accompagner le développement de la société.

L'augmentation salariale retenue est de 6% par an.

	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
<b>Nombre d'employés</b>	<b>485</b>	<b>485</b>	<b>515</b>	<b>515</b>	<b>515</b>	<b>515</b>
<i>Administratif</i>	50	50	50	50	50	50
<i>Elevage</i>	133	133	133	133	133	133
<i>Abattage</i>	200	200	220	220	220	220
<i>Commercial</i>	102	102	112	112	112	112
<b>Masse salariale (KDT)</b>	<b>3 960</b>	<b>4 076</b>	<b>4 558</b>	<b>4 826</b>	<b>5 110</b>	<b>5 411</b>
<i>Administratif</i>	820	840	885	932	983	1 036
<i>Elevage</i>	923	951	1 009	1 069	1 133	1 201
<i>Abattage</i>	1 312	1 353	1 577	1 672	1 772	1 879
<i>Commercial</i>	904	932	1 087	1 152	1 221	1 295
<b>Charges patronales (KDT)</b>	<b>571</b>	<b>694</b>	<b>778</b>	<b>824</b>	<b>872</b>	<b>924</b>
<b>Total Charges de Personnel (KDT)</b>	<b>4 531</b>	<b>4 770</b>	<b>5 336</b>	<b>5 650</b>	<b>5 982</b>	<b>6 334</b>

e : estimé

p : prévisionnel

## ❖ Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation passent de 4 413 mDT en 2014 à 6 322 mDT en 2019 soit une évolution moyenne de 7% par an. A noter que l'essentiel de ces charges opérationnelles sont des charges fixes.

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2014</b>	<b>2015e</b>	<b>2016 p</b>	<b>2017 p</b>	<b>2018 p</b>	<b>2019 p</b>
Loyer Bâtiments	367	404	470	508	448	456
<i>Elevage</i>	105	115	125	132	0	0
<i>Commercial</i>	262	288	345	376	448	456
Entretien & réparation	801	619	754	819	284	284
<i>Abattoir</i>	698	539	674	736	200	200
<i>Elevage</i>	100	77	76	80	80	81
<i>Commercial</i>	4	3	3	4	4	4
Primes d'assurance	90	118	142	141	142	143
Commissions sur ventes		926	1 213	1 384	1 391	1 398
Services extérieurs	187	173	207	206	207	208
Honoraires	216	279	334	333	335	336
Publications et relations publiques	423	497	795	1 149	805	809
Frais de transport	1 147	742	888	969	973	978
Carburant véhicule	670	720	817	913	931	950
Mission réception voyages	25	83	100	99	100	100
Frais postaux Télécommunications	56	97	116	116	116	117
Services bancaires	212	86	106	111	113	115
Etat (impôts, TFP, FOPROLOS...)	217	220	405	422	424	426
<b>Total autres charges d'exploitation (KDT)</b>	<b>4 413</b>	<b>4 964</b>	<b>6 346</b>	<b>7 171</b>	<b>6 269</b>	<b>6 322</b>

e :estimé

p : prévisionnel

#### ❖ Dotations aux amortissements et Provisions

La charge d'amortissement augmentera de 1 856 mDT en 2014 à 3 107 mDT en 2019 en relation avec le plan d'investissement qui sera engagé par la société.

Par ailleurs, la société prévoit une enveloppe annuelle de provision pour risques divers de 500 mDT.

<b>En milliers de DT</b>	<b>2014</b>	<b>2015e</b>	<b>2016 p</b>	<b>2017 p</b>	<b>2018 p</b>	<b>2019 p</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>1 856</b>	<b>1 863</b>	<b>2 026</b>	<b>3 034</b>	<b>3 120</b>	<b>3 107</b>
<i>Incorporelles</i>	54	63	84	84	67	56
<i>Corporelles</i>	1 803	1 800	1 942	2 951	3 053	3 052
<b>Dotations aux Provisions</b>	<b>1 348</b>	<b>1 300</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Total Amortissements et Provisions</b>	<b>3 204</b>	<b>3 163</b>	<b>2 526</b>	<b>3 534</b>	<b>3 620</b>	<b>3 607</b>

e :estimé

p : prévisionnel

## ❖ Charges financières

Les charges financières tiennent compte des charges d'intérêt sur les emprunts bancaires existants et à contracter.

En effet, la société prévoit de contracter de nouveaux crédits : un crédit de consolidation de 1,5 MDT en 2015 et deux crédits d'investissement de 16 MDT sur la période 2016-2017.

En milliers de DT	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Intérêts sur emprunts	284	673	1 107	1 601	1 433	1 290
Financement de stock	245	247	247	247	247	247
Découvert en compte	800	500	0	0	0	0
Billets de trésorerie	35	14	14	14	14	14
Frais d'escompte	337	140	140	140	140	140
Autres	174	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 874</b>	<b>1 574</b>	<b>1 508</b>	<b>2 002</b>	<b>1 834</b>	<b>1 691</b>

e : estimé

P : prévisionnel

### 7.2.3. Hypothèses du bilan prévisionnel

#### ❖ Investissements

La société SOPAT a mis en place un plan d'investissement de 25 940 mDT détaillé sur la période 2015-2019 et détaillé dans le tableau ci-dessous.

Deux tiers de cette enveloppe sera dédiée à l'activité d'élevage pour la construction d'une superficie d'élevage de l'ordre de 25.000m<sup>2</sup>.

	En milliers de DT	2015e	2016 p	2017p	2018p	2019p	TOTAL
Dir. abattoir	Construction		305	25			330
	Equipement abattage		400	445			845
	Equipement charcuterie		582	545			1 127
	Equipement découpe & emb.		340				340
	Equipement froid		570	830			1 400
	Equipement hygiène		139	70			209
	Matériel roulant		142				142
<b>Total abattoir</b>		<b>0</b>	<b>2 478</b>	<b>1 915</b>			<b>4 393</b>
Dir. commerciale	Agences Chikos			900			900
	Aménag. dépts		24				24
	Aménag. points de vente		1 039				1 039
	Equipement froid		66				66
	Matériel roulant		238	186			424
<b>Total direction commerciale</b>		<b>0</b>	<b>1 367</b>	<b>1 086</b>			<b>2 453</b>
Dir. élevage	Aménagement		304	93			397
	Construction		6 000	10 000			16 000
	Equipement élevage		341	112			453
	Matériel roulant		180	90			270
<b>Total direction élevage</b>		<b>0</b>	<b>6 825</b>	<b>10 295</b>			<b>17 120</b>
<b>Système d'information</b>		60	60				<b>120</b>
<b>Divers</b>		880	270	204	250	250	<b>1 854</b>
<b>TOTAL</b>		<b>940</b>	<b>11 000</b>	<b>13 500</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>25 940</b>

e : estimé

P : prévisionnel

### ❖ Besoin en fonds de roulement

Les hypothèses de BFR en nombre de jours se présentent comme suit :

En nombre de jours de CA	2014	2015e	2016 p	2017p	2018p	2019p
Stocks	43	35	33	31	31	31
Clients*	144	68	62	60	60	60
Autres Actifs Courants*	50	30	25	24	22	22
Fournisseurs	124	75	75	75	60	60
Autres passifs courants	64	15	13	12	12	12
<b>BFR en nombre de jours de CA</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

\*Calculé sur les montants bruts

e : estimé

P : prévisionnel

En milliers de DT	2 014	2015e	2016 p	2017p	2018p	2019p
Stocks	6 646	6 661	7 634	7 564	7 711	7 861
Clients*	15 446	4 915	5 816	5 612	5 397	5 187
Autres actifs courants*	4 541	2 546	2 620	2 692	2 308	2 415
Fournisseurs	19 031	14 274	17 351	18 299	14 924	15 214
Autres passifs courants	9 823	2 855	3 007	2 928	2 985	3 043
<b>BFR en mDT</b>	<b>-2 221</b>	<b>-3 007</b>	<b>-4 288</b>	<b>-5 360</b>	<b>-2 493</b>	<b>-2 795</b>

\*Montants Nets

e : estimé

P : prévisionnel

### ❖ Capitaux propres

Les capitaux propres passeront en territoire positif à partir de 2015\* suite à l'augmentation de capital en numéraire de 10 395 mDT.

En milliers de DT	2014	2015e	2016 p	2017p	2018p	2019p
Capital social	12 994	18 191*	18 191	18 191	18 191	18 191
Réserves	5 142	10 339*	10 339	10 339	10 339	10 339
Autres capitaux propres	45	30	15	0	0	0
Résultats reportés	-10 723	-17 721	-18 332	-16 540	-13 588	-8 902
Modifications comptables	-3 642	-3 642	-3 642	-3 642	-3 642	-3 642
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>3 815</b>	<b>7 197</b>	<b>6 571</b>	<b>8 348</b>	<b>11 300</b>	<b>15 987</b>
Résultat de l'exercice	-6 998	-611	1 792	2 952	4 686	5 075
<b>Capitaux propres après résultat</b>	<b>-3 183</b>	<b>6 586</b>	<b>8 363</b>	<b>11 300</b>	<b>15 987</b>	<b>21 061</b>

e : estimé

P : prévisionnel

\* Il est à signaler que lors de l'élaboration de ces prévisions par le Conseil d'Administration, la société SOPAT s'est basée sur l'hypothèse d'une augmentation de capital de 10 395 000 DT au cours de l'exercice 2015.

L'augmentation de capital prévu pour la fin de l'année 2015 ayant été reportée au premier trimestre 2016, les prévisions 2015-2019 ainsi présentées comportent un décalage par rapport aux réalisations, et ce, au niveau de l'encaissement de cette augmentation de capital.

### ❖ Dividendes

La société SOPAT ne distribuera pas de dividende pendant toute la période du Business Plan compte tenu des résultats reportés négatifs sur la période.

## 7.2.4. Etats financiers prévisionnels de la SOPAT sur la période 2015-2019

### 7.2.4.1. Bilans prévisionnels de la SOPAT

En milliers DT

ACTIFS	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Immobilisations incorporelles brutes	767	827	887	887	887	887
Amortissements	410	473	557	640	708	763
<b>Immobilisations Incorporelles Nettes</b>	<b>356</b>	<b>354</b>	<b>330</b>	<b>246</b>	<b>179</b>	<b>123</b>
Immobilisations corporelles brutes	37 137	38 017	48 958	62 458	62 708	62 958
Amortissements	22 837	24 637	26 579	29 530	32 583	35 634
<b>Immobilisations Corporelles Nettes</b>	<b>14 301</b>	<b>13 380</b>	<b>22 379</b>	<b>32 928</b>	<b>30 125</b>	<b>27 323</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 118</b>	<b>3 118</b>	<b>3 118</b>	<b>3 118</b>	<b>3 118</b>	<b>3 118</b>
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>17 776</b>	<b>16 853</b>	<b>25 827</b>	<b>36 293</b>	<b>33 422</b>	<b>30 565</b>
<b>Stock total</b>	<b>6 646</b>	<b>6 661</b>	<b>7 634</b>	<b>7 564</b>	<b>7 711</b>	<b>7 861</b>
Créances Clients	22 173	12 942	14 343	14 639	14 924	15 214
Provisions	6 727	8 027	8 527	9 027	9 527	10 027
<b>Créances client Nettes</b>	<b>15 446</b>	<b>4 915</b>	<b>5 816</b>	<b>5 612</b>	<b>5 397</b>	<b>5 187</b>
Autres actifs courants Bruts	7 705	5 710	5 784	5 856	5 472	5 579
Provisions	3 164	3 164	3 164	3 164	3 164	3 164
<b>Autres actifs courants Nets</b>	<b>4 541</b>	<b>2 546</b>	<b>2 620</b>	<b>2 692</b>	<b>2 308</b>	<b>2 415</b>
<b>Placements et autres actifs financiers Bruts</b>	<b>622</b>	<b>622</b>	<b>622</b>	<b>622</b>	<b>622</b>	<b>622</b>
Provisions	57	57	57	57	57	57
<b>Placements nets</b>	<b>565</b>	<b>565</b>	<b>565</b>	<b>565</b>	<b>565</b>	<b>565</b>
<b>Liquidités</b>	<b>64</b>	<b>6 806</b>	<b>6 835</b>	<b>6 380</b>	<b>8 231</b>	<b>13 761</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>27 262</b>	<b>21 492</b>	<b>23 469</b>	<b>22 812</b>	<b>24 211</b>	<b>29 788</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>45 037</b>	<b>38 345</b>	<b>49 296</b>	<b>59 104</b>	<b>57 634</b>	<b>60 353</b>

e : estimé

P : prévisionnel

En milliers DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	12 994	18 191*	18 191	18 191	18 191	18 191
Réserves et résultats reportés	-5 582	-7 382*	-7 993	-6 201	-3 249	1 437
Subvention d'investissement	45	30	15	0	0	0
Modifications comptables	-3 642	-3 642	-3 642	-3 642	-3 642	-3 642
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>	<b>3 815</b>	<b>7 197</b>	<b>6 571</b>	<b>8 348</b>	<b>11 300</b>	<b>15 987</b>
Résultat de l'exercice	-6 998	-611	1 792	2 952	4 686	5 075
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>-3 183</b>	<b>6 586</b>	<b>8 363</b>	<b>11 300</b>	<b>15 987</b>	<b>21 061</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>						
Emprunts	5 718	8 872	14 028	19 161	16 358	14 075
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>5 718</b>	<b>8 872</b>	<b>14 028</b>	<b>19 161</b>	<b>16 358</b>	<b>14 075</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Fournisseurs	19 031	14 274	17 351	18 299	14 924	15 214
Autres passifs courants	9 823	2 855	3 007	2 928	2 985	3 043
Concours bancaires et passifs financiers	13 648	5 758	6 547	7 416	7 381	6 960
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>42 502</b>	<b>22 887</b>	<b>26 905</b>	<b>28 643</b>	<b>25 289</b>	<b>25 217</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>48 220</b>	<b>31 759</b>	<b>40 933</b>	<b>47 804</b>	<b>41 647</b>	<b>39 292</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>45 037</b>	<b>38 345</b>	<b>49 296</b>	<b>59 104</b>	<b>57 634</b>	<b>60 353</b>

e : estimé

p : prévisionnel

\* Il est à signaler que lors de l'élaboration de ces prévisions par le Conseil d'Administration, la société SOPAT s'est basée sur l'hypothèse d'une augmentation de capital de 10 395 000 DT au cours de l'exercice 2015.

L'augmentation de capital prévu pour la fin de l'année 2015 ayant été reportée au premier trimestre 2016, les prévisions 2015-2019 ainsi présentées comportent un décalage par rapport aux réalisations, et ce, au niveau de l'encaissement de cette augmentation de capital.



## 7.2.4.2. Etats de résultats prévisionnels de la SOPAT

En milliers DT

Etat de Résultat Prévisionnel	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
<b>Revenus d'Exploitation</b>	<b>55 424</b>	<b>68 516</b>	<b>83 283</b>	<b>87 835</b>	<b>89 543</b>	<b>91 285</b>
Ventes produits finis	42 977*	60 724	74 267	83 000	84 660	86 353
Ventes aliments	9 308	5 422	6 239	3 332	3 365	3 399
Ventes poussins	2 257	2 370	2 777	1 503	1 518	1 534
Autres	882					
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>60 446</b>	<b>67 485</b>	<b>79 900</b>	<b>82 792</b>	<b>82 933</b>	<b>83 955</b>
Variation de stock	-2 661					
Achats de matières premières consommés	46 993	50 774	61 297	61 729	62 346	62 970
Achats autres approvisionnements consommés	3 966	3 814	4 396	4 709	4 715	4 722
Charges de personnel	4 531	4 770	5 336	5 650	5 982	6 334
Dotations aux Amortissements	3 204	3 163	2 526	3 534	3 620	3 607
Autres charges d'exploitation	4 413	4 964	6 346	7 171	6 269	6 322
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>-5 022</b>	<b>1 031</b>	<b>3 383</b>	<b>5 042</b>	<b>6 610</b>	<b>7 330</b>
Frais financiers de financement	-1 874	-1 574	-1 508	-2 002	-1 834	-1 691
Produits de placement	157	0	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	172	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	-376	0	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-6 943</b>	<b>-543</b>	<b>1 875</b>	<b>3 040</b>	<b>4 776</b>	<b>5 639</b>
Impôt sur les bénéfices	55	69	83	88	90	564
<b>Résultat Net</b>	<b>-6 998</b>	<b>-611</b>	<b>1 792</b>	<b>2 952</b>	<b>4 686</b>	<b>5 075</b>

\*Vente locale et Export

e :estimé

p : prévisionnel

### 7.2.4.3. Etats de flux de trésorerie prévisionnels de la SOPAT

En milliers DT

Etat des flux de trésorerie	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
<b>Trésorerie d'exploitation</b>						
Résultat net	-6 998	-611	1 792	2 952	4 686	5 075
<b>Ajustements pour :</b>						
Amortissements et Provisions	2 952	3 163	2 526	3 534	3 620	3 607
Revenus financiers non encaissés	-220					
Quote part subvention d'investissement	-15	-15	-15	-15	0	0
<b>Variation du BFR</b>	<b>-1 635</b>	<b>513</b>	<b>-781</b>	<b>-571</b>	<b>3 366</b>	<b>198</b>
Stocks	2 521	16	973	-71	147	150
Créances clients	8 291	-9 231	1 401	296	285	290
Autres actifs	-14 258	-1 996	74	72	-384	106
Fournisseurs	-1 143	-4 756	3 076	948	-3 375	290
Autres passifs	-668	-6 968	153	-80	57	58
<b>Trésorerie d'exploitation</b>	<b>-2 645</b>	<b>2 024</b>	<b>5 083</b>	<b>7 043</b>	<b>4 940</b>	<b>8 484</b>
<b>Trésorerie d'investissement</b>						
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-759	-940	-11 000	-13 500	-250	-250
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0					
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	0					
<b>Trésorerie d'investissement</b>	<b>-759</b>	<b>-940</b>	<b>-11 000</b>	<b>-13 500</b>	<b>-250</b>	<b>-250</b>
<b>Trésorerie de Financement</b>						
Augmentation de capital		10 395*				
Dividendes						
Encaissement d'emprunts/crédits de gestion	5 301	1 500	7 641	8 432	0	0
Remboursement d'emprunts/crédits de gestion	-2 852	-1 478	-1 695	-2 430	-2 839	-2 703
Subventions						
Encaissement de créances	2 607					
<b>Trésorerie de Financement</b>	<b>5 055</b>	<b>10 417</b>	<b>5 946</b>	<b>6 002</b>	<b>-2 839</b>	<b>-2 703</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1 651</b>	<b>11 501</b>	<b>29</b>	<b>-455</b>	<b>1 851</b>	<b>5 530</b>
Trésorerie début de période	-6 346	-4 695	6 806	6 835	6 380	8 231
<b>Trésorerie fin de période</b>	<b>-4 695</b>	<b>6 806</b>	<b>6 835</b>	<b>6 380</b>	<b>8 231</b>	<b>13 761</b>

e :estimé

P : prévisionnel

\* Il est à signaler que lors de l'élaboration de ces prévisions par le Conseil d'Administration, la société SOPAT s'est basée sur l'hypothèse d'une augmentation de capital de 10 395 000 DT au cours de l'exercice 2015.

L'augmentation de capital prévu pour la fin de l'année 2015 ayant été reportée au premier trimestre 2016, les prévisions 2015-2019 ainsi présentées comportent un décalage par rapport aux réalisations, et ce, au niveau de l'encaissement de cette augmentation de capital.

#### 7.2.4.4. Indicateurs de gestion prévisionnels de la SOPAT

en milliers de DT	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Actifs non courants	17 776	16 853	25 827	36 293	33 422	30 565
Actifs courants	27 262	21 492	23 469	22 812	24 211	29 788
Stocks	6 646	6 661	7 634	7 564	7 711	7 861
Clients et Comptes rattachés	15 446	4 915	5 816	5 612	5 397	5 187
Liquidités et équivalents de liquidités	64	6 806	6 835	6 380	8 231	13 761
Total Bilan	45 037	38 345	49 296	59 104	57 634	60 353
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	3 815	7 197	6 571	8 348	11 300	15 987
Capitaux propres avant affectation	-3 183	6 586	8 363	11 300	15 987	21 061
Passifs non courants	5 718	8 872	14 028	19 161	16 358	14 075
Passifs courants	42 502	22 887	26 905	28 643	25 289	25 217
Fournisseurs et comptes rattachés	19 031	14 274	17 351	18 299	14 924	15 214
Total passifs	48 220	31 759	40 933	47 804	41 647	39 292
Capitaux permanents	2 536	15 458	22 391	30 461	32 344	35 137
Chiffre d'affaires	55 424	68 516	83 283	87 835	89 543	91 285
Production	58 085	68 516	83 283	87 835	89 543	91 285
Achats consommés	50 960	54 588	65 693	66 438	67 062	67 692
Marge brute	7 126	13 928	17 590	21 397	22 481	23 593
Charges de personnel	4 531	4 770	5 336	5 650	5 982	6 334
Résultat d'exploitation	-5 022	1 031	3 383	5 042	6 610	7 330
Charges financières nettes	1 874	1 574	1 508	2 002	1 834	1 691
Résultat net	-6 998	-611	1 792	2 952	4 686	5 075

e :estimé

P : prévisionnel

### 7.2.4.5. Ratios financiers prévisionnels de la société SOPAT

	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
<b>Ratios de Structure</b>						
Actifs non courants/Total Bilan	39,47%	43,95%	52,39%	61,40%	57,99%	50,64%
Stocks/Total Bilan	14,76%	17,37%	15,49%	12,80%	13,38%	13,02%
Actifs courants/Total Bilan	60,53%	56,05%	47,61%	38,60%	42,01%	49,36%
CP avant résultat /Total Bilan	8,47%	18,77%	13,33%	14,12%	19,61%	26,49%
CP avant affectation / Total Bilan	-7,07%	17,18%	16,96%	19,12%	27,74%	34,90%
CP avant affectation /Passifs non courants	-55,66%	74,24%	59,61%	58,97%	97,73%	149,63%
Passif non courants/Total Bilan	12,70%	23,14%	28,46%	32,42%	28,38%	23,32%
Passifs courants/Total Bilan	94,37%	59,69%	54,58%	48,46%	43,88%	41,78%
Passifs/Total Bilan	107,07%	82,82%	83,04%	80,88%	72,26%	65,10%
Capitaux permanents/Total Bilan	5,63%	40,31%	45,42%	51,54%	56,12%	58,22%
<b>Ratios de Gestion</b>						
Charges de personnel/Chiffre d'affaires	8,18%	6,96%	6,41%	6,43%	6,68%	6,94%
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	-9,06%	1,51%	4,06%	5,74%	7,38%	8,03%
Charges financières nettes / Chiffre d'affaires	3,38%	2,30%	1,81%	2,28%	2,05%	1,85%
Résultat d'exploitation / Charges financières nettes (x)	-2,680	0,655	2,243	2,518	3,604	4,334
Chiffre d'affaires/ Capitaux propres avant affectation	-1741,41%	1040,28%	995,85%	777,28%	560,11%	433,42%
<b>Ratios de solvabilité</b>						
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	-125,52%	42,61%	37,35%	37,10%	49,43%	59,94%
<b>Ratios de Liquidité</b>						
<b>Liquidité Générale</b> : Actifs courants/Passifs courants	64,14%	93,91%	87,23%	79,64%	95,74%	118,13%
<b>Liquidité réduite</b> : (Actifs courants - Stocks)/ Passifs courants	48,51%	64,80%	58,86%	53,24%	65,25%	86,96%
<b>Liquidité immédiate</b> : Liquidités et équivalents/Passifs courants	0,15%	29,74%	25,40%	22,27%	32,55%	54,57%
<b>Ratios de Rentabilité</b>						
Résultat net /Capitaux propres avant résultat	-183,43%	-8,49%	27,26%	35,36%	41,47%	31,74%
Résultat net /Capitaux permanents	-275,96%	-3,95%	8,00%	9,69%	14,49%	14,44%
Marge Brute / Total Production	12,27%	20,33%	21,12%	24,36%	25,11%	25,85%
Résultat net /Chiffre d'affaires	-12,63%	-0,89%	2,15%	3,36%	5,23%	5,56%
<b>Autres Ratios</b>						
Délai moyen de règlement fournisseurs (en jours)*	114	80	81	84	68	69
Délai de recouvrement clients (en jours)**	85	22	21	19	18	17

\* (Fournisseurs x 360)/(Achats consommés x 1,18)

\*\* (Clients x 360)/(Revenus x 1,18)

e : estimé

P : prévisionnel

#### 7.2.4.6. Marge brute d'autofinancement prévisionnelle de la société SOPAT

En milliers de DT	2014	2015e	2016 p	2017 p	2018 p	2019 p
Résultat net	-6 998	-611	1 792	2 952	4 686	5 075
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	3 204	3 163	2 526	3 534	3 620	3 607
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>-3 793</b>	<b>2 552</b>	<b>4 317</b>	<b>6 487</b>	<b>8 307</b>	<b>8 682</b>

e :estimé

P : prévisionnel

## 7.2.4.7. Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers prévisionnels de la société SOPAT sur la période 2015-2019



Bureau A.7.2 Cléopâtre center  
Centre Urbain Nord. Tunis –Tunisia  
Tel : (+216) 71 94 72 71 - Fax : (+216) 71 94 72 76  
admin@acfi.tn

### ***SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA*** **« SOPAT »**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DES EXERICES 2015-2019**

##### **Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SOPAT et dans le cadre du projet d'augmentation de son capital social, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de ladite société pour la période allant de 2015 à 2019. Ces informations comportent des bilans prévisionnels, des états de résultat prévisionnels, des états de flux prévisionnels et des notes explicatives des hypothèses retenues par la direction de la société. Les prévisions et les hypothèses sur la base desquelles ces informations ont été établies, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles, sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la société.

Les réserves exprimées au niveau de notre rapport sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2015 et relatives aux incertitudes de recouvrement de certaines créances, peuvent affecter les situations financières futures de la société. Les projections faites pour la période 2015 à 2019, tiennent compte d'une dotation aux provisions de 560 000 dinars au deuxième semestre 2015 et de 500 000 dinars par année, pour les exercices ultérieurs, et ce pour faire face aux risques de non recouvrement de créances aussi bien anciennes que nouvelles. Nous ne disposons pas d'éléments nous permettant d'estimer la probabilité et le degré de recouvrement des créances en question et nous ne pouvons nous prononcer, en conséquence, sur la suffisance des dotations aux provisions prévisionnelles.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions établies. A notre avis, et outre l'incidence de l'observation portée au précédent paragraphe, les informations financières prévisionnelles ci-jointes, sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons, par ailleurs, que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 12 octobre 2015.



**P/ACFI**  
**Hechmi ABDELWAHED**

## SOPAT SA

Société Anonyme au capital de 12 993 750 dinars divisé en 12 993 750 actions de nominal 1 dinar, entièrement libérées

Registre de Commerce : B 152 981 996

**Siège Social** : Avenue du 23 Janvier – BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie

Tel +216 73 604 149 – Fax : 73 604 111

Statuts déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Monastir le 23/01/2015

**Objet social** : Production et transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes

Site web: www.mliha.com – Email: info@mliha.com

**Augmentation de capital en numéraire de 12.993.750 DT à 18.191.250 DT par l'émission de 5.197.500 actions nouvelles au prix d'émission de 2DT.**

**Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2015**

Dépôt du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2015 au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir le 14/12/2015

Visa du Conseil du Marché Financier

N° 16-0928 du 29 JAN. 2016

Notice légale publiée au JORT N° 15 du 04/02/2016

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 07 804 0077340774370 11 ouvert auprès d'Amen Bank, agence Mahdia.

Bulletin de souscription N° .....

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr .....
Nationalité : ..... pièce d'identité <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N° ..... Délivrée le : ...../...../..... à .....
Profession /activité : .....
Adresse : ..... code postal : ..... pays : ..... Tél : .....

Agissant pour le compte <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> De moi-même
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de :
<input type="checkbox"/> Tuteur
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

<b>Identité du mandant :</b>	
<b>Personne Physique</b> <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	<b>Personne Morale</b>
Nom et Prénom .....	Raison sociale : .....
Nationalité : ..... pièce d'identité <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour	N° RC : .....
<input type="checkbox"/> Passeport	Matricule Fiscal : .....
N° ..... Délivrée le : ...../...../..... à .....	
Profession / activité : .....	
Adresse : ..... code postal : ..... pays : ..... Tél : .....	

Déclare (ons) souscrire <sup>(2)</sup> : ..... (en chiffres) ..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2015.

1) A titre irréductible: à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) anciennes contre la remise des mes (nos):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° ..... du ...../...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit à .....actions nouvelles

2) A titre réductible : à ..... actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus démission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) <sup>(1)</sup> :

(.....) En espèces

(.....) Par chèque n° ..... Tiré sur .....Agence .....

(.....) Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence .....

La somme de (en toutes lettres) <sup>(2)</sup> ..... représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 2DT par action, soit 1 DT de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis le, ...../...../2016

Signature <sup>(3)</sup>



1: Cocher la case correspondante

2 : Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3: Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"



Copie

**SOPAT SA**

Société Anonyme au capital de 12 993 750 dinars divisé en 12 993 750 actions de nominal 1 dinar, entièrement libérées

Registre de Commerce : B 152 981 996

**Siège Social** : Avenue du 23 Janvier – BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie

Tel +216 73 604 149 – Fax : 73 604 111

Statuts déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Monastir le 23/01/2015

**Objet social** : Production et transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes

Site web: www.mliha.com – Email: info@mliha.com

**Augmentation de capital en numéraire de 12.993.750 DT à 18.191.250 DT par l'émission de 5.197.500 actions nouvelles au prix d'émission de 2DT.**

**Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2015**

Dépôt du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2015 au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir le 14/12/2015

Visa du Conseil du Marché Financier

**116-0928** du **29 JAN. 2016**

Notice légale publiée au JORT N°

**15** du **04/02/2016**

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 07 804 0077340774370 11 ouvert auprès d'Amen Bank, agence Mahdia.

**Bulletin de souscription N°** .....

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom <sup>(1)</sup>:  Mme  Mlle  Mr .....

Nationalité : ..... pièce d'identité <sup>(1)</sup>:  CIN  Carte de séjour  Passeport

N° ..... Délivrée le : ...../...../..... à .....

Profession / activité : .....

Adresse : ..... code postal : ..... pays : ..... Tél : .....

Agissant pour le compte <sup>(1)</sup> :  De moi-même

Du mandant en qualité de :

Tuteur

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

**Identité du mandant :**

**Personne Physique** <sup>(1)</sup>:  Mme  Mlle  Mr

Nom et Prénom .....

Nationalité : ..... pièce d'identité <sup>(1)</sup>:  CIN  Carte de séjour

Passeport

N° ..... Délivrée le : ...../...../..... à .....

**Personne Morale**

Raison sociale : .....

N°RC : .....

Matricule Fiscal : .....

Profession / activité : .....

Adresse : ..... code postal : ..... pays : ..... Tél : .....

Déclare (ons) souscrire <sup>(2)</sup> : ..... (en chiffres) ..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2015.

1) A titre irréductible: à raison de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) anciennes contre la remise des mes (nos):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° ..... du ...../...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit à .....actions nouvelles

2) A titre réductible : à ..... actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus démission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) <sup>(1)</sup> :

(.....) En espèces

(.....) Par chèque n° ..... Tiré sur .....Agence .....

(.....) Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence .....

La somme de (en toutes lettres) <sup>(2)</sup> ..... représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 2DT par action, soit 1 DT de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis le, ...../...../2016

Signature <sup>(3)</sup>

1: Cocher la case correspondante

2 : Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3: Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"

